

Université de Montréal

Quel est l'apport d'un observatoire photographique pour la protection et la mise en valeur des paysages: le cas des lanières agricoles de la MRC de Memphrémagog

Par

Karl Gauthier

Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise
en aménagement, option Ville, territoire, paysage

30 mars 2020

© Karl Gauthier, 2020

Université de Montréal

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Quel est l'apport d'un observatoire photographique pour la protection et la mise en valeur des paysages: le cas des lanières agricoles de la MRC de Memphrémagog

Présenté par

Karl Gauthier

A été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes

Nicole Valois

Président-rapporteur

Gérard Beaudet

Directeur

Gerald Domon

Co-directeur

Christopher Bryant

Membre du jury

Résumé

En 1986, la MRC de Memphrémagog avait mandaté la firme SOTAR pour procéder à une première caractérisation des paysages d'intérêt (SOTAR, 1986) soit, au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les territoires d'intérêt patrimonial, esthétique et culturel. Le mandat avait entre autres conduit à une documentation photographique de ces paysages. Ainsi, quelque 600 diapositives révélant les éléments constitutifs des paysages qui participaient à son caractère distinctif sont issues de cette étude.

Informée de l'existence de ce fonds, la MRC, en partenariat avec l'Université de Montréal, s'est dite intéressée à mettre en place un observatoire photographique des paysages afin de définir l'apport de cet outil pour comprendre et de documenter l'évolution de ses paysages d'intérêt. Suivant la méthode générale des observatoires photographiques des paysages (Guittet, 2016), un retour sur près de 60 sites a été effectué et près de 48 rencontres ont été menées auprès d'acteurs du territoire en ayant pour objectif de comprendre les dynamiques sous-jacentes aux transformations observées. Le présent mémoire s'arrime à cette initiative en s'intéressant aux sites contenus à l'intérieur des lanières agricoles identifiées par l'étude de la SOTAR en 1986.

À travers l'analyse de 16 sites et la rencontre de 20 participants, l'étude témoigne de l'effacement progressif des paysages des lanières. Le retrait de l'agriculture sur certaines portions du territoire aura contribué à la disparition de granges, à la fermeture de champs visuels et à l'arrivée d'une nouvelle population constituée de non-agriculteurs. Cette étude aura également permis de mieux définir l'importance de la compréhension du contexte social dans la transformation des paysages.

Mots-clés : Paysage, patrimoine, ruralité, observatoire photographique.

Abstract

In 1986, Memphrémagog Regional County Municipality (MRCM) mandated SOTAR, an urban planning firm, to characterize landscapes of special interests (SOTAR, 1986) as defined in *Quebec Act respecting land use planning and development*. An extensive photographic library was collected during the 1986 mandate. This exceptional database of 600 slides allows a description of the landscape elements contributing to the distinctive character of the MRCM.

Informed about the potential benefits of the photographic database, MRCM instituted, in partnership with the University of Montreal, a landscape photographic observatory to define how the observatory can be used to understand and document the evolution of landscapes of interest.

The present master's thesis analyses the evolution of the sites contained in the agricultural strips identified in the 1986 SOTAR study. The analysis was conducted using the general method for photographic observatories (Guittet 2016). Data for the analysis was obtained from 16 sites and interviews with 20 rural stakeholders.

The analysis documents the progressive disappearance of agricultural strips. The decrease in farming activities in portions of the territory led to the disappearance of barns, a restriction in visual perspective and the arrival of non-farming population. The study highlights the importance of understanding the social context in the transformation of rural landscapes.

Key words : Landscape, heritage, rural environment, photographic observatory.

Table des matières

Résumé	5
Abstract	7
Table des matières	9
Liste des tableaux.....	13
Liste des figures.....	15
Liste des sigles et abréviations.....	17
Remerciements	21
1- Introduction	23
1. 1– De la campagne productive à la campagne consommée.....	24
1.2 <i>Le concept de paysage</i>	26
1.3 <i>La prise en charge du paysage au sein des outils de planification territoriale</i>	30
1.4 <i>Positionnement et hypothèses de recherche.....</i>	33
2 – Les Observatoires des paysages : un outil pour observer l'évolution des territoires.	39
2.1 <i>L'expérience française, une référence en matière d'OPP</i>	39
2.2 <i>Les démarches de suivi des paysages au Québec.....</i>	41
2.3 <i>Les OPP : un puissant outil pour la gestion des territoires... qui soulève quelques réserves.</i>	45
3 – La MRC de Memphrémagog, un laboratoire pour l'étude, la protection et la mise en valeur du patrimoine paysager.....	49
3.1 <i>Localisation et géographie du territoire.</i>	49
3.2 <i>La MRC de Memphrémagog : des paysages agricoles d'intérêt qui s'étiolent.</i>	54
3.4 <i>Une sensibilité croissante envers les paysages issus de l'agriculture</i>	60
4 –Méthodologie	63

4.1 Contexte de réalisation.....	63
4.2 Le retour sur les sites.....	67
4.3 Analyse préliminaire des sites et Informations sur les sites retenus.....	68
4.5 Recrutement des participants	70
4.6 Analyse des données	71
5— Résultats et analyse	75
5.1 Transformations difficilement perceptibles.....	75
5.2 Transformations significatives	84
5.3 Fermeture du champ visuel	98
5.4 Synthèse et analyse	107
.....	118
5.5 Discussion.....	119
6 – L’observatoire photographique des paysages : un outil pour comprendre et agir sur les territoires agricoles en transformation.....	123
6.1 L’observatoire photographique des paysages de Memphrémagog, un outil éloquent, mais techniquement perfectible.	124
6. 2 L’observatoire photographique comme outil de connaissance des trajectoires évolutives des paysages agricoles.....	125
6.3 L’observatoire photographique : un outil pour comprendre la part sociale des paysages.....	129
6.4 L’observatoire photographique des paysages, un outil pour mettre au jour des pistes d’action éprouvées...	134
Conclusion.....	141
L’OPP : des utilités dont il faut tirer profit.....	143
Références bibliographiques	147
Annexe 1 : Unités morphologiques de Memphrémagog.....	161
Annexe 2 : Élévation sur le territoire de la MRC de Memphrémagog	162
Annexe 3 : Potentiel agricole des sols pour les grandes cultures	163

<i>Annexe 4 : Plan provisoire de la zone agricole pour la MRC de Memphrémagog (1980).....</i>	<i>164</i>
<i>Annexe 5 : Zone agricole permanente et usages agricoles dans la MRC de Memphrémagog.....</i>	<i>167</i>
<i>Annexe 6 : Définition et distribution des classes de potentiel de sol de la MRC de Memphrémagog.</i>	<i>168</i>
<i>Annexe 7 : Grandes affectations du territoire de la MRC de Memphrémagog.</i>	<i>169</i>
<i>Annexe 8 : Approbation par le comité plurifacultaire d'éthique de la recherche.</i>	<i>170</i>
<i>Annexe 9 : Message d'approche.....</i>	<i>172</i>
<i>Annexe 10 : Formulaire de consentement.....</i>	<i>173</i>
<i>.....</i>	<i>174</i>

Liste des tableaux

Tableau 1. – Répartition des sites par thème et par municipalité locale	66
Tableau 2. – Synthèse et analyse.....	109

Liste des figures

Figure 1. –	MRC de Memphrémagog.....	50
Figure 2. –	Vue en direction du lac Massawippi, Hatley, 2017	53
Figure 3. –	Pâturage et champs de foins, Canton de Stanstead, 2017	54
Figure 4. –	Grange abandonnée et terre en friche, Canton de Potton, 2017	60
Figure 5. –	Répartition des sites de reconduction dans les lanières agricoles.....	64
Figure 6. –	Site 1 : Vue vers l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac I Austin	76
Figure 7. –	Site 2 : Micro-paysage agricole I Hatley	79
Figure 8. –	Site 3 : Remise rouge I Ogden	81
Figure 9. –	Site 4: Ferme ovine I Sainte-Catherine-de-Hatley.....	82
Figure 10. –	Site 5 : Vue panoramique I Sainte-Catherine-de-Hatley	84
Figure 11. –	Site 6 : Maison de ferme I Ogden.....	86
Figure 12. –	Site 7 : Ancienne grange de la famille Gagné I Magog.....	88
Figure 13. –	Site 8 : Ancienne grange de la famille Gaule I Austin.....	89
Figure 14. –	Site 9 : Grange de la famille Jones I Potton.....	90
Figure 15. –	Site 10 : Grange ronde de Mansonville I Potton	92
Figure 16. –	Site 11 : Tunnel du Chemin Knowlton-Landing I Potton	94
Figure 17. –	Site 12 : Ancien tunnel d'arbres et grange Bachelder I Ogden	96
Figure 18. –	Site 13 : Minton Church I Canton de Hatley.....	98
Figure 19. –	Site 14 : Vue en direction de l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac I Georgeville.....	101
Figure 20. –	Site 15 : Maison sur la colline I Sainte-Catherine-de-Hatley	103
Figure 21. –	Site 16 : Grange Borigth I Potton	105

Liste des sigles et abréviations

AAPQ : Association des architectes paysagistes du Québec

CPEUM : Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole

CUPEUM : Chaire UNESCO en paysage et environnement l'Université de Montréal

CPÉR : Comité pluridisciplinaire d'éthique en recherche

CTAAQ : Commission de protection du territoire agricole

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

LAU : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LCPN : Loi sur la conservation du patrimoine naturel

LPTAA : Loi sur la protection des terres et des activités agricoles

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement

LPC : Loi sur le patrimoine culturel

MRC : Municipalité régionale de comté

OPP : Observatoire photographique des paysages

OPP : Observatoire photographique national du paysage

SA : Schéma d'aménagement

SAD : Schéma d'aménagement et de développement

SOTAR : Société technique d'aménagement régional

Pour Jules

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier les participants qui ont donné de leur temps précieux pour participer au projet. Vos témoignages et vos réflexions au sujet de votre territoire ont été très inspirants pour ma recherche et pour moi.

Ensuite, je tiens à remercier mon directeur et mon co-directeur de recherche, Gérard Beudet et Gérald Domon, pour leur confiance, leur écoute et leur implication tout au long de mon projet. Sans votre soutien, je me serais égaré à plusieurs reprises au cours de mon parcours de deuxième cycle. Vos commentaires toujours justes et généreux ont permis de pousser plus loin mon travail.

Je tiens également à remercier mes amis, mes collègues et la famille de ma conjointe qui m'ont apporté leur soutien moral et intellectuel tout au long de ma démarche.

Finalement, mes remerciements vont tout naturellement à celle qui partage ma vie, Maude. Son soutien inconditionnel et ses encouragements ont été d'une grande aide afin de mener à terme ce projet de mémoire tout en commençant notre projet de famille.

1- Introduction

En Occident, la recomposition des milieux ruraux est, depuis un certain nombre d'années déjà, un fait avéré (Jean, 1997 ; Lewis, 1998 ; Thurlow et al., 2019), ces espaces n'étant plus caractérisés par la prédominance de l'agriculture et par l'homogénéité des populations qui y habitent (Jean, 2003 ; Roy et al., 2005). Si, jusqu'au milieu du siècle dernier, on pouvait facilement statuer sur la fonction productive des terres agricoles en milieu rural, le portrait de ces territoires s'est aujourd'hui grandement complexifié (Murdoch et Pratt, 1993 ; Halfacree et Boyle, 1998 ; Mormont et Mougenot, 2002 ; Buthoria, 2020 ; Rosenqvist, 2020). L'avènement du productivisme et l'intensification des activités agricoles (Bjorkhaug et Richards, 2008) ont insufflé deux tendances lourdes au sein des territoires ruraux soit : l'intensification et la concentration des activités dans les plaines et le délaissement des pratiques dans les zones à topographie plus accidentée (Ruiz et Domon, 2014 ; Lee, 2020).

Ces tendances auront laissé des marques profondes sur les territoires ruraux. Parmi les principales figurent l'uniformisation des territoires où subsistent les pratiques agricoles, notamment caractérisées par le remembrement des propriétés (Robinson et Sutherland, 2002 ; Stoate et al., 2009 ; Dicks et al., 2020), la perte du caractère distinctif de plusieurs régions consécutive à la disparition des éléments d'intérêt patrimonial (Domon et Ruiz, 2014) et la recomposition démographique et socio-économique de plusieurs milieux ruraux (Domon et al.,

2011 ; Guimond, 2012 ; F Loyer, M Doyon, 2019). Ce sont ces transformations qui sont à l'origine du présent projet que présentent les paragraphes qui suivent.

1. 1– De la campagne productive à la campagne consommée.

Si les territoires ruraux ont donc traditionnellement été investis pour leur potentiel de production (Perrier-Cornet et Hervieu, 2002 ; Sylvestre, 2002), de nouvelles dynamiques d'implantation résidentielle induisent désormais la recomposition socio-démographique de certains ensembles (Paquette et Domon, 2003). Celles-ci sont souvent et diversement tributaires des attributs des milieux. Au Québec comme ailleurs, les aménités paysagères constituent un des motifs d'implantation de nouveaux résidents dans certains territoires ruraux (McGranahan, 2008 ; Gosnell et Abrams, 2009). Aussi, les régions qui présentent une topographie vallonnée, des vues panoramiques, un mélange de forêts, de milieux ouverts, des plans d'eau et des superficies de culture intensive limitées ressortent-elles comme nettement plus attractives (McGranahan, 2008 ; Vukomanovic et Barron, 2014). Ce faisant, les représentations de la ruralité ont été profondément transformées (Jean, 2003), étant dorénavant teintées par une valorisation des dimensions esthétiques, patrimoniales et environnementales (Buijs et al., 2006). Appelé à supporter des fonctions multiples (Wilson, 2008 ; Holmes, 2008 ; Pinto-Correia, 2014) l'espace rural n'est donc plus le domaine exclusif de l'agriculture et des agriculteurs, ceux-ci étant même perçus par certains comme les orphelins des campagnes du XXI^e siècle (Hervieux, 2008).

La ruralité qui se dessine actuellement soulève de nombreux défis pour qui tente d'en comprendre les dimensions sociales et physico-spatiales.

Au plan social d'abord, la question de la cohésion dans une société hétérogène où les intérêts sont dorénavant multiples n'est pas sans soulever d'importants enjeux (Cloke, 2006). Risque d'une part, de marginalisation de groupes animés par des valeurs distinctes dans des territoires où l'une des fonctions est fortement valorisée (Guimond, 2012 ; Ruiz et Domon, 2014 ; Simard, 2011). Risque d'autre part que cette recomposition socio-démographique et économique des campagnes entraîne l'exclusion des populations « d'origine », le clivage socio-économique et culturel entre celles-ci et les néo-arrivants pouvant conduire à l'exode de certains groupes des campagnes fortement valorisées (Smith et Phillips, 2001).

Au plan physico-spatial, l'érosion sévère ou la disparition des activités agricoles a contribué à l'étiollement des paysages ruraux (Ruiz et Domon, 2014). Cette recomposition des paysages ruraux conduit à une situation d'apparence paradoxale. Si certains éléments sont patrimonialisés (par exemple, certaines maisons, certaines dépendances), d'autres ne le sont guère (par exemple, certaines granges-étables, les tunnels d'arbres, etc.) (Di Méo, 2007). La cristallisation et la mise à l'écart du dynamisme de portions de territoire, d'éléments d'intérêt patrimonial, ou encore de certains paysages a toutefois pour effet d'accroître leur fragilité puisqu'ils ne s'arriment désormais plus au fonctionnement territorial (François et al., 2006).

Dans un contexte où, pour reprendre les mots de Roméo Bouchard, : « Le passage d'une société agricole à une société rurale multifonctionnelle constitue une trame de fond pour le nouveau développement régional. » (Bouchard, 2013, p.176), il importe de chercher à comprendre si la « campagne cadre de vie » (Perrier-Cornet et Hervieu 2002), sera à même de préserver les attraits paysagers qui ont contribué à son attractivité et au dynamisme des communautés.

Plusieurs questions sont ainsi soulevées : comment composer avec les transformations physico-spatiales de ces territoires dans un contexte où les valorisations sociales des paysages agricoles d'intérêt patrimonial sont de plus en plus reconnues ? Quelles sont les manières d'assurer leur pérennité ? Comment les mettre en valeur ?

Pour répondre à ces questions, il importe d'abord de bien comprendre ce qu'est le paysage et les défis qu'il pose à ceux qui s'y intéressent.

1.2 Le concept de paysage

La notion de paysage a évolué, à la faveur de l'intérêt dont il a été l'objet et de l'attention que lui ont portée les disciplines qui ont tenté d'en définir le sens. De fait, les approches au paysage appartiennent à deux grandes familles distinctes (Poullaouec-Gonidec et al., 2005).

La première famille définit le paysage comme un concept objectif. D'abord employé dans les études en géographie physique puis développé dans les pratiques anglo-saxonnes d'évaluation

visuelle (Poullaouec-Gonidec et al., 2005), le concept du paysage se résume à la matérialité du territoire (Chivallon, 2008). Existant sous ses simples dimensions spatiale et visuelle : « [il] n'est que l'ensemble des formes que les mouvements tectoniques ou géomorphologiques donnent à la terre. [...] ils ne contribuent à donner forme qu'à la peau habillant un corps physique qui est l'essentiel du paysage. » (Luginbühl, 2007, p.29). Suivant cette posture positiviste, l'observateur perçoit donc l'espace géographique tel qu'il se présente à lui, de manière objective et la physionomie du territoire caractérise alors ce qu'il voit.

La seconde famille renvoie à une définition subjective du paysage. Alimenté par des disciplines aussi diversifiées que complémentaires telles que l'ethnologie, la philosophie, la sociologie, ou la géographie culturelle, le concept de paysage se voit dorénavant constitué en tant qu'élément qualitatif dont l'appréciation varie selon l'observateur (Poullaouec-Gonidec et al., 2005). Recentrant l'individu selon son vécu et sa culture, les approches culturelles en paysage positionnent le regard de l'observateur comme principal facteur de sa création; en d'autres termes, pour les tenants de cette conception « tout paysage n'est que représentation » (Gumuchian, 1991, p.7).

Trois échelles non exclusives permettent d'analyser le paysage dans la construction de ses représentations sociales et culturelles soit l'échelle globale, l'échelle locale et l'échelle individuelle (Luginbühl, 2007). À l'échelle globale, ce sont les discours culturellement dominants qui contribuent à construire une manière de penser et de qualifier le paysage. À l'échelle locale,

le territoire pratiqué de façon quotidienne prend sens pour une communauté à travers ses interactions sociales. Finalement, à l'échelle individuelle, ce sont les expériences personnelles et familiales qui influencent la manière de percevoir le territoire. En outre, ces représentations « se combinent ou s'opposent, selon le cas, avec d'autres représentations du territoire, lié au souci du développement économique, à la recherche de l'équité sociale [...] ou encore à des préoccupations environnementales » (Dérioz, 2008, p.3).

L'éventail des définitions découlant de cette évolution laisse à ce jour un certain flou quant au sens commun du terme : « Il n'y a aucune unanimité sur la définition du paysage, du moins dans la sphère scientifique, à l'exception notable de celle donnée dans la Convention Européenne du paysage de Florence (Donadieu, 2007, p.5) » où le paysage est défini comme : «[...] une partie de territoire tel que perçu par les populations et dont le caractère résulte des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Conseil de l'Europe, 2000, art.1).

Cette définition lève le voile sur la dimension dialectique du paysage qui, établie au fil du temps, se définit comme le résultat de l'interface dynamique entre un espace géographique et des individus (Buléon, 2005). La réduction ou la substitution du paysage au simple champ visuel, soit à la partie visible du territoire, écarte alors l'idée d'un maillage entre divers éléments et, par le fait même, écarte le paysage de sa réelle substance. En ce sens, s'il est vrai que le territoire et le champ visuel sont partie intégrante du paysage, il est cependant moins évident d'affirmer que celui-ci se résume à cette simple adéquation et à une observation passive et objective d'éléments

de l'espace géographique (Domon et al., 2000). Si l'analyse du paysage selon une approche objective permet d'observer le résultat de différentes dynamiques territoriales, elle ne permet pas d'en comprendre les causes. Cette conception du paysage conduit à une analyse paysagère temporellement définie et factuelle.

Dans l'optique de comprendre les dynamiques qui résultent de l'interface entre une population et un territoire, il importe de considérer que le paysage est également une construction qui s'appuie sur une série d'opérations subjectives et émotionnelles, le tout, conditionné par des filtres tant historiques que personnels (Donadieu, 2007). Ces filtres induisent certaines préférences chez l'observateur vis-à-vis ce qu'il observe : « Le regard révèle moins le paysage qu'il ne le crée » (Domon et al., 2000, p.64).

Le paysage résulte alors de cet échange entre deux entités qui évoluent constamment, soit le territoire et la population. Il n'est donc en rien un objet cristallisé, immuable et facilement appréhendé, mais bien une construction évolutive, subjective et difficile à cadrer (Paquot, 2016).

La définition retenue dans le présent mémoire s'arrime à celle de la Convention Européenne sur le paysage. Le paysage y est défini comme étant le résultat de la relation dialectique entre les réalités physico-spatiales et sociales qui est influencée à la fois par des forces naturelles et des forces culturelles (Ruiz et Domon, 2014). Nous mettons donc l'accent sur le caractère indissociable et évolutif des interactions entre ces deux réalités ainsi que sur les dynamiques qui

agissent sur ces dimensions et ces interactions. D'une part, l'analyse du contexte physico-spatial permet d'observer les usages et les spécificités géographiques du territoire. D'autre part, l'analyse du contexte social permet quant à elle de comprendre les rapports entretenus envers différents territoires à travers les perceptions et des pratiques qui en découlent. Le paysage servira ainsi de cadre de lecture et d'analyse des dynamiques territoriales (Ruiz et Domon, 2014).

Cette lecture des dynamiques à travers le paysage s'avère aujourd'hui essentielle. En effet, la redéfinition des rapports au territoire que connaissent plusieurs espaces ruraux a contribué à l'émergence de nombreuses demandes sociales envers certains paysages dont on souhaite assurer la pérennité. Toutefois, force est de constater que malgré la multiplication des initiatives réglementaires et législatives visant à assurer leur protection et leur mise en valeur, des paysages valorisés connaissent une érosion en apparence inéluctable (Domon, 2017). Il convient donc de s'interroger sur les causes et les modalités de cette évolution en apparence paradoxale.

1.3 La prise en charge du paysage au sein des outils de planification territoriale

Alors qu'en Europe la Convention du paysage encadre l'engagement des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de politiques et de mesures destinées à protéger les paysages et que différents pays ont adopté des lois sur le paysage (Prud'Homme, 2004 ; Boucher, 2006 ; Guittet, 2016), au

Québec, il n'existe actuellement aucune politique ou loi dont le principal objet serait le paysage (Domon, 2017 ; Courcier et Domon, 2009).

Sa protection repose toujours sur différentes lois et politiques qui ne le ciblent pas directement et qui ne permettent donc pas de le réfléchir et de le mobiliser comme un élément transversal de l'aménagement du territoire (Domon, 2017). Bien que toute politique, peu importe le domaine, atterrisse forcément dans l'espace (Beudet, 2013), le paysage reste donc à ce jour dans l'angle mort des politiques et des pratiques d'aménagement du territoire. Ainsi, sa prise en charge par les pouvoirs publics s'effectue accessoirement à l'aide de règles et de normes prescrites par le cadre législatif actuel (LAU, LPTAA, LQE, etc.). Si cette approche normative présente un intérêt à certains égards, il faut toutefois admettre qu'elle n'inclut que les dynamiques qui ont un impact tangible sur un territoire réduit à ses dimensions utilitaires. En d'autres termes, en vertu d'une prétention à l'objectivité, l'approche normative écarte d'emblée les dimensions sensibles du rapport au territoire (Paquette et al., 2008). Ce faisant, elle banalise les dynamiques qui ne sont pas liées aux usages et aux activités prises en charge par les documents de planification (Martouzet, 2002 ; Melé, 2008 ; Pinson, 2018). Il apparaît aussi que l'approche normative ne tient pas compte de la diversité des contextes d'application, comme en témoignent notamment de nombreuses critiques de LPTAA qui visent pourtant aussi indirectement à chapeauter les paysages agricoles :

Depuis 1978, le nombre de fermes ne cesse de diminuer ainsi que les superficies en culture, la friche et le reboisement occupant la place désertée à défaut d'usages plus utiles économiquement et socialement auxquels fait obstacle l'application de la LPTAA. [...] L'absence du principe de différenciation qui serait à la base d'une modulation

appropriée et efficace de la loi constitue un déficit de cette pièce législative. Les membres de la CPTAQ peuvent invoquer à loisir ce déficit de différenciation pour appliquer avec rigidité les contraintes de la loi là où pourtant il n'y a ni sols de qualité ni pression urbaine, mais un réel besoin de revitalisation... « La loi, c'est la loi. ». (Vachon, 2020)

De plus, si l'approche normative permet d'intervenir sur certaines dynamiques qui peuvent altérer un paysage, elle ne permet pas d'intervenir sur l'inaction. Pourtant, en matière de paysage, l'inaction peut être tout aussi, voire même plus dommageable que l'action. Les exemples des bâtiments agricoles à l'abandon et des terres agricoles laissées en friche témoignent de la limite d'application des outils réglementaire (CPEUM et CUPEUM, 2008 ; Paquette et al., 2008). Plus largement, ces exemples témoignent du fait que l'application des normes a eu tendance à se faire sans réelle compréhension fine des spécificités socio-économiques et physico-spatiales auxquels renvoie le concept de paysage (Domon et Ruiz, 2015 ; Paquette, 2007 ; Domon et al., 2004 ; Mercier 2002).

Enfin, le début des années 2000 permettait d'anticiper un changement d'approche avec l'arrivée de deux statuts de protection pour le paysage, soit celui de paysage culturel et patrimonial (LPC) et celui de paysage humanisé (LCPN). L'intérêt de ces statuts réside dans le fait qu'ils sont obtenus suivant une volonté collective de reconnaître, de protéger et de mettre en valeur leurs spécificités sociales, culturelles et territoriales (Domon, 2017). Ces approches ascendantes et participatives constituent donc de véritables exceptions à l'approche normative actuellement préconisée. Cependant, force est de constater que leur portée reste limitée, voire même inexistante dans le cas des paysages humanisés. Depuis la création du statut, aucune collectivité n'a en effet été en

mesure de compléter une demande d'obtention d'un tel statut, faute de ressources financières et humaines suffisantes pour réaliser les démarches (Domon, 2017).

Le constat de la prise en charge, à la fois complexe et difficile, du paysage dans les pratiques aménagistes conduit aujourd'hui à reconnaître la nécessité de réfléchir à l'intégration de nouveaux outils pour leur protection et leur mise en valeur. Dans un contexte où la nouvelle ruralité qui se dessine actuellement soulève de nombreux enjeux et où il est reconnu que les paysages agissent comme levier de recomposition sociodémographique et économique, la compréhension de leur évolution et des tendances auxquelles ils se soustraient se dresse comme un élément incontournable pour l'aménagement des territoires ruraux.

1.4 Positionnement et hypothèses de recherche

Tel que présenté dans le prochain chapitre, l'observatoire photographique est un outil de gestion des territoires fréquemment utilisé en Europe afin de fournir une connaissance fine des composantes physico-spatiales des paysages (Guittet, 2016). Cet outil vise à documenter l'évolution de certains sites à travers des reconductions photographiques ciblées et systématiques.

Si les observatoires ont surtout servi à contextualiser la dimension matérielle des paysages, ils ont également permis de soulever le potentiel et la nécessité d'une double contextualisation, soit

celles de la prise en compte de la spécificité des dimensions physico-spatiales et sociale du paysage considéré. En ces sens, il a été observé que l'image permet aux individus, quel que soit leur niveau de connaissance ou de scolarisation, de « rentrer » dans le paysage, ce qui les rend aptes à en discuter. Les séries photographiques questionnent, elles intriguent, attisent la curiosité des résidents et des acteurs du territoire et permettent ainsi d'ouvrir sur les valeurs associées à différents paysages (Guittet, 2016). L'hypothèse centrale de la présente recherche est donc double. D'une part, il est posé que, au-delà de l'observation des changements de la matérialité des paysages, l'observatoire photographique a le potentiel, en raison notamment de la capacité de l'image à faire parler les gens (Guittet, 2016), de constituer un outil privilégié pour mieux comprendre les dynamiques territoriales sous-jacentes aux transformations. D'autre part, que cette connaissance des dimensions matérielle et sociale est un préalable incontournable à toute démarche visant la protection et la mise en valeur des paysages. Cette démarche, qui à notre connaissance est nouvelle au Québec, permettra donc de mettre au jour et, par le fait même, de favoriser la prise en compte du double contexte d'intervention qu'oblige le fait de s'intéresser au paysage.

La MRC de Memphrémagog présente un intérêt particulier pour mettre en place un observatoire photographique des paysages, et ce, à plusieurs égards. D'abord, dans le cadre de l'élaboration de son schéma d'aménagement en 1986, elle avait mandaté la SOTAR afin de procéder à une première caractérisation des paysages d'intérêt (SOTAR, 1986). Quelque 600 diapositives révélant les éléments constitutifs des paysages qui, il y a 30 ans, participaient significativement au caractère distinctif et remarquable de la MRC avaient alors été prises. Compte tenu de la qualité

des clichés et de leur état de conservation, ce fonds photographique présente aujourd’hui un intérêt exceptionnel permettant de mettre en place un observatoire photographique des paysages.

Deuxièmement, il apparaît que les paysages mercéens, et notamment ceux des lanières agricoles, n’ont rien perdu de leur intérêt, bien au contraire. En revanche, un retour rapide sur les constats faits il y a trois décennies suggère que cet intérêt et les mesures adoptées à l’époque n’ont pas suffi à assurer la pérennité de cet héritage. D’où la pertinence d’essayer de mieux comprendre les transformations et de mieux cerner les dynamiques sous-jacentes à celles-ci. Ainsi, le retour sur les sites de 1986 et l’analyse de leur évolution selon la méthode des observatoires photographiques des paysages couplés à des entrevues menées auprès d’acteurs du territoire, offrent l’opportunité de mieux comprendre ces dynamiques.

Enfin, alors que la MRC entend non seulement poursuivre, mais accentuer ses efforts de protection et de mise en valeur des paysages, l’étude à l’aide de ce fond offre par conséquent la possibilité de développer un nouvel outil de connaissance et de gestion des paysages. Plus précisément, elle offre l’occasion de comprendre quel est l’apport d’un observatoire photographique pour la protection et la mise en valeur des lanières agricoles de la MRC de Memphrémagog, ce qui sera tenté d’être illustré, à travers ce mémoire. La finalité de ce projet est donc de documenter et comprendre les changements survenus afin d’identifier des pistes pour la protection et la mise en valeur des paysages agricoles de la MRC.

Pour ce faire, le chapitre deux apportera des précisions sur l'observatoire photographique des paysages et discutera de son intérêt en tant qu'outil dans le domaine de l'aménagement du territoire. Le chapitre trois présentera plus en détail la MRC de Memphrémagog et en fera davantage ressortir l'intérêt pour la mise en place d'un observatoire photographique des paysages. Le chapitre quatre précisera la méthode utilisée afin de mettre en place l'observatoire photographique des paysages de Memphrémagog. Le chapitre cinq portera sur l'évolution des lanières agricoles de Memphrémagog. Enfin, le dernier chapitre abordera les portées et les limites de la mise en place d'un observatoire. Ce sixième chapitre sera également l'occasion de comprendre quel est l'apport de cet outil pour la protection et la mise en valeur des paysages de la MRC.

2 – Les Observatoires des paysages : un outil pour observer l'évolution des territoires.

Le présent chapitre aborde les observatoires photographiques des paysages comme outil pour la compréhension et l'aménagement du territoire. Il met ainsi en lumière les caractéristiques dominantes de cet outil ainsi que différentes initiatives d'observatoire ou plus largement, de reconduction photographique. Cette analyse comporte trois volets. Le premier apporte des précisions sur l'expérience française en matière d'observatoire photographique des paysages. Le deuxième trace un portrait des initiatives de suivi des paysages au Québec. Enfin, le troisième volet traite des limites de l'observatoire comme méthode et comme outil pour la planification et l'aménagement du territoire.

2.1 L'expérience française, une référence en matière d'OPP

La documentation photographique de transformations d'un lieu n'est pas nouvelle. À Paris, Charles Marville a réalisé de 1865 à 1878 à la demande du préfet Haussmann des centaines de photographies d'un des plus grands chantiers urbains de la seconde moitié du XIX^e siècle. Martial Caillebotte a quant à lui constitué un imposant fonds photographique qui permet de comparer la Paris de 1862 et celui de 1877. Quelques années plus tard, toujours en France, le service de Restauration des Terrains en Montagne lançait une campagne de documentation

photographique. Des spécialistes ont réalisé, de 1886 à 1940, un fonds photographique constitué de reprises systématiques, et ce, dans l'optique de contribuer à lutter contre l'érosion accélérée des montagnes. Cette idée n'est pas, non plus, exclusive à la France. Ainsi, des observatoires ont été mis en place à différents moments et pour diverses raisons dans plusieurs pays européens (Espagne, Italie, Norvège, etc.), mais aussi en Afrique (Éthiopie, Afrique du Sud) et en Amérique (Chili, États-Unis, Canada) (Guittet, 2016). Toutefois, la France a, au cours des 40 dernières années, multiplié les expériences et développé une expertise qui fait aujourd'hui office de référence. Ainsi, en 2015, 19 observatoires nationaux et 74 locaux y ont été dénombrés. Cette montée d'intérêt est indissociable de la prise de conscience par les professionnels des effets dévastateurs des Trente Glorieuses ; effets qui se sont traduits par des évolutions mal encadrées et dont les dynamiques qui les façonnent sont mal documentées (Mocquet, 2016).

Le premier projet de ce type est lancé en 1984 par la DATAR qui crée la *Mission photographique de la DATAR*. Quelques années plus tard, soit au début des années 1990, un autre projet poursuit un objectif similaire, l'OPNP. Dans les deux cas il s'agit d'initiatives émanant d'organes ministériels chargés de l'aménagement du territoire et souhaitant rendre visible son évolution à travers la recherche de nouveaux points de vue (Bertho, 2008). Dans les deux cas également, on définit des itinéraires photographiques, chacun comprenant un ensemble de points de vue plus ou moins anciens qui sont re-photographiés dans le temps. Si de 1994 à 2003, 19 itinéraires nationaux sont mis en place, à partir de 2013, aucun nouvel itinéraire n'est conçu avec l'appui financier de l'État. C'est donc à compter de cette date que les OPP locaux ont commencé à se multiplier. Pris au sens

large, soit celui de la reprise photographique de sites spécifiques, les OPP se présentent sous deux principaux cas de figure.

Dans un premier cas, le point de vue initial n'avait pas pour finalité d'être revisité ultérieurement. Il s'agit donc de photos anciennes, de cartes postales principalement, dont la reprise de l'endroit considéré permet de mesurer l'évolution sur le long terme de ce qui est représenté.

Dans le second cas, le point de vue initial a été choisi dans l'intention d'en reprendre la photo dans le futur. Ce second exemple est d'une nature nettement plus instrumentale. C'est le cas de la majorité des OPP locaux qui visent effectivement à documenter, voire à évaluer, la portée réelle d'une intervention, d'un programme ou d'une politique à portée territoriale. La photo initiale de l'OPP sera donc le « temps zéro » d'une l'intervention (ex. : réaménagement d'une berge), d'un programme (ex. : requalification d'une entrée d'agglomération) ou d'une politique (ex. : politique sur l'affichage).

2.2 Les démarches de suivi des paysages au Québec.

Au Québec, aucune démarche de suivi systématique de l'évolution des paysages s'apparentant à celles menées en France n'avait été mise en place avant l'amorce du projet lancé dans la MRC de

Memphrémagog. Cela dit, certains travaux passés s'inscrivent dans cette volonté de révéler et documenter l'évolution de divers territoires.

Historien et spécialiste en photographie aérienne oblique des paysages, Pierre Lahoud a produit une trentaine d'ouvrages dont quelques-uns consistent en la reprise de photographies anciennes. À titre d'exemple dans son ouvrage remarquables *Paysages gaspésiens : De Lesseps 1927 — Lahoud 2017* (Lahoud et Dorion, 2018), il survole les côtes gaspésiennes pour procéder à la reprise des photographies aériennes obliques de sites photographiés en 1927 par Jacques de Lesseps. Y sont ainsi révélés les transformations profondes du territoire : recul marqué de l'agriculture au profit de la forêt sur la Côte-Nord de la péninsule ; « renaturalisation » de Forillon suite à l'expropriation et à la création d'un parc national; abandon des petits quais de pêche ; changements marqués liés à l'implantation de la route en 1936, etc. Si la photographie aérienne oblique ne permet généralement pas une lecture aussi fine et aussi sensible que celle résultant des itinéraires photographiques des OPP français, elle présente le grand avantage de permettre de contextualiser, à l'échelle du territoire, les changements observés sur des sites spécifiques. Comme cette méthode est complémentaire à l'approche développée pour les OPP, le présent mémoire s'en inspire et comporte certaines reprises de photographies obliques.

Avec son ouvrage, *D'après Notman. Regards sur Montréal. Un siècle plus tard*, Andrzej Maciejewski a produit le meilleur exemple québécois de suivi dont le point de vue initial n'avait pas pour finalité d'être reconduit ultérieurement (Maciejewski, 2003). Son travail systématique

et rigoureux amène le lecteur à revisiter les lieux photographiés un siècle plus tôt par William Notman et son fils, William McFarlane Notman : port de Montréal, square Dominion, square Viger, place Jacques-Cartier, etc. L'ensemble permet d'apprécier Montréal à la fin du XIX^{ème} siècle ainsi que l'ampleur des transformations subies au cours du siècle suivant. Ainsi, il révèle aussi un risque lié à la reprise de photos anciennes réalisées par des artistes, celui d'alimenter la « nostalgie du bon vieux temps ».

Enfin, la CPEUM a réalisé trois projets s'inscrivant dans la volonté d'opérationnaliser le suivi de l'évolution des paysages.

Le projet Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages a permis de documenter l'évolution, sur plus d'une soixantaine d'années (1928, 1964, 1992), de deux territoires témoins totalisant 680 km² (Domon et al., 2000). Réalisé à partir de photographies aériennes, le projet a révélé la profonde mutation de l'utilisation des sols sur le territoire témoin situé au nord (Saint-Jérôme/Saint-Adèle) et la relative persistance de celle du territoire situé au sud et à l'ouest (Saint-Joseph-du-Lac/Lachute). Au-delà de ces constats, les mises en relation de l'utilisation des sols aux différentes périodes avec les caractéristiques physiques des territoires ont jeté les bases de la compréhension des changements observés. Si l'approche cartographique utilisée diffère de celle des OPP, l'ouvrage résultant du projet comporte aussi un certain nombre de reprises de photographies anciennes : centre de la ville de Lachute (1920, 1950, 1998) ; église

de Saint-Placide (1920 ; 1995) ; vieux pont de Mont-Rolland (non datée/1998) ; fond de vallée de Piedmont (non datée/1998) ; etc.

Sensiblement à la même époque, la CPEUM menait pour différents organismes gouvernementaux et para gouvernementaux, un projet animé par la question suivante : quelle serait la contribution réelle d'un système de monitoring des paysages pour leur gestion et leur mise en valeur ? Il s'agissait de contribuer à « (...) doter les individus, les collectivités et les décideurs publics d'instruments de prise en charge du devenir des paysages » (Domon et Poullaouec-Gonidec 2003, p.165). Le projet a conduit à l'élaboration et à l'application sur divers sites (Grand-Métis, Mont Saint-Bruno, Côte-de-Beaupré, etc.), d'un système visuel de comparaison des images avant/après en fonction des trois grands phénomènes : disparition, persistance et mutation.

Le troisième projet mené à la CPEUM visait spécifiquement l'évaluation d'un programme, celui de la gestion écologique des emprises autoroutières mises de l'avant par le ministère du Transport du Québec. Ainsi, pendant trois ans, des photos ont été prises selon un protocole rigoureux, sur 28 points répartis sur trois segments distincts, et ce, à raison de 18 reprises par année (total de 1512 photos). L'analyse des images à partir, d'une part, d'une méthode experte et, d'autre part, de la perception d'usagers de l'autoroute allait révéler l'appréciation globale du nouveau mode de gestion, mais aussi le fait qu'une stratégie consistant à « tout laisser pousser partout » n'était pas optimale (Paquette et al., 2008).

2.3 Les OPP : un puissant outil pour la gestion des territoires... qui soulève quelques réserves.

Les analyses portant sur les OPP font unanimement ressortir la ligne de force de ceux-ci. En misant sur la photo, ils permettent une appropriation rapide et facile des sites retenus. Beaucoup plus que le texte ou les tableaux de statistiques, l'image permet, comme mentionné en introduction, aux individus, quel que soit leur niveau de connaissance ou de scolarisation, de « rentrer » dans le paysage et d'échanger sur celui-ci. Les séries photographiques questionnent, elles intriguent, attisent la curiosité des résidents et des acteurs du territoire. Ainsi, comme le souligne Guittet la phrase : « Je ne pensais pas avoir tant de choses à dire sur le paysage » (Guittet, 2016, p. 387) est une de celles qui revient le plus souvent au terme d'entretiens menés avec support photographique. C'est précisément cette capacité à « faire parler », à favoriser les échanges de points de vue et de connaissance qui fait des OPP un puissant outil pour la gestion des territoires.

Si l'intérêt des OPP pour la gestion des territoires est aujourd'hui bien connu, les réserves et les pièges qui entourent leur mise en place le sont tout autant.

Au plan opérationnel d'abord, le traitement et l'analyse des images résultantes peuvent s'avérer une tâche lourde et difficile. Comme l'ont montré, en France, les premières missions de la DATAR et, au Québec, le suivi mené sur la végétation des emprises autoroutières, l'augmentation du nombre de sites observés et de la fréquence de reprise peut rapidement générer un nombre

considérable d'images. De fait, l'expérience française révèle que, en raison de cette lourdeur, les images sont souvent sous-utilisées. Dans ces circonstances, il importe de définir le plus précisément possible les objectifs visés par tout nouvel OPP et de limiter le nombre de sites et la fréquence des reprises au strict minimum nécessaire afin d'assurer l'atteinte des objectifs.

Au plan plus fondamental ensuite, tout travail qui aborde le paysage par le biais de la photo comporte inévitablement certaines limites. Sur le terrain, le paysage est apprécié sous de multiples angles, par les différents sens (ouïe, odorat, etc.) et le plus souvent en mouvement. Or, limiter sa lecture et son appréciation à une seule image prise sous un angle spécifique conduit à en réduire substantiellement la richesse et la complexité. Cela dit, différentes études ont montré que la personne à qui l'image était montrée avait tendance à se projeter mentalement dans le paysage, à l'observer donc comme si elle « était dedans », ce qui atténuerait sensiblement la limite liée à l'utilisation de la photo (Guittet, 2016 ; Bigando, 2013)

Enfin, une autre limite soulevée est que les observatoires photographiques ne font qu'observer les changements sans chercher à en comprendre la cause, c'est-à-dire sans se pencher sur la dimension sociale et culturelle qui les sous-tend. Limités à l'analyse avant/après de l'assise matérielle des paysages, les observatoires ne constituent donc pas un véritable outil de prise en charge des paysages. D'où le double volet de l'hypothèse présentée en introduction à savoir, d'une part, que, au-delà de l'observation des changements de la matérialité des paysages, l'observatoire photographique a le potentiel, en raison notamment de la capacité de l'image à

faire parler les gens (Guittet, 2016), de constituer un outil privilégié pour comprendre les dynamiques territoriales sous-jacentes aux transformations. Et que, d'autre part, cette connaissance des dimensions matérielle et sociale est un préalable incontournable à toute démarche visant la protection et la mise en valeur des paysages.

Afin de poursuivre cette double hypothèse, le cadre méthodologique général des OPP français sera utilisé tout en étant adapté afin de tenir compte de certaines limites techniques. Le quatrième chapitre présente plus en détail la méthodologie résultante.

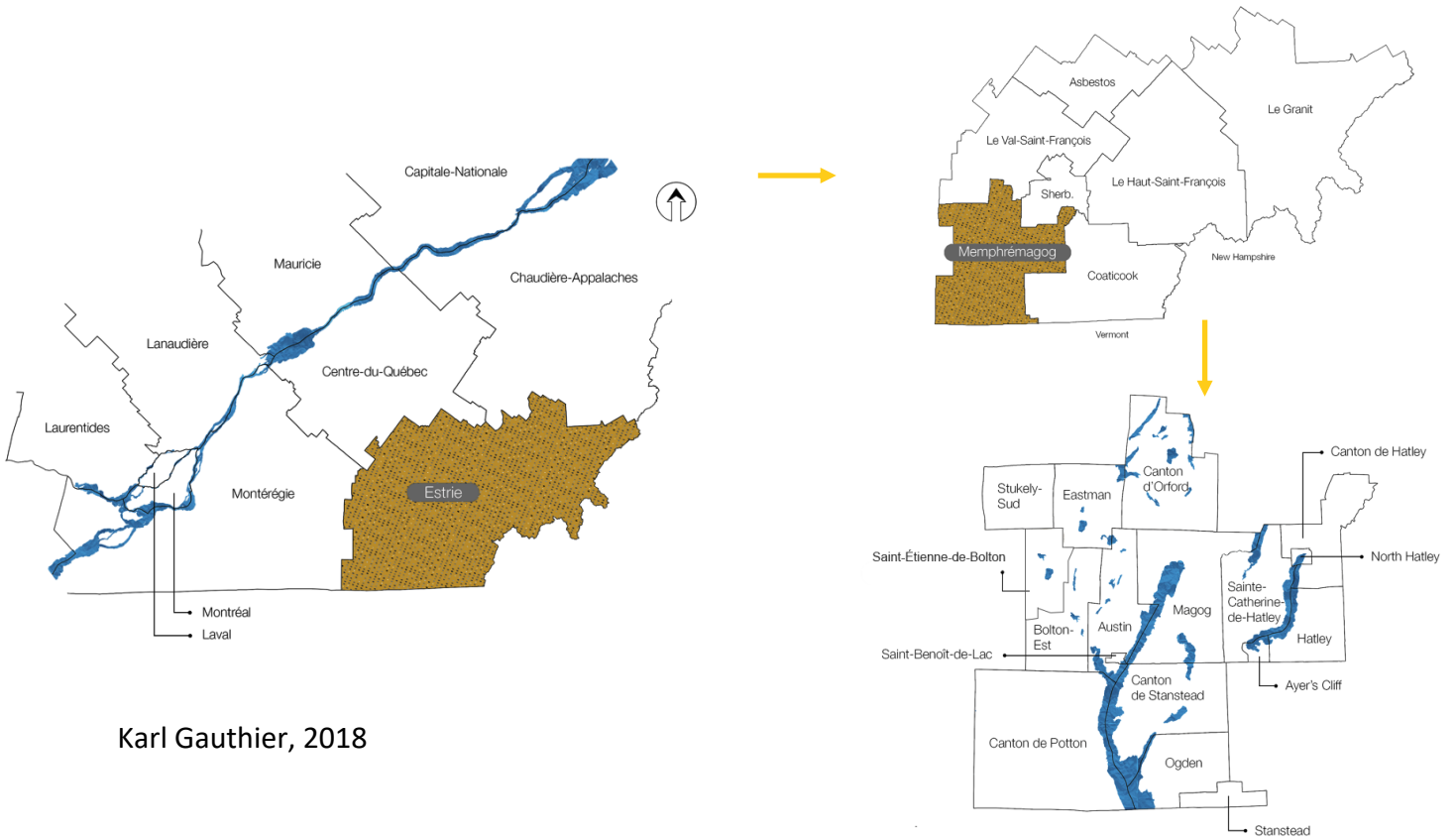
3 – La MRC de Memphrémagog, un laboratoire pour l'étude, la protection et la mise en valeur du patrimoine paysager

Le choix du territoire découle principalement de la disponibilité du fonds photographique des paysages d'intérêts de 1986. Cela dit, il découle également du fait que la MRC de Memphrémagog est un territoire où la qualité des paysages issus de l'agriculture a grandement contribué à façonner son identité. Or, à travers les transformations des pratiques culturelles, cette identité s'étirole peu à peu, d'où l'intérêt de s'y pencher. Ce chapitre apportera d'abord des précisions sur le caractère exceptionnel du territoire d'un point de vue paysager. Il sera ensuite question des lanières agricoles comme éléments paysagers d'intérêt de la MRC ainsi que du contexte de leur transformation. Enfin, ce chapitre permettra de comprendre la nécessité de la protection et de la mise en valeur des lanières agricoles dans le contexte territorial et social actuel.

3.1 Localisation et géographie du territoire.

La MRC de Memphrémagog est située à environ 150 km de Montréal, dans la région administrative de l'Estrie (figure 1). Le territoire de la MRC se situe entre deux grandes unités physiographiques de la chaîne des Appalaches, soit les Montagnes Vertes à l'ouest et le plateau d'Estrie-Beauce à l'est (voir annexe 1).

Figure 1. – MRC de Memphrémagog



Karl Gauthier, 2018

Le segment québécois des Montagnes Vertes s'étend du Vermont jusqu'au couloir de la rivière Nicolet, à la hauteur d'Asbestos. Les reliefs, passablement vigoureux, se présentent sous la forme de massifs, notamment ceux de Jay, de Sutton, de Memphrémagog, de Bolton-Potton, de Glen-Foster, d'Orford et de Bonsecours. Ainsi, certains sommets culminent à plus de 900 mètres, notamment ceux d'Owl's Head et d'Orford, deux repères visuels majeurs de la MRC. Au sud de la MRC, les massifs de Bolton-Potton et de Memphrémagog enserrant le plateau de Province Hill

(voir annexe 2). La rivière Missisquoi, qui prend sa source dans le lac d'Argent et se jette dans le lac Champlain, irrigue une vallée encaissée qui longe l'alignement des massifs et sa largeur n'excède que rarement 2km. Enfin, deux cols, celui de Bolton et celui que dominant les monts Chagnon et Orford, permettent le franchissement est-ouest de l'alignement.

Cette géographie fortement articulée, couplée à la faible qualité des sols (voir annexe 3) a significativement contraint l'occupation du territoire. En ce sens, la vallée de la rivière Missisquoi et de quelques affluents s'est imposée comme principal couloir d'établissement et la grande majorité des landes agricoles ainsi que les villages de Highwater, de Mansonville, de Bolton-Sud, de Bolton-Centre et de Saint-Étienne-de-Bolton s'y sont implantés. Soulignons par ailleurs que, le plateau de Province Hill est le seul autre emplacement à avoir accueilli des exploitations agricoles. Conséquemment, les paysages humanisés qui s'y retrouvent sont confinés dans des creux, à l'exception du plateau de Province Hill, où les étendues défrichées et mises en culture sont plus largement déployées.

Cet alignement est situé sur un bas plateau en forme de U inversé qui l'enserme et le territoire de la MRC occupe la partie est de ce plateau. Celle-ci est entaillée par plusieurs vallées orientées sud-ouest nord-est et la plus importante est drainée par les lacs Memphrémagog et Magog et la rivière éponyme. La vallée de Fitch Bay, du lac Massawippi et de la rivière du même nom la double à l'est. Bien qu'elles soient jalonnées de collines et d'escarpements, notamment ceux de Bunker Hills et du versant ouest du lac Massawippi, ces vallées se succèdent généralement sans ruptures

trop marquées. Au-delà de ces éléments plus affirmés de la topographie se trouvent différents plateaux différents plateaux tels ceux de Hatley, Magog, Hatley-Ascot et Barnston. Si ces vallées ont ici aussi sous-tendu les couloirs de colonisation, l'occupation des sols ne s'y est pas confinée et s'est également déployée sur les plateaux.

Une fois encore, malgré la faible qualité des sols (voir annexe 3), cette géographie plus accueillante a permis la création de plusieurs lanières agricoles largement étalées dont la prospérité a contribué à l'essor des villages de Sainte-Catherine-de-Hatley, de Hatley, de Katevale, de Stanstead Plain, de Georgeville et d'Ayers Cliff. Caractérisés par leurs ondulations et la présence de boisés sur leur pourtour, les paysages humanisés nés de la mise en valeur agricole de cette partie de la MRC sont par conséquent plus ouverts. Certains attributs du réseau hydrographique, en l'occurrence les ruptures de pente et les vastes plans d'eau, ont par ailleurs favorisé l'émergence des centres industriels de Magog et de Rock Island, ainsi que le développement d'une villégiature de distinction, en particulier sur la rive gauche du lac Memphrémagog, ainsi que dans les secteurs de Georgeville et de North Hatley.

L'adoption, en juin 1980, du troisième décret de région agricole désignée et des plans provisoires de la zone verte – qui incluait les Cantons-de-l'Est – n'aura pas révélé les contrastes géographiques évoqués ci-dessus. En effet, la zone verte délimitait alors un périmètre qui ne tenait pas compte du cadre biophysique du territoire (voir annexe 4). Si cette cartographie ne reflétait pas les disparités entre l'Est et l'Ouest du lac, c'est que cet exercice avait été complété

selon la méthode du "pinceau large", une méthode qui a été utilisée sur l'ensemble du territoire et qui a nécessité des ajustements. Le zonage sera ajusté au début des années 1990 lors de la révision effectuée par la MRC. Les résultats de cette révision permettront de définir approximativement la zone agricole actuelle qui, quant à elle, montre bien l'écart entre l'est et l'ouest de la MRC (voir les annexes 5, 6 et 7) confirmant ainsi la prépondérance de la partie est du territoire de la MRC.

Figure 2. – Vue en direction du lac Massawippi, Hatley, 2017



Karl Gauthier, 2018

Ainsi, depuis la fin du 19^e siècle, la région est reconnue et visitée pour la qualité de son patrimoine naturel et paysager (Beaudet et Gagnon, 1999). Le premier découlant de la présence de lacs, de rivières, de massifs de végétation et de monts. Le second résultant de l'inscription de dynamiques socio-spatiales anciennes, notamment celles associées à la villégiature, au tourisme et au loisir de plein air (Gagnon, 2007). Celles-ci ont grandement contribué au façonnage du paysage de la

région, comme en témoigne l'exemple des pratiques agricoles tenues par les *gentlemen farmers* dès la fin du XIXe siècle (Little, 2009). L'apparition récente de pratiques viticoles, de cultures maraîchères biologiques, de cultures de petits fruits (camerise, chicoutai, sureau, argousier, etc.), de même que l'introduction de nouvelles productions animalières (vaches Highland, alpagas, etc.) de plantes à fleurs (lavandes, tournesols, etc.) de plantes mellifères, de production apicole témoignent, parmi d'autres, d'un certain renouvellement des pratiques agricoles dans la région (MRC de Memphrémagog, 2014).

Figure 3. – Pâturage et champs de foin, Canton de Stanstead, 2017



Karl Gauthier, 2018

3.2 La MRC de Memphrémagog : des paysages agricoles d'intérêt qui s'étiolent.

La MRC de Memphrémagog aura été une pionnière en ce qui a trait à la protection et la mise en valeur de ses paysages. Elle est, en ce sens, l'une des premières MRC à avoir fait de la protection du paysage un élément central de son développement.

Ainsi, et comme mentionné précédemment, dès 1986, la MRC de Memphrémagog avait, dans le cadre de l'élaboration de son premier schéma d'aménagement, mandaté la SOTAR (1986) pour procéder à une première caractérisation des paysages d'intérêt soit, au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : les territoires d'intérêt patrimonial, esthétique et culturel. À la lumière de celle-ci, il apparaissait que la valeur exceptionnelle des paysages de la région découlait largement de la qualité des espaces agricoles qui la composait. Résultant de l'interface entre la population et le territoire, ces paysages se sont progressivement vus investis de valeurs patrimoniale et culturelle (MRC de Memphrémagog, 2016). Malgré l'intérêt porté à ces paysages, les territoires qui les portent font aujourd'hui face à de profondes transformations tant sociales que physico-spatiales, portant ainsi atteinte à leur intégrité (AAPQ, 2015). Pour plusieurs (AAPQ, 2015; MRC de Memphrémagog, 2016 ; Ménard, 2015 ; Plania, 2013), ces transformations contribuent à l'étiollement d'un patrimoine paysager dont la valeur est aujourd'hui largement reconnue, et ce, non seulement à l'échelle de la MRC, mais aussi à celle du Québec.

Enfin, l'adoption du PDZA en 2014 par la MRC aura permis de confirmer que la qualité du cadre paysager de la région repose largement sur la spécificité agricole du territoire. Le PDZA se présente comme une opportunité afin de rendre compte des spécificités territoriales et des préoccupations d'acteurs qui ne sont traditionnellement pas sollicitées dans l'exercice prospectif

du développement agricole. Cette démarche permet à un grand nombre de personnes de s'exprimer sur l'avenir de l'activité agricole sur le territoire concerné à travers la mise en place de forum thématique (PDZA, 2014). Les différents forums auront de ce fait permis d'aborder des préoccupations qui ne se rattachent pas uniquement au rendement et à la production agricole *stricto sensu* en ouvrant sur les préoccupations et les points de vues de non-agriculteurs. Ainsi, le PDZA inclut de l'information sur les friches, les fermetures des champs visuels, les points de vue d'intérêt, les éléments identitaires, historiques et patrimoniaux que l'agriculture aura dispersés sur le territoire de la MRC.

Utilisant pour les désigner, le terme « lanières agricoles » le rapport produit par la SOTAR (1986) aura été le premier à reconnaître l'importance de la valeur patrimoniale des paysages agricoles de Memphrémagog :

Les lanières agricoles sont des étendues de terres en culture, linéaire et vallonnée, enserrées entre des massifs forestiers. Ces lanières occupent les vallées, quelques plateaux ainsi que les rebords de certaines collines.

Ces lanières constituent des paysages de premier plan. Elles sont délimitées par le trait continu ou interrompu qui accompagne à des distances variant entre quelques centaines de mètres et un peu plus d'un Kilomètre, le tracé des routes pittoresques et panoramiques.

Les lanières agricoles les plus intéressantes sont celles qui occupent les Plateaux de Hatley et de Magog, au pourtour du lac Massawippi. La qualité des sols et le caractère vallonné des reliefs ont en effet autorisé le développement d'un espace agricole étendu et continu. On y découvre donc, au fil des routes des paysages caractérisés par leur cohésion et par la qualité des cadres bâtis et paysagers. (SOTAR, 1986 p.95)

En outre, l'étude de 1986 identifiait onze routes et chemins comme étant ceux qui offraient les vues vers les lanières agricoles les plus remarquables de la MRC, soit le Chemin de Owl's head, le

Chemin du lac, le Chemin de la diligence, la Route 108, le Chemin University, le Chemin de la montagne, le Chemin de Hatley, le chemin Nord, la Route 143, la route 208 (entre Massawippi et Hatley) et la route 24 entre Beebe Plain et Fitch Bay (SOTAR, 1986, pp.96 à 103).

Dans la foulée de ce rapport, la MRC reconnaissait, dès 1986, que la dégradation de ces territoires se profilait à l'horizon : « Toutefois, le secteur nord subit depuis quelques années l'influence de la villégiature et de l'urbanisation qui a comme conséquence une croissance importante des superficies de terres en friche » (MRC de Memphrémagog, 1986, p.38). Parallèlement aux préoccupations mises de l'avant dans le schéma d'aménagement, la SOTAR identifiait deux tendances émergentes sur les territoires agricoles.

La première concernait l'appropriation de certains ensembles agricoles, parmi les plus intéressants, par des urbains : « [...] sûrement fascinés par la qualité des paysages et des architectures. » (SOTAR, 1986, p.28).

La seconde tendance concernait les changements de production du monde agricole, qui déjà, laissaient entrevoir d'importantes transformations de la structure agraire du territoire.

Face à la valorisation croissante de certains attributs du territoire et en regard de leur imminente transformation, le schéma d'aménagement recommandait spécifiquement la préservation des caractéristiques actuelles de certains éléments d'intérêt patrimonial du paysage des lanières ainsi

que le maintien du zonage agricole partout où des paysages transformés par les activités humaines avaient été préservés. (MRC de Memphrémagog, 1986).

Trente ans plus tard, force est de constater que ces recommandations ne suffirent pas à infléchir la transformation des paysages agricoles (MRC de Memphrémagog, 2009).

En raison des nombreuses limitations (qualité des sols, drainage, pentes, affleurements rocheux, etc.) la superficie de terres agricoles en friche a considérablement augmenté depuis les années 1980 (MRC de Memphrémagog, 2014). Par conséquent, de nombreuses vues panoramiques se sont refermées (AAPQ, 2015), alors que de nouvelles pratiques non agricoles ont émergé en zone agricole (Plania, 2013), que l'urbanisation a poursuivi sa poussée en zone agricole, particulièrement à l'extrémité nord du lac Memphrémagog (MRC de Memphrémagog, 2009) et que plusieurs ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ont disparu ou sont menacés de disparition (Plania, 2013).

Ces pressions ont induit un certain nombre de changements sur la zone agricole permanente. Depuis les trente dernières années, 320 hectares ont été intégrés à la zone agricole et 477 hectares ont été exclus (MRC, 2014). Suivant les décisions rendues par la CPTAQ¹ les demandes d'exclusion de lots ou de partie de lots ont principalement été effectuées pour des terres agricoles situées à l'ouest du lac Memphrémagog et à proximité de la ville de Magog, alors que l'inclusion

¹ Voir : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/?wicket:interface=:2:6:::

ou l'agrandissement de certains lots ont été concentrés sur les plateaux de l'est de la MRC (MRC, 2014), là où on a assisté à une consolidation de l'agriculture. Les demandes d'exclusion visaient principalement l'implantation de l'usage résidentiel. Ainsi, il apparaît que la zone agricole se rétracte peu à peu sur les territoires où les sols sont de faibles qualités et où les pressions pour l'élargissement des périmètres d'urbanisation se poursuivent après plus de trente ans (MRC, 2014).

Pour illustrer l'ampleur de la déprise agricole de la MRC, on signale qu'entre 1996 et 2011 la superficie agricole totale a diminué de 23 % et que le nombre de fermes a chuté de 34 % (MRC de Memphrémagog, 2014). Parallèlement, la MRC assiste à une croissance toujours plus marquée de la population rurale et à une diminution de la population rurale agricole. La MRC de Memphrémagog connaît aujourd'hui la plus importante croissance démographique de la région et cette croissance repose en grande partie sur la recomposition de ses territoires ruraux (Loyer et Doyon, 2019).

Figure 4. – Grange abandonnée et terre en friche, Canton de Potton, 2017



Karl Gauthier, 2018

3.4 Une sensibilité croissante envers les paysages issus de l’agriculture

À la lumière de ce qui précède, il apparaît que les territoires où se trouvent les lanières agricoles connaissent d’importants changements. Ces changements s’articulent essentiellement à la transformation de la fonction agricole et à la recomposition socio-démographique des territoires ruraux de la MRC (Loyer et Doyon, 2019). Si, la transformation de ces paysages d’intérêt semble difficile à contrer, jamais la sensibilité au patrimoine paysager agricole dans la MRC ne semble avoir été aussi présente qu’aujourd’hui. L’intégration du paysage agricole dans la Charte des Paysages estriens (2007) et la reconnaissance de sa valeur patrimoniale par celle-ci, la tenue du Symposium sur les paysages agricoles en 2015 et l’ajout de nombreuses photographies dévoilant les paysages agricoles sur la plateforme numérique *Typiquement Memphrémagog*², ont montré

² <https://typiquementmemphremagog.com/les-paysages-par-ville/>

que l'identité paysagère du territoire passe inévitablement par son héritage agricole. Dans le même ordre d'idée, l'offre touristique du secteur repose également en grande partie sur la spécificité agricole des lieux. Ainsi peut-on voir sur la carte portant sur les territoires d'intérêt régional du SAD (2009), la désignation de certaines routes pittoresques, de points de vue panoramiques d'intérêt régional, de paysages champêtres et de secteurs d'intérêt esthétique découlant tous de la fonction agricole du territoire.

Il apparaît donc aujourd'hui fondamental de vérifier comment les éléments d'intérêt associés aux landes agricoles de 1986 ont évolué au cours des 30 dernières années. C'est pourquoi la MRC souhaite aujourd'hui mettre en place un observatoire photographique des paysages. Le prochain chapitre présente l'observatoire mis en place ainsi que les aspects spécifiques de la méthode utilisée.

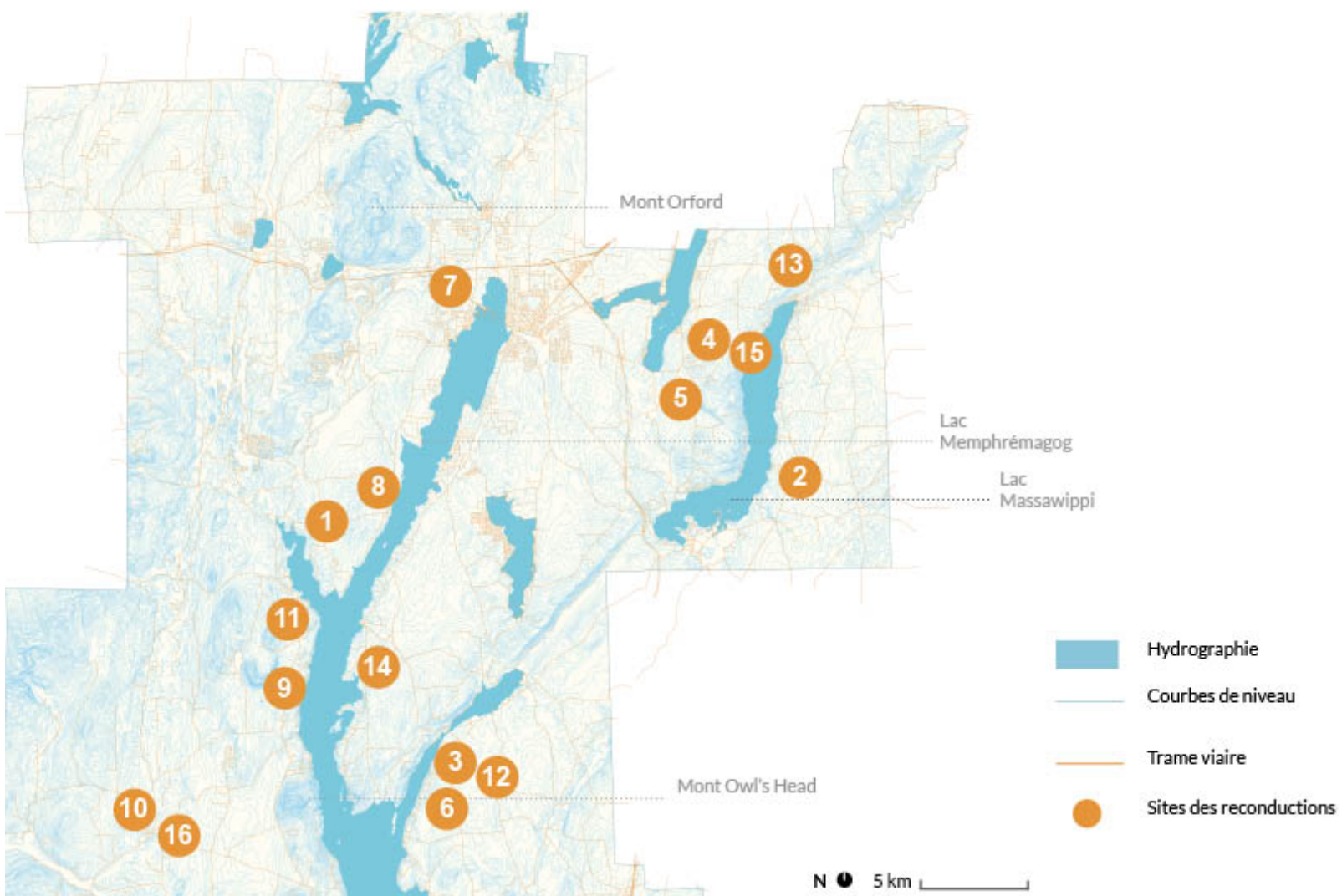
4 – Méthodologie

Si la méthodologie des OPP français a servi de cadre général pour la mise en place de l'observatoire de Memphrémagog, il importe de souligner que celui-ci ne rencontre pas les mêmes standards de reconduction. Ce chapitre rend donc compte des spécificités de l'observatoire des paysages de Memphrémagog d'un point de vue méthodologique. Il sera d'abord question du contexte de réalisation de l'observatoire. Puis, les méthodes de reconduction photographique, du recrutement des participants et de l'analyse des données seront présentées.

4.1 Contexte de réalisation

D'abord, il importe de rappeler que le présent projet de recherche s'inscrit à l'intérieur d'un projet plus vaste qui a pour base le corpus des quelques 600 diapositives prises en 1986 sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. Ce dernier vise à mettre en place un premier observatoire photographique au Québec en utilisant 60 sites. De ce projet d'observatoire, 16 sites (figure 5) ont été utilisés afin de réaliser le présent mémoire. Ainsi, seuls les paysages associés aux « lanières agricoles », telles que précédemment définies, ont été retenus. Cependant, il importe tout de même de présenter la méthodologie complète du projet d'observatoire puisque le projet du présent mémoire s'inscrit à l'intérieur de celle-ci.

Figure 5. – Répartition des sites de reconduction dans les lanières agricoles



Karl Gauthier, 2020

Tout d'abord, afin de déterminer quels seraient les points de reconduction photographique retenus pour la réalisation de l'étude, un comité paysage a été formé. Ce comité réunissait à la fois des acteurs de la MRC, des municipalités locales et des chercheurs de la Chaire en paysage de l'Université de Montréal. Différents types de regards soit initiés ou informés (Larrère, 2002) ont donc été croisés afin de sélectionner les sites.

Une fois réuni, le comité a procédé à l'élaboration des critères de sélection des points de reconduction. D'abord, l'étude devait représenter différentes municipalités locales de la MRC. Elle devait également traiter de différentes échelles de paysage, de l'échelle de l'emplacement d'un bâtiment à celle d'une vue panoramique. Suivant ces lignes directrices, 60 sites furent identifiés (Tableau 1). Les sites ont par la suite été regroupés par le comité en sept catégories distinctes suivant l'élément prédominant de la photographie de 1986 soit : lieux de culte, chemins de campagne, bâtiments, bords de lac et villégiatures, cimetières, paysages champêtres et rues principales.

Tableau 1. – Répartition des sites par thème et par municipalité locale

Municipalité locale	Lieu de culte	Chemin de campagne	Bâtiment	Bord de l'eau	Cimetière	Paysage champêtre	Rue principale	Total
Austin	1		1			1		3
Ayer's Cliff							1	1
Canton de Hatley	1							1
Georgeville	1		1		1	1	1	5
Hatley	2	1	1			1		5
Magog			5	8			9	22
North Hatley				1			1	2
Ogden		2			1	1		4
Orford			1				1	2
Potton		1	5					6
Sainte-Catherine-de-Hatley	1		1			2		4
Stanstead	1						3	4
Stukely-Sud	1							1
Total	8	4	15	9	2	6	17	60

4.2 Le retour sur les sites

D'emblée, il importe de spécifier que la présente démarche n'a pu reprendre intégralement les directives mises de l'avant dans le guide élaboré par le ministère de l'Environnement français : *Itinéraires photographiques. Méthode de l'observatoire photographique du paysage* (2008).

Deux éléments doivent donc être gardés à l'esprit. D'abord, les photos prises en 1986 par la SOTAR n'avaient pas été prises dans l'optique de faire l'objet de reprises. Aussi, ni le lieu exact, ni la date ou l'heure, ni les champs focaux n'avaient-ils été notés. Dans ces conditions, la localisation des lieux et des angles de prise de vue initiaux a posé un tel défi que certains sites présélectionnés n'ont pu être localisés et repris en photo. Par ailleurs, la majorité des reprises ayant dû, pour des raisons techniques³, être réalisées avec un appareil différent, on relèvera sans doute qu'elles ne sont pas toutes entièrement identiques aux photographies initiales. Cette limite n'entache toutefois en rien l'intérêt des reprises puisque la finalité du projet n'est pas la photo elle-même, mais bien la documentation et la compréhension des changements ainsi que l'identification de pistes pour la protection et la mise en valeur des paysages.

Ensuite, comme l'indique son intitulé, l'observatoire porte sur des paysages qui présentaient un intérêt particulier en 1986. Le corpus de photos initial ne présente donc pas un portrait de l'ensemble des réalités de la MRC à cette date ; il offre plutôt un regard sélectif sur un certain

³ Les photos de 1986 ont été prises avec un appareil à pellicule (Minolta X-700) et celles de 2017 ont été prises avec un appareil numérique (Nikon D5600).

nombre de lieux qui présentaient un intérêt particulier. De ce fait, bien qu'il ne résulte pas d'un travail à visée commerciale réalisé par un photographe professionnel, les réserves émises à l'égard de l'utilisation de cartes postales anciennes, à savoir notamment le risque de considérer que « tout était bien mieux avant », doivent être gardées à l'esprit. Cela dit, en regard de la gestion du territoire, la valeur de l'observatoire tient précisément à la nature de ce corpus. Celui-ci dévoile les sites qui, parmi ceux de l'ensemble de la MRC, ont retenu l'attention d'un non-résident, qui toutefois, détenait une formation en patrimoine, en urbanisme ainsi qu'une fine connaissance des composantes géographiques du territoire. La reprise des photos informe donc de ce qu'il est advenu des éléments qui contribuaient de manière particulière à la singularité et à l'intérêt de la MRC.

4.3 Analyse préliminaire des sites et Informations sur les sites retenus

Une fois la reconduction photographique effectuée, une première analyse visuelle des différents couples photographiques a été réalisée afin de faire ressortir les principaux changements survenus entre 1986 et 2017. De plus, il a été décidé de coupler cette information à l'analyse de l'évolution du contexte des différents sites, à l'aide des photographies aériennes de 1987 et de 2016, une méthode jugée complémentaire afin de contextualiser les transformations (Guittet, 2016).

Pour le projet de l'observatoire photographique, un total de 48 entrevues d'une durée variant de 15 minutes à 2 h 30 ont été effectuées. De ces entrevues, 20 ont été utilisées pour la réalisation

du présent mémoire. Ces entretiens ont été réalisés selon une méthode semi-directive à l'aide des couples de photos 1986/2017⁴. De cette manière, le chercheur et le participant avaient une conversation structurée autour des observations effectuées sur les couples photographiques de 1986 et 2017. Les photographies du chercheur servaient donc de support à la formulation du discours (Bigando, 2013). L'utilisation des photos permettait d'une part d'approfondir la réflexion et, d'autre part, d'aider le participant à se projeter dans le paysage abordé (Bigando, 2013). Également appelée *photo-elicitation interview*, cette méthode issue des *visual studies* permet à l'enquêté de réfléchir plus largement sur l'ensemble des dimensions sous-jacentes à l'évolution d'un paysage : « (...) elle dépasse le cadre de la situation présentée par le cliché » (Donadieu et Fraval, 1996, p. 161). Au terme de son bilan historique sur l'utilisation de cette technique, Éva Bigando en est d'ailleurs venue à la conclusion que celle-ci : « permet d'amener l'individu enquêté vers une « posture réflexive » sur sa relation avec les paysages » (Bigando, 2013, p.3).

⁴ À noter que si l'analyse s'est effectuée sur les reprises de 2017, certaines photos présentées sont des reprises de 2018 et 2019.

4.5 Recrutement des participants

Le recrutement des participants s'est effectué dès l'approbation de la méthodologie retenue par le CPÉR. Les participants ont été recrutés avec l'aide des représentants des municipalités locales et de la MRC. Un message a été envoyé aux différentes personnes identifiées par la MRC ou par les municipalités locales à l'aide du registre foncier (information publique) dont on supposait qu'elles étaient susceptibles de détenir de l'information sur le site, soit parce qu'elles y résidaient actuellement, soit parce qu'elles y avaient déjà résidé ou encore parce qu'elles avaient une connaissance spécifique du site en raison de leurs fonctions (président d'une association de patrimoine, historien, ancien élu municipal, etc.).

Un ou plusieurs acteurs ont donc été rencontrés pour chaque site selon la possibilité de retrouver des gens ayant de l'information. Dans le même ordre d'idée, il est arrivé que certains participants possédaient de l'information pour plusieurs sites.

Les entrevues se sont déroulées à l'endroit déterminé par le participant et au moment choisi par ceux-ci. Les participants devaient obligatoirement fréquenter le territoire de la MRC de Memphrémagog, comme résidents ou comme visiteurs. Le principal critère de sélection concernait donc la connaissance relative à un des sites photographiés en 1986. Les entrevues étaient enregistrées (audio uniquement). Tous les participants ont accepté d'être identifiés et cités, conformément au formulaire de consentement qu'ils ont signé (disponible en annexe 10).

4.6 Analyse des données

Afin de montrer la diversité entre les témoignages et les dynamiques observées, la méthode d'analyse de données retenue est de type qualitatif et thématique. Le but de cette méthode est de donner un sens aux données recueillies et de comprendre les dynamiques qu'elles sous-tendent (Negura, 2006). L'analyse qualitative thématique permet donc d'illustrer la variété des propos et de faire des liens entre les éléments recueillis à l'aide des entretiens semi-dirigés et des couples photographiques.

Pour ce faire, le chercheur a d'abord procédé à l'écoute et à la retranscription de l'ensemble des entretiens sous forme de verbatim. Ensuite, la lecture des transcriptions et leur classement, par site traité, ont mené à une synthèse pour chacun des sites analysés, rédigée sous forme de fiches qui ont servi de matériel de base pour l'analyse des données. Ces fiches ont par la suite permis de réaliser une thématique soit, selon Paillé et Mucchielli « (...) la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, en rapport avec l'orientation de la recherche » (Paillé et Mucchielli, 2003, p.124). En résumé, l'analyse thématique sert à mettre en lien les différents thèmes abordés afin d'arriver à la compréhension globale d'une situation (Paillé et Mucchielli, 2003).

Enfin, un tableau de synthèse et d'analyse a été réalisé. Ce tableau permet d'analyser l'évolution des sites en fonction des dimensions physico-spatiales et sociales des paysages considérés. En caractérisant les principaux changements survenus depuis 1986 et leur cause sous-jacente, le

tableau permet de comparer les principaux facteurs qui se trouvent à l'origine des transformations observées. Cette analyse permet ensuite d'identifier et de comprendre quelles seraient les pistes porteuses pour la protection et la mise en valeur des lanières agricoles.

5— Résultats et analyse

Les changements observés dans les 16 sites s'articulent autour de trois grands cas de figure à savoir : les sites dont les transformations sont difficilement perceptibles ; les sites où les transformations sont significatives et donc évidentes ; les sites pour lesquels il n'est pas possible de juger de l'étendue des transformations à partir du point de vue initial puisqu'un écran interdit désormais l'accès visuel à ce qui a été originellement photographié.

5.1 Transformations difficilement perceptibles

Ces sites sont ceux où l'essence du paysage et les composantes visuelles que l'on y retrouvait en 1986 n'ont pratiquement pas changé. Si des changements sont intervenus, ils étaient difficilement perceptibles sans le couplage photographique. Ces sites ont par conséquent été relativement faciles à retrouver quelque 30 ans plus tard.

Figure 6. – Site 1 : Vue vers l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac I Austin⁵

1986



2017



Ce point de vue là fait partie de notre histoire et chaque fois que je passe devant je m'émerveille encore de le voir. Même si je le vois tous les jours, j'ai appris à l'apprécier. J'ai aussi appris à mes enfants à l'apprécier. C'est une richesse collective ! [...] Le National Geographic s'en est servi pour vendre nos paysages, la province l'utilise pour vendre le Québec à l'étranger, pour vendre nos paysages aux touristes. Alors comme c'est dans notre cour, c'est notre devoir de le préserver. Il y a une question d'équité entre les générations qu'il ne faut pas oublier. (Lisette Maillé, 2018)

Ce point de vue, véritable symbole de la MRC, fait partie de l'histoire de la municipalité d'Austin et constitue une richesse collective. Aussi, lorsque les passants demandent à la propriétaire des lieux s'ils peuvent prendre une photo, celle-ci est heureuse d'acquiescer à leur demande « c'est une vue qui appartient à tout le monde ! » (Lisette Maillé, 2018). De fait, comme le montrent

Photographie de 1986 : Gérard Beaudet dans le cadre de l'étude visant à introduire des outils de préservations et de mise en valeur des ensembles architecturaux et paysagers de la MRC de Memphrémagog.

Reprises photographiques et photographies du document : Gérard Beaudet et Karl Gauthier.

notamment la présentation qu'en a fait le réputé magazine *National Geographic* ou l'utilisation fréquente par le ministère du Tourisme du Québec pour la promotion des paysages québécois à l'étranger, son rayonnement dépasse largement le seul cadre régional.

Même si on n'est pas des agriculteurs, il était important pour nous de continuer à nous occuper de la terre. En même temps, on ne voulait pas vraiment avoir d'animaux. [...] comme les agriculteurs de la région n'ont pas assez de terres pour toutes leurs bêtes, ils apprécient de pouvoir utiliser nos terres en échange de quoi il s'occupe des clôtures et de l'entretien général des lieux. [...] Ici, la valeur des terres est hors de prix. Tous les agriculteurs se plaignent de ça. Il y a une pression de la part des acheteurs non-agriculteur qui s'achètent des terres, qui veulent des domaines et qui veulent être tranquille chez eux. (Lisette Maillé, 2018)

Il y avait un producteur de vaches Highland à Magog et on trouvait que ça ferait beau dans le paysage alors on a signé un contrat, exceptionnellement, pour trois ans. Les vaches Highland ça rase tout, c'est une des particularités de cette race-là, ça mange tout. Quand j'ai appris ça, j'ai dit au propriétaire qu'il devrait faire une annonce pour louer des terres parce qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas utilisées dans la région. Les gens ne font rien avec, il ne s'en occupe pas. Mais les gens n'étaient pas prêts à faire des ententes de gré à gré. À dire, met tes vaches, occupe-toi de tes clôtures et je ne veux pas voir d'argent. Moi je me disais que je n'avais rien à perdre, qu'au fond ça me permettait d'entretenir mon champ pour rien. Il faut croire que ce n'est pas tout le monde dans le coin qui est comme ça parce qu'il n'a pas réussi à louer de terre dans le coin. Pourtant, ça m'apparaissait être tellement facile, c'était du gagnant-gagnant. [...] Ça m'apparaît essentiel qu'il faille préserver cette vue-là. Si moi je ne fais pas proprement dit de l'agriculture je dois m'assurer de faire de quoi pour m'assurer que ça ne repousse pas. (Lisette Maillé, 2018)

Bien que demeuré quasi inchangé au cours des 30 années qui séparent ces deux clichés⁶, ce paysage, comme d'autres exemples présentés dans ces pages, demeure vulnérable puisque dépendant de la bonne volonté et des actions des propriétaires des emplacements compris dans le territoire de premier plan. Ainsi, les activités agricoles étant abandonnées au début des années

⁶ La principale modification repérable par un œil averti est la construction de l'église de l'Abbaye, dont un fronton voile désormais une tourelle plus ancienne.

1990, la propriétaire actuelle embauche quelqu'un pour assurer la fauche des champs. Si la remise en culture par le biais, par exemple, d'une entente de gré à gré avec un agriculteur demeure la meilleure voie pour pérenniser ce paysage, elle apparaît de plus en plus difficile vu l'absence prolongée d'entretien des champs (labour, ensemencement, etc.).

Cette vue sur l'Abbaye Saint-Benoit-du-Lac illustre particulièrement bien le fait que si les paysages de qualité résultent le plus souvent de l'action individuelle, nombreux sont ceux qui en bénéficient.

Mais bon, c'est difficile d'agir même si c'est une richesse que je considère collective. Mon mari fait souvent des farces avec ça. Si on prend notre exemple, on est sur une terre agricole, donc on ne peut rien faire d'autre que de l'agriculture, on est dans une zone de PIIA alors on ne peut rien faire sur la maison, notre grange n'est pas classée, mais on comprend bien qu'elle a une valeur architecturale et donc on ne peut pas vraiment y toucher non plus et il faut en plus de tout ça préserver le paysage pour les autres... Nous on ne peut pas s'isoler du chemin parce que si on plante des arbres, c'est tout le monde qui va perdre la vue. Mon mari dit souvent que ça serait bien de pouvoir faire quelque chose chez nous, parce qu'on a tous ces contraintes-là et on a l'impression que le collectif n'inclut pas tout le monde. Si on veut arriver à quelque chose, à des résultats, il faudrait trouver un moyen d'inclure tout le monde. Il faudrait que ceux qui entretiennent puissent aussi en profiter. (Lisette Maillé, 2018)

Il faut par ailleurs souligner que, puisque le Québec compte très peu de prairies naturelles, les champs visuels plus ou moins étendus et les percées qui leurs sont associées sont essentiellement le résultat de l'abattage des arbres et du défrichage à des fins agricoles. La configuration des uns et des autres est en conséquence conditionnée par la topographie et la nature des sols, ainsi que par les pratiques agricoles et les types d'élevage.

La région de Memphrémagog présentant des attributs géographiques passablement contrastés entre les flancs ouest et est du lac éponyme, il en sera de même des champs et des percées visuelles engendrés par la colonisation et le développement de l'agriculture. À l'ouest du lac, les reliefs montagneux et les types de sols limitent les superficies exploitables. Ils imposent de ce fait des limites à l'extension des champs visuels. Le regard y bute rapidement sur les vastes plages d'arbres qui tapissent les versants des collines qui enserrent les exploitations agricoles. De nombreux massifs d'arbustes et d'arbres y signalent par ailleurs des affleurements rocheux. À l'est du lac, les vastes plateaux et les sols qu'on y trouve accueillent plus favorablement l'agriculture. Le couvert forestier cède plus facilement la place aux cultures. Les champs visuels, plus étendus, s'y déploient parfois en continu sur plus d'un rang. Le regard porte au loin, d'autant que ces plateaux surplombent les creux drainés par les principaux cours d'eau.

Figure 7. – Site 2 : Micro-paysage agricole I Hatley

1986



2017



Difficile de retrouver ce micro-paysage agricole dans l'ensemble du territoire de la MRC de Memphrémagog, 30 ans plus tard ! La « fenêtre » à partir de laquelle il est visible de la route est en effet relativement étroite. Heureusement la clôture de perche qui y figure encore attire le regard. C'est, entre autres, l'importance particulière que les propriétaires lui accordent qui explique cette persistance. Avant qu'ils ne prennent le relais, la ferme qui compte huit bâtiments et 280 acres de terre avait appartenu aux mêmes propriétaires depuis 1944. Reconnue au Québec pour la reproduction d'animaux de race de grande valeur qui y est pratiquée, la ferme s'est, à une certaine époque, étendue sur quelque 2 000 acres et sa réputation aurait fait le tour du monde. Bien que ce type d'élevage en était la principale activité, l'exploitation comportait aussi plusieurs autres fonctions : production acéricole, ovine, caprine, céréalière, fourragère, etc.

Aujourd'hui, les propriétaires vivent à l'étranger et la résidence est devenue leur maison secondaire. Les activités agricoles ont cessé hormis le fait que les terrains sont loués pour pâturages par une grande ferme d'élevage bovin du coin.

Ici, c'est exceptionnel et ça doit le rester ! Ce qui est unique ici ce sont ces paysages et il faut tout faire pour les conserver. Comme propriétaire de tout ce territoire, c'est une sorte de devoir d'entretenir ce qui nous appartient, c'est un héritage. Nous nous sommes donc organisés pour que quelqu'un puisse utiliser ces terres et entretenir les bâtiments qui s'y trouvent. Comme ça, chaque fois que l'on revient, tout reste magnifique. (André Choquette, 2018)

Un homme à tout faire est engagé à l'année pour prendre soin de l'ensemble de la propriété. Une très grande sensibilité est accordée au paysage qui crée tout le charme et le caractère de l'endroit. Ainsi, les bâtiments ont conservé leur apparence d'origine et tout l'entretien est réalisé en vue

de préserver le plus possible le paysage original, d'où cette clôture de perche, encore présente après toutes ces années.

Si certains paysages ont pu traverser le temps, c'est ici grâce essentiellement à la sensibilité et à l'action de propriétaires qui ont su les entretenir minutieusement pour en conserver l'aspect d'origine.

Figure 8. – Site 3 : Remise rouge I Ogden

1986



2017



Cette ancienne école du village d'Applegrove, originalement située près du cimetière de l'ancien hameau, a été vendue en 1929. Elle aurait alors été déplacée à sa localisation actuelle. Située près d'une grange, elle servait de hangar à grain.

Bien qu'elle ait perdu sa fonction de hangar, la famille Bachelder a su l'entretenir minutieusement au fil du temps. Probablement fiers de ce patrimoine et certainement sensibles à la singularité de cet élément sur le territoire, les Bachelder ont sans aucun doute contribué à la renommée

paysagère de la région. Maintes fois photographié, peint et filmé, ce petit bâtiment constitue aujourd’hui un élément incontournable de l’imaginaire de Memphrémagog et s’inscrit d’ailleurs au cœur des routes pittoresques identifiées par la MRC.

Seulement, depuis le décès de Monsieur Bachelder, on constate que malgré les efforts déployés par la famille, le poids du temps commence à peser sur ce petit bâtiment. La peinture légèrement défraîchie rappelle que tant que son maintien reposera entièrement sur l’initiative et l’investissement personnel de la famille, rien n’assure que les générations à venir pourront apprécier ce fragment d’histoire aux allures pittoresque.

Figure 9. – Site 4: Ferme ovine I Sainte-Catherine-de-Hatley

1987



2017



Achetée de son père au début des années 1970, la ferme de l’actuel propriétaire compte, en 1986, quelque 250 moutons bien visibles sur la photo initiale. Trente ans plus tard, les lieux sont toujours reconnaissables, mais les moutons n’y sont plus. Seul témoin de leur présence et de

l'engouement porté à la production ovine dans les années 1980, l'inscription « Agneau des cantons » demeure visible au sommet de la grange, soulignant du même coup l'existence du rassemblement d'une dizaine de producteurs ovins de la région pour faire valoir leur produit. Ayant dû, faute de temps, cesser l'élevage il y a quelque 25 ans, mais souhaitant maintenir la vue dégagée sur les environs, le propriétaire fait faucher, une fois l'an, ce qui était jadis un pâturage et loue certains champs à un agriculteur pour la somme symbolique d'un dollar par année :

J'ai demandé à un agriculteur tout près et ça l'arrangeait parce qu'il a toujours besoin de plus de terre et ici c'est devenu plus difficile d'acheter et moi ça m'arrange bien parce que je trouve ça beaucoup plus joli, j'aime les champs avec les vues et les fleurs, les arbres, c'est beau, mais pas nécessairement partout, ici on a la chance d'avoir ça, il faut essayer de le garder. (Tim Bradley, 2018)

Ainsi, année après année, les foins continuent à être fauchés et le maïs cultivé d'où, comme le montrent les photographies aériennes, le maintien des superficies ouvertes.

Faisant partie d'une très ancienne ferme laitière, la grange, plus difficilement perceptible depuis la route suite au départ des bêtes et à la montée de la végétation, aurait été construite vers 1850 puis « reconstruite » en 1980. Outre celle-ci, la ferme aurait aussi comporté une laiterie et des bâtiments accessoires pour les porcs et les poules. Non utilisés pendant plus de 20 ans et en mauvais état, ils ont été démolis dans les années 1990.

5.2 Transformations significatives

Ce second cas de figure montre les sites où il était d'emblée évident, dès la phase de repérage, que d'importants changements avaient eu lieu depuis la prise photographique initiale. Certains de ces sites ont vu une grande partie de leurs composantes disparaître, alors que d'autres sont irrémédiablement transformés.

Figure 10. – Site 5 : Vue panoramique I Sainte-Catherine-de-Hatley

1986



2017



Je ne comprends pas, je savais qu'il y avait moins d'agriculture qu'il y a trente ans, mais je n'avais pas remarqué que la majorité des bâtiments agricoles avaient disparu, je n'en reviens tout simplement pas ! On pourrait penser que rien ne change, mais un morceau à la fois, ça disparaît et puis tout finit par changer. Le pire, c'est que c'est encore tout vert [zone agricole], mais bon, avec tes photos ça serait difficile de dire que rien n'a changé même si c'était mon impression. Ça demeure une vue exceptionnelle, mais peut-être un peu moins riche de notre histoire et peut-être un peu plus fragile aussi, parce que là on le voit, on a de plus en plus de demandes pour venir s'établir là. (Nicole-Andrée Blouin, 2018)

Ce point de vue compte parmi les paysages les plus emblématiques de Sainte-Catherine-de-Hatley. S'étant déployée sur un relief vallonné, l'agriculture y a défini le grain fin des vues panoramiques.

Alors qu'en 1986, les fermes et leurs silos se dressaient tout au fond de la vallée, on constate que, 30 ans plus tard, leur nombre a diminué et que la forêt a progressé. Cette avancée de la forêt rend par ailleurs moins évidente la croissance du nombre d'habitations dans la plaine. Cette double dynamique, déprise agricole et croissance de la présence résidentielle, résulte de l'action de nombreux acteurs, privés comme publics qui, chacun à leur façon contribuent à la transformation des paysages. Tributaire des aspirations individuelles et des habitudes de consommation tout autant que des politiques agricoles ou du commerce international, le maintien de l'intégrité de tels paysages commande une gamme d'actions variées et renvoie, de manière ultime, à un véritable projet collectif⁷. En définitive si, à l'échelle fine, la réglementation peut certes agir sur la taille, la disposition et les caractéristiques du bâti, ce n'est qu'un support actif de l'agriculture à travers des mesures individuelles (ex. : achat local) publiques et collectives (ex. : mesures foncières, programmes de soutien et de diversification des cultures) qu'on pourra maintenir vivant ce qui a façonné ces paysages.

⁷ Au cours des quinze dernières années la notion de « projet de paysage » a soulevé l'intérêt de nombreux professionnels et chercheurs. Pour le Québec, voir notamment : Domon, G. et J. Ruiz, 2015. Paysages ruraux. Méthodes d'état des lieux et de diagnostic. Presses de l'Université de Montréal, 298 p.

Figure 11. – Site 6 : Maison de ferme I Ogden

1986



2017



Pour avoir un pied-à-terre dans la région de Memphrémagog, les propriétaires actuels ont acheté ces terrains en 1965. Conscients de la qualité des paysages léguée par l'ancien usage agricole de leur ferme, ils se sont toujours assurés de préserver les terres dégagées.

If you don't do the haying, or don't have animals then it grows off and brushes. And you don't have the fields anymore. For my own sensibility, it's part of the beauty of the place so it would be important that the haying was done. We would always, as long as our neighbour still have animals, our family have a long-standing agreement that his animals can use the farm and he does the haying. (Roy Maclaren, 2018)

Aussi, n'étant pas eux-mêmes agriculteurs, louaient-ils leurs champs à deux de leurs voisins éleveurs bovins. Ceux-ci faisaient les foin, installaient des bêtes dans les pâturages et utilisaient même la grange. Plutôt marginaux, ces agriculteurs devaient tous deux exercer des métiers parallèles afin de subvenir à leurs besoins. Aujourd'hui, bien que certains arbres aient poussé, les champs sont toujours loués pour l'agriculture et on y trouve encore des pâturages.

Comme à d'autres endroits dans la région, la grange visible en 1986 a dû être démolie, nécessitant trop d'investissement pour la remettre en état. Datant des années 1900 et ne présentant pas de caractéristiques particulières, elle était devenue dangereuse et la décision a été prise de la démolir. Les agriculteurs qui entretiennent les lieux ont alors construit une autre grange plus petite et plus près de leurs exploitations respectives et ont commencé à laisser leurs bêtes dehors au lieu de les rentrer. Il s'agit d'un exemple de banalisation par disparition de composantes. Les transformations, sans être évidentes, sont suggérées par la nature du lieu. On s'attend en effet, dans un tel environnement, à trouver des dépendances agricoles puisque ces bâtiments sont indispensables pour le bon fonctionnement du type d'agriculture pratiquée en région.

Enfin, on relève, sur la photo plus récente, la présence plus grande des arbres en bordure du chemin, mais aussi celle d'une ligne de distribution électrique. Alors que celle-ci courait dans les champs après être sortie de la forêt, elle a, suivant une pratique généralisée, été déplacée pour en faciliter l'entretien.

Figure 12. – Site 7 : Ancienne grange de la famille Gagné I Magog

1986



2017



Dans le temps, les vaches étaient plus petites, les carcans étaient trop bas, trop vieux, la grange était mal ventilée et elle commençait à être pas mal fatiguée, on n'avait pas vraiment le choix de la coucher. (Jean-François Gagné, 2018)

La disparition du patrimoine agricole au Québec est la résultante d'un ensemble complexe de facteurs, dont la concentration des fermes, et l'intensification-spécialisation des pratiques particulièrement depuis la seconde moitié du XXe siècle. Si, d'une part, ces changements ont incité un grand nombre d'agriculteurs à abandonner la pratique, d'autre part, ils ont également profondément changé la manière de « faire » de l'agriculture.

Ainsi, plusieurs bâtiments, ne répondant plus aux impératifs d'une agriculture modernisée, ont été délaissés ou utilisés sommairement jusqu'à menacer de tomber en ruine. C'est notamment le cas de cette grange, anciennement située le long de la route 112, près de l'actuel Carrefour Santé Globale de Magog. Achetée d'un producteur laitier en 1975 par la famille Gagné, des éleveurs de bovidés importants, cette ancienne grange-étable ne servait au moment de la prise

de photo en 1986 qu'à abriter le jeune bétail et à entreposer de l'équipement. Face à l'importante détérioration du bâtiment et comme celui-ci ne répondait plus aux besoins de la production, sa démolition s'est imposée. C'est ainsi qu'en 1992, le service des incendies de Magog a utilisé le bâtiment de bois pour réaliser un exercice d'incendie. Bien que la maison de ferme et certains bâtiments témoignent du passé du site, il ne reste aujourd'hui aucune trace de l'existence de cette grange. Ici encore, la question est soulevée : comment conserver un bâtiment dont la valeur patrimoniale et son importance sur le plan du paysage ne sauraient être mis en doute, mais dont la fonction est devenue obsolète et dont la forme et la structure rend difficile une réaffectation ?

Figure 13. – Site 8 : Ancienne grange de la famille Gaule I Austin

1986



2017



Cette autre grange, aujourd'hui disparue, illustre bien la fragilité du patrimoine agricole québécois. Bien présente et entourée de bœufs sur la photo de 1986, une tornade en a ultérieurement arraché le toit et a soulevé le bâtiment de ses assises. Les coûts de la restauration étant trop élevés et devant être assumée par les seuls propriétaires, il fut donc décidé de la démolir et ce, d'autant qu'il n'y avait plus d'activités agricoles sur le terrain. Seul rappel de sa

présence et de sa position exacte : le terrassement en plan incliné qui menait au garnaud demeure bien visible sur le terrain.

Figure 14. – Site 9 : Grange de la famille Jones I Potton

1984



2017



Une grange disparue, l'histoire pourrait être la même que celle de centaines d'autres au Québec. Or, celle-ci a été sauvée *in extremis*. Elle a été achetée, démantelée et démenagée, pièce par pièce dans le noyau villageois d'Austin, pour y être reconstruite et restaurée. Abandonnée pendant plusieurs années, c'est le photographe Neil Manson qui a eu l'idée de l'acheter et de la démenager. Cette idée, saugrenue pour plusieurs, a conduit à l'adoption du premier PIIA et au

début de l'utilisation des outils de l'urbanisme discrétionnaire dans la municipalité d'Austin puisqu'on comptait initialement en faire un lieu d'entreposage avec des logements à l'étage.

Certes la nouvelle venue dans Austin ne sert plus à entreposer le foin. Elle ne sert plus non plus à l'usage initialement prévu ; elle est plutôt louée pour des réceptions, des mariages surtout, au grand bonheur de ceux qui souhaitent faire un mariage champêtre.

En 1986, le terrain était toujours loué à un agriculteur pour les foins, mais, déjà, les propriétaires ne faisaient eux-mêmes plus d'agriculture. Autre changement, la vieille maison visible sur la photo de gauche a été démolie et une nouvelle résidence a été bâtie presque au même endroit. Au moment de la reprise, toute activité agricole était disparue, un voisin venant couper la prairie une fois par année, et ce, pour éviter que le terrain ne devienne complètement en friche.

La prairie appartient toujours à la famille Jones. Il y a toujours une prairie maintenue, mais elle disparaît rapidement... Un voisin doit la couper. Ça a une valeur, il y a du foin dessus. Il reste dans le canton de Potton, je crois une ferme laitière qui appartient à un monsieur Bédard et deux fermes de bœufs. Ce sont de gros éleveurs de bœufs. Ils louent les terrains de plusieurs. C'est ça ma grosse crainte, aussi vite que ces deux éleveurs de bœufs vont abandonner leur vocation, on est foutu. Il n'y aura plus personne qui va venir faire le foin. Qui aura l'équipement pour faire ça. Il faut que ça soit faucher, sinon c'est la friche. C'est bien beau, mais c'est très subtile mère nature, elle ne s'arrête pas. (Louise Abbott, 2018)

Ainsi, ce site souligne encore une fois un élément d'importance dans la compréhension de l'évolution des paysages issus de l'agriculture de Memphrémagog. Alors que seuls quelques producteurs sont restés actifs et opèrent des fermes de plus en plus grosses, le maintien des

champs visuels étendus repose dorénavant sur un nombre de plus en plus petit de producteurs qui se montrent intéressés par la location de terres pour le pâturage.

Figure 15. – Site 10 : Grange ronde de Mansonville | Potton

1986



2017



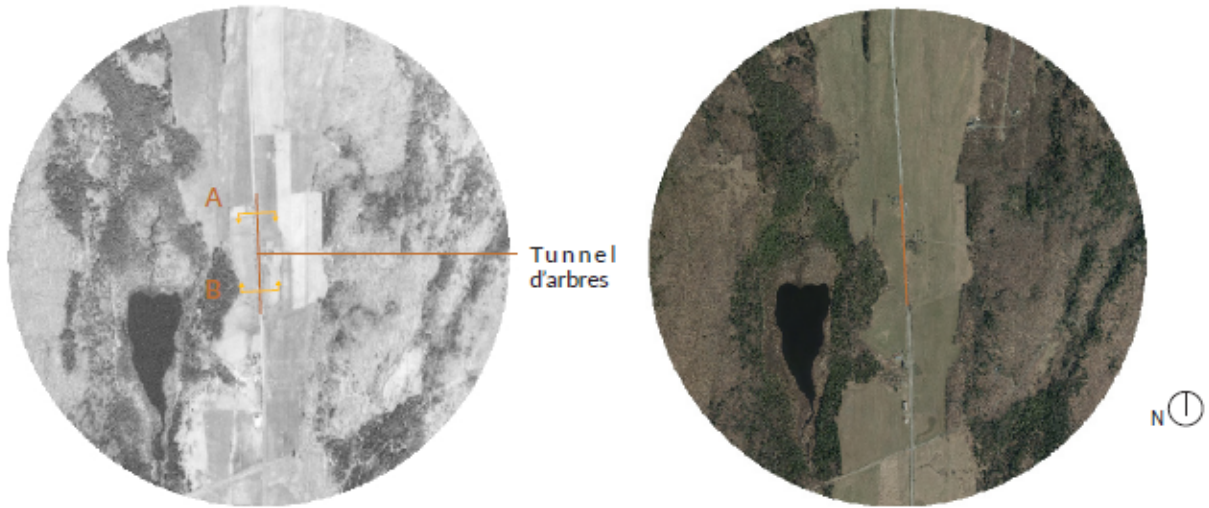
Comme en témoigne le silo extérieur et la laiterie présents sur la photo de 1986, cette grange remarquable, construite en 1912, était à l'origine une composante d'une ferme laitière demeurée active jusque dans les années 1990. Servant d'entrepôt après sa vente dans les années 1990, elle fut rachetée par la municipalité en 2009. Afin de la mettre en valeur, la municipalité a aussi acheté la maison présente à droite sur la photo de 1986, et l'a fait démolir pour libérer la vue et installer à son emplacement le marché public de Mansonville. Quant à la laiterie, elle a dû être démolie en 2017 en raison de sa mauvaise condition.

La grange ronde de Mansonville est une des six qui reste en Estrie et la seule qui soit située au cœur d'un village. Sa valeur est reconnue par la municipalité, sa gestion étant sous la responsabilité d'un groupe de bénévoles de Potton.

En effectuant la recherche historique, on a réalisé qu'à ce moment-là il ne restait que six granges rondes de ce type en Estrie et que celle-ci était la seule à être toujours située dans un village. Plus on en apprenait, plus on la trouvait belle et unique. Petit à petit, on a commencé à entreprendre les démarches pour sa conservation et sa mise en valeur. Il fallait absolument trouver un moyen de montrer aux gens quelle richesse se trouvait chez eux ! (Hans Walsler, 2018)

À compter de 2012, année de son centenaire, rappelé par une affiche posée au-dessus de l'entrée principale, la grange a été stabilisée temporairement. Elle a aussi été nettoyée, l'intérieur a été aménagé et des expositions sur des thèmes patrimoniaux y ont été présentées. Toutefois, des travaux structurels sont nécessaires pour pouvoir y tenir des expositions à nouveau. Le projet est bien défini et a reçu une subvention pour les travaux de réfection nécessaires à sa sauvegarde. Si elle ne pouvait être utilisée au moment de la reprise photographique, on devrait ainsi, pouvoir rouvrir ses portes au cours des prochaines années.

Figure 16. – Site 11 : Tunnel du Chemin Knowlton-Landing I Potton



1986 A



2017 A



1986 B



2017 B



Si, l'origine de la pratique de mise en place de tunnels d'arbre reste à élucider, ses avantages étaient de toute évidence multiples comme en témoigne celui présent en 1986 sur cette route très ancienne de Potton. Par-delà la dimension esthétique, ces plantations linéaires d'érables venaient amenuiser l'effet du vent et de la poudrière là où, en hiver, la neige s'accumulait et le chemin s'effaçait, elles servaient également de point de repère tout en faisant la fierté des résidents.

Relativement communs à une certaine époque sur les chemins de la région, très peu d'entre eux ponctuent toujours le territoire par leur présence suite principalement aux différents projets d'élargissement des chemins et des routes. Ici, comme en témoigne la persistance de quelques arbres, la situation diffère et plusieurs facteurs auraient contribué à la dégradation de l'alignement outre le vieillissement et le non-remplacement des arbres : l'élargissement et le pavage de la chaussée dans le cadre d'un projet visant la consolidation du corridor récréotouristique reliant le pôle du parc national du mont Orford à celui du mont Owl's Head, l'utilisation de sel de déglacage, l'altération du système racinaire lors du déplacement du fossé,

la compaction des sols et les précipitations acides seraient parmi les facteurs ayant contribué à cette dégradation.

Comme le montre la partie gauche de la photo la plus récente (B), la municipalité et le Ministère des Transports du Québec ont entrepris de replanter de jeunes érables suite à la disparition d'un des deux alignements. Seul le temps permettra de voir si les qualités du tunnel d'autrefois seront recrées.

Figure 17. – Site 12 : Ancien tunnel d'arbres et grange Bachelder I Ogden

1986



2017



Inclus dans les paysages champêtres et les chemins pittoresques de la MRC, le chemin Griffin à Ogden est sans contredit un des lieux d'exception de la région. Le tunnel d'arbres Appelgrove, également identifié au SAD a également fait l'objet d'un règlement sur l'abatage visant à le protéger. Cependant, le sel d'épandage couplé au non-renouvellement des arbres aura vraisemblablement eu raison du tunnel. Par ailleurs, jusqu'en 2017, année où elle fut la proie des flammes, la grange de la famille Bachelder marquait encore l'entrée de ce qui avait été le tunnel d'Applegrove. Faisant partie du même ensemble que la petite remise rouge, la disparition de la grange accentue l'effacement progressif du caractère champêtre et pittoresque du chemin Griffin et la place que l'agriculture a déjà occupée sur le territoire. Si bien qu'aujourd'hui, les éléments qui composaient ce paysage attirent de moins en moins notre attention lorsque l'on emprunte cette portion du chemin Griffin.

You know, you always pass by something and then sometimes you are not really aware of the changes, and you're looking, when there is something really big, like the house is missing, something like that. Even in just that sort of time, you don't realize how fast time goes by. And differences you find by just seating here watching the trees in early spring, there is just a tiny bit of green and then all of a sudden everything changes. (Caroline Jewett, 2018)

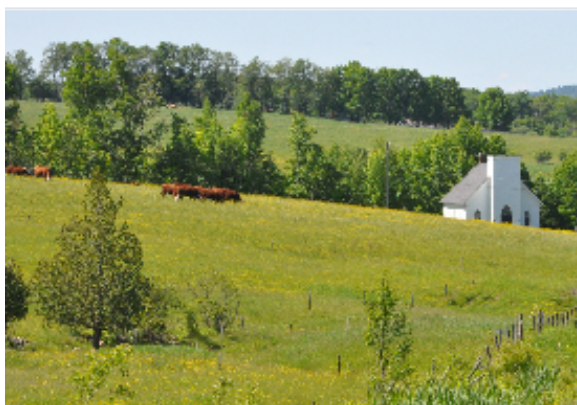
Ce site témoigne du fait qu'en matière de paysage, l'inaction sur le temps long peut être tout aussi dommageable que l'action. Or, l'approche normative favorisée par la MRC ne permet pas de prendre réellement en charge l'inaction puisqu'elle ne vise que l'action.

5.3 Fermeture du champ visuel

Ce dernier cas de figure recense les paysages dont les transformations sont difficilement perceptibles puisque les points de vue initiaux ont été altérés de telle sorte que l'accès au champ visuel n'est plus disponible. Il a donc été nécessaire de changer de point de vue et d'utiliser les photographies aériennes afin de savoir si le site se rattache à l'un ou l'autre des cas de figure précédents.

Figure 18. – Site 13 : Minton Church | Canton de Hatley

1986



2017



La Minton Church est située dans le canton de Hatley. Comme le montre la reprise photographique, il arrive qu'une image seule ne réussisse pas à rendre compte de la réalité, voire qu'elle masque tout autant qu'elle ne révèle. Ainsi, les arbres qui cachent aujourd'hui l'église suggèrent de prime abord que les pratiques agricoles ont cessé et qu'elle se trouve maintenant toute entourée de friche. Or, peu de choses ont changé dans l'entourage immédiat de la Minton Church. En face d'elle, les pâturages sont toujours utilisés, et ce, par le même éleveur de bœufs que lors de la prise de photo initiale : « *The cows on the 1986 picture are mine and they are still mine. I don't know if there are the same cows but there are still mine.* » (William R. Connord, 2018)

Derrière elle cette fois, les champs sont loués et entretenus par le propriétaire d'une ferme laitière et de vaches d'expositions. Le travail combiné de ces deux agriculteurs a donc permis le maintien, à quelques détails près, du paysage au cœur duquel se dressait l'église en 1986.

There is a lot less agriculture than there was in the 80s. One of the problems we are having as farmers in this area, the evaluation of the land is too high to be farming it. It doesn't make sense. The land is increasing values so much that it's almost putting us out a bit and there is a problem. The fact that the land evaluation is so high, it means that a lot of us, we have to produce a certain number of dollars per acre. And we can't meet that. [...] we rent other farms as well, we rent 2-3 other farms and that all include, the acreage is all included so we had too much land. Since then, I dropped the lease on two of them so it helps us. It does help them, they don't get their rebate anymore. And well we are still using it. [...] That's the thing, as soon as you stop using them! As an example, if you just look throw the window here, all, below the road, that used to be all open. There were no trees. So in the last 40-50 years, it's all woods. (Callum McKivin, 2018)

Seulement, comme le mentionne l'un des agriculteurs rencontrés, la valeur foncière des terres rend aujourd'hui l'exploitation de ces plages agricoles de plus en plus difficile. Ainsi, si les bœufs

sont toujours les siens, les terres, quant à elles, appartiennent aujourd'hui à de riches investisseurs. Ayant besoin de grands espaces de pâturage, il doit aujourd'hui louer les terres qu'il n'a plus les moyens de posséder. Dès lors, le jour où cet éleveur de bœufs cessera ses activités ou lorsque le propriétaire des terres ne voudra plus les louer, une friche pourrait compromettre la pérennité de l'accès visuel à la Minton Church.

Cette église est le dernier vestige du hameau de Minton qui aurait entre autres compris une forge une laiterie et quelques autres bâtiments aujourd'hui disparus. Peu fréquentée (trois messes seulement y sont célébrées chaque année lors du troisième samedi de juin, juillet et août), un conseil de fiduciaires en assure aujourd'hui l'entretien tout comme celui de l'église de Waterville. C'est en effectuant des campagnes de socio-financement à l'aide de lettres envoyées à l'ensemble du voisinage et en misant sur l'implication de la communauté que le conseil amasse les sommes nécessaires aux travaux de maintien et de restauration (peinture extérieure, entretien des fenêtres, etc.).

Figure 19. – Site 14 : Vue en direction de l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac | Georgeville

1986



2017



Les témoignages récoltés laissent entendre qu'au XIXe siècle, les propriétaires ont essayé de mettre une clôture, mais ils auraient perdu en cours une poursuite portant sur un droit de vue depuis le chemin. On leur aurait donc ordonné de retirer la clôture. Or, comme on le constate, bien que toujours présente en 1986, cette percée visuelle est presque entièrement refermée, 30 ans plus tard.

Dans Memphrémagog, la présence de paysages de grande qualité est souvent étroitement liée au travail effectué pendant des générations par certaines familles. C'est le cas de la famille Murray dont la présence demeure bien tangible en 1986. À l'instar d'autres familles, l'arrivée des Murray à Georgeville ne serait pas sans lien avec l'arrivée du train dans la région et avec la publication de l'ouvrage *Canadian Scenery Illustrated* de William Bartlett en 1842 ; ouvrage qui allait notamment servir à faire la promotion du pays en Europe. Composé de 110 gravures représentant des

paysages idylliques du Canada, l'ouvrage de Bartlett accorde une place de choix aux Cantons de l'Est, présents dans 21 illustrations. Arrivés en 1860, la famille Murray exploitera à cet endroit une ferme pendant près de 100 ans, soit jusqu'à la mort de William Alexander Murray en 1950. La propriété devient alors une résidence d'été pour les membres de la famille Murray qui habitent Boston et qui désirent profiter de la fraîcheur du lac.

Comme en témoigne la photo initiale, la vue dégagée associée à la ferme des Murray était encore bien présente au milieu des années 1980, les espaces ouverts étant maintenus en bordure de la route. Au-delà de la qualité visuelle, le lieu était aussi apprécié par les enfants pour la glissade l'hiver.

On voit de moins en moins de percées vers le lac. En fait, il y a eu de nombreuses constructions près du lac, sur d'anciennes terres et les gens s'isolent en reboisant [...] En même temps, la problématique je la comprends. Les gens viennent s'établir dans la région, sur un chemin en campagne qu'ils ont déjà visité et qu'il pense être calme. Pourtant, la réalité ce n'est pas ça. Le chemin des pères par exemple est très achalandé, surtout en été. Alors ils veulent s'isoler, ils veulent se créer une barrière contre le bruit et pour avoir une certaine intimité. Si les municipalités n'interviennent pas en disant qu'à certains endroits on ne peut pas faire ça et bien on va perdre tout le paysage. L'équilibre est fragile entre le paysage qu'ils désirent, le fait de le garder public et ensuite le fait de le refermer. Il faut avoir des valeurs partagées, des valeurs communes. Tant que les gens n'auront pas ça, tous ces endroits-là vont rester en périls. (Jacques Valiquette, 2018)

Avec la vente de la propriété au milieu des années 1980, s'amorce la transformation du paysage et la privatisation de la vue. Suivant une pratique relativement répandue, le nouveau propriétaire procède à l'implantation d'une haie puis d'une clôture afin d'offrir davantage d'intimité et de

tranquillité à sa résidence. Comme d'autres fermes établies au XIXe siècle, la propriété, bien entretenue, sert aujourd'hui de résidence secondaire et n'est occupée qu'occasionnellement.

Figure 20. – Site 15 : Maison sur la colline | Sainte-Catherine-de-Hatley

2017



2017



Peu visible aujourd'hui, cette maison aux formes inhabituelles était bien en vue et attirait le regard en 1986. Sa présence et son histoire sont indissociables de la volonté du père du propriétaire actuel de sauvegarder le paysage. Originaire de New York, celui-ci avait coutume de passer ses étés dans un cottage situé aux abords du lac Massawippi. Ayant eu vent qu'un fermier souhaitait lotir ses terres pour les vendre en pièces détachées, il s'est alors empressé d'acheter plus de cent acres afin d'éviter qu'un tel projet ne voit le jour et de maintenir l'intégrité du paysage. Tout aussi attaché à la région, l'actuel propriétaire choisira de venir s'y établir au milieu des années 1970, en rachetant la terre de son père.

En 1975, il décide d'y bâtir sa maison tout au sommet de la colline, alors complètement dénudée. C'est qu'il s'agit d'un ancien « Look out » très prisé des jeunes amoureux du coin qui y accédaient par un chemin de gravier menant au sommet d'où on avait une vue magnifique sur le lac Massawippi et ses abords.

L'histoire veut que la maison au profil découpé et imposant au sommet de la colline dénudée effrayait les gardiennes des enfants qui n'osaient s'y aventurer seules. Pour diminuer l'effet monumental et imposant de la maison, adoucir sa silhouette et ajouter davantage d'intimité à sa propriété, le propriétaire a procédé à la plantation de nombreux arbres et arbustes, contribuant du même coup à en réduire la visibilité à partir de la route. Bien que dorénavant difficilement perceptible depuis la route, cette demeure offre au propriétaire une vue imprenable sur les paysages des environs du lac Massawippi.

Figure 21. – Site 16 : Grange Borighth I Potton

1986



2017



Cette grange est peut-être belle, mais elle n'a pas de réelle valeur architecturale, elle est même plutôt banale pour la région. C'est pour cette raison qu'aucune initiative n'a été faite pour la sauvegarder. Il faut se concentrer sur le patrimoine le plus significatif, les éléments d'un intérêt particulier, on ne peut malheureusement pas tout préserver jusque parce l'on trouve ça beau d'un point de vue architectural. C'est dommage, mais c'est comme ça. (Hans Walser, 2018)

Bien qu'elle soit aujourd'hui à l'abandon, il est facile d'imaginer qu'à une autre époque, cette grange d'une architecture imposante constituait un élément important du paysage de Mansonville. Érigée au début du XXe siècle par la famille Borighth, elle devait constituer un élément de fierté pour ses propriétaires dont le dynamisme a profondément marqué le développement de la municipalité.

À l'époque de la prise de photo initiale, le terrain sur lequel se trouve cette grange appartenait à la famille Giroux, les propriétaires de la quincaillerie du village et de plusieurs autres bâtiments

de la municipalité. Déjà inutilisé depuis un certain moment, il fut vendu au début des années 2000 à un promoteur qui, considérant l'intérêt de ce vaste terrain situé à proximité du village et de la rivière, désirait y implanter un projet résidentiel. La grange devait alors être restaurée. Face à la non-conformité du projet en regard de certaines dispositions réglementaires de la municipalité, celle-ci aurait refusé de raccorder les lots aux infrastructures municipales, ce qui aurait considérablement freiné le développement du projet. Ce terrain comporte dorénavant 38 lots à vendre à fort prix pour qui désire s'installer à proximité du Mont Owl's Head et du lac Memphrémagog.

Ainsi, à l'image de bien des fermes dont la vocation agricole est désormais disparue, mais où des qualités paysagères liées à cette pratique subsistent, l'ancienne ferme Boright se voit aujourd'hui investie par une population à la recherche d'un endroit champêtre. Cependant, force est de constater que la végétation a considérablement évolué et que le bâtiment a continué de se détériorer depuis 1986. Il est donc aujourd'hui difficile de déterminer si cet emplacement fera toujours partie d'un paysage valorisé d'ici quelques années. En ce sens, il est fort probable que ces nombreuses années de transition entre la fonction agricole et la fonction résidentielle du secteur auront entraîné des dommages irréversibles à la structure de la grange.

5.4 Synthèse et analyse

Le tableau qui suit (tableau 2) permet d'analyser l'évolution des sites en fonction des transformations des dimensions physico-spatiales et sociales des paysages considérés. Pour ce faire, les sites ont été regroupés par unité morphologique (SOTAR, 1986) et par qualité des sols disponibles pour la culture (MRC de Memphrémagog, 2014). Ils ont par la suite été regroupés en fonction du cas de figure observé précédemment. Cette analyse, rappelons-le, vise à identifier et à comprendre quelles seraient les pistes porteuses pour la protection et la mise en valeur des lanières agricoles. La dernière section du tableau synthétise donc les principaux facteurs ayant pu contribuer au maintien ou à la disparition des paysages identifiés.

Tableau 2. – Synthèse et analyse

			CONTEXTES DES PAYSAGES		ÉLÉMENTS SOUS-JACENTS DE L'ÉVOLUTION DES CONTEXTES	
Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
<p>Vallée de la rivière Missisquoi</p> <p>Majoritairement classe 4</p> <p>Limitation des cultures grave</p>	<p>Transformations significatives et évidentes</p>	<p>10</p> <p>Grange ronde de Mansonville à Potton</p>	<p>Disparition de la maison</p> <p>Disparition du silo à grain</p> <p>Disparition de la laiterie</p> <p>Disparition des traces de l'activité agricole</p> <p>Grange toujours présente et entretenue</p> <p>Apparition du kiosque</p>	<p>Achat par la municipalité suite à l'évaluation du caractère patrimonial.</p>	<p>Achat par la municipalité et renouvellement de la fonction du bâtiment et de son site (marché public)</p> <p>Obtention de fonds pour la restauration du bâtiment</p> <p>Caractère exceptionnel de l'architecture du bâtiment et de son emplacement</p> <p>Secteur identifié comme ensemble patrimonial du SAD</p> <p>Grange identifiée comme élément d'intérêt patrimonial du SAD</p>	<p>Bâtiment resté longtemps sans fonction et détérioration importante de la structure</p> <p>Savoir-faire difficile à retrouver pour la restauration</p>

Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
	Transformation du champ visuel	16 Grange Boright à Potton	Fermeture presque complète du champ visuel Enrichissement de la terre agricole Grange toujours présente (signes de détérioration) non visible depuis le site de reconduction)	Terre agricole reprise comme résidence par des non-agriculteurs Désir de développer un ensemble résidentiel	La grange perçue comme une plus-value au projet de développement Désir de restaurer de renouveler la fonction du bâtiment Secteur identifié comme d'intérêt esthétique et visuel, paysages champêtres du SAD	Secteur maintenant exclu de la zone agricole Bâtiment longtemps sans fonction Friche bien établie Projet résidentiel amorcé
Vallée de Memphrémagog Classe 4 et 5 Limitation des cultures de grave à très sérieuse	Transformations difficilement perceptibles	1 Vue vers Abbaye Saint-Benoît-du-lac à Austin	Champ visuel toujours présent Champs toujours fauchés Légère progression de la friche (second plan)	Propriétaire non-agriculteur et abandon de la ferme	Entente avec agriculteur pour le pâturage et la fauche Secteur toujours en zone agricole Secteur identifié comme paysages champêtres, route pittoresque et panoramique et vue panoramique d'intérêt régional du SAD	Diminution du nombre d'agriculteurs disponible pour la fauche et la location des terres Appauvrissement de la qualité du sol et impossibilité de faucher pour le foin Repose sur les moyens et la sensibilité des propriétaires
	Transformations significatives et évidentes	7 Ancienne grange de la famille Gagné à Magog	Champ visuel toujours présent Champs toujours fauchés Disparition de la grange	Propriétaire agriculteur, mais concentration des activités dans une autre ferme	Propriétaire toujours agriculteur Secteur toujours en zone agricole Secteur identifié comme d'intérêt esthétique et visuel dans le SAD	Inadéquation du bâtiment avec les exigences actuelles posées par l'élevage bovin Ne répondait plus aux besoins de production des propriétaires et

						constituait un fardeau financier
Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
		8 Ancienne grange de la famille Gaule à Austin	Disparition de la grange Absence de pâture Espace toujours partiellement entretenu, mais progression de la végétation	Propriétaire non-agriculteur et abandon de la ferme	Secteur toujours en zone agricole Secteur identifié comme d'intérêt esthétique et visuel, paysages champêtres et route pittoresque et panoramique du SAD	Bâtiment resté longtemps sans fonction et détérioration importante de la structure Aucune entente pour l'utilisation de la terre à des fins agricoles
		9 Grange de la famille Jones à Potton	Grange disparue (déplacée à Austin) Maison remplacée Champ visuel toujours présent Champs toujours fauchés	Propriétaire non-agriculteur et abandon de la ferme	Secteur toujours en zone agricole Entente avec agriculteur pour la fauche Secteur identifié comme d'intérêt esthétique et visuel, paysages champêtres et route pittoresque et panoramique du SAD	Bâtiment resté longtemps sans fonction et détérioration importante de la structure Diminution du nombre d'agriculteurs disponible pour la fauche et la location des terres Achat visant le démantèlement et le

						déplacement de la grange à Austin
Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
		11 Tunnel du Chemin Knowlton-Landing à Potton	Pavage, élargissement et redressement du chemin Disparition d'un côté du tunnel d'arbres Plantation récente visant à recréer le tunnel Champs adjacents toujours fauchés	Propriétaire des champs adjacents est toujours agriculteur Nécessité de consolider le corridor récréotouristique reliant le pôle du parc national du mont Orford à celui du mont Owl's Head	Mise en place d'un programme visant à restaurer les tunnels d'arbres Tunnel identifié parmi les éléments d'intérêt patrimonial du SAD Secteur identifié comme paysages champêtres et route pittoresque et panoramique du SAD Secteur toujours en zone agricole	Fauche des champs par le propriétaire Vieillessement et non-remplacement des arbres Élargissement et pavage de la chaussée Utilisation de sel de déglçage Altération du système racinaire lors du déplacement du fossé Compaction des sols et précipitations acides Investissement pour la consolidation des pôles récréotouristique et du lien entre les deux.

Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
	Transformation du champ visuel	14 Vue en direction de l'Abbaye Saint-Benoît-du-lac à Georgeville	Disparition du champ visuel. Plantation d'un écran de végétation en bordure de la route. Champs toujours présents (non visible)	Terre agricole de <i>gentlemen-farmers</i> reprise comme résidence secondaire par des non-agriculteurs	Identifié comme route pittoresque et panoramique dans le SAD	Désir d'intimité et de tranquillité par les propriétaires
Plateau de Barnston Classe 4 et 5 Limitation des cultures de grave à très sérieuse	Transformations difficilement perceptibles	3 Remise rouge à Ogden	Champ visuel toujours présent Champs toujours fauchés Bâtiment toujours présent, mais signes de détérioration apparents	Propriétaire anciennement agriculteur, mais abandon de la ferme	Entretien du site par les propriétaires et maintien de la pratique agricole jusqu'au moment de la reprise Secteur toujours en zone agricole Secteur identifié comme paysage champêtre, route pittoresque et panoramique du SAD	Abandon de la ferme suite au décès d'un des propriétaires Bâtiments sans fonction et non arrimés aux exigences actuelles de l'agriculture Repose sur les moyens et la sensibilité des propriétaires

Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favoriseraient ou le maintiendraient	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
	Transformations significatives et évidentes	6 Maison de ferme à Ogden	Champ visuel toujours présent Disparition de la grange Croissance de la végétation à proximité de la maison Apparition d'une ligne de distribution électrique	Ancienne terre agricole reprise comme résidence secondaire par des non-agriculteurs	Entente avec agriculteur pour le pâturage et la fauche Secteur toujours en zone agricole	Repose sur les moyens et la sensibilité des propriétaires Retraite des agriculteurs à proximité entraînant une diminution du nombre d'agriculteurs disponible pour des ententes Changements dans les pratiques de distribution électrique. (Positionnement des lignes en bordure des routes pour en faciliter l'entretien)
		12 Ancien tunnel d'arbres et grange Bachelder à Ogden	Disparition de la grange. Disparition du tunnel d'arbres. Disparition des traces de l'activité agricole	Propriétaire anciennement agriculteur, mais abandon de la ferme	Tunnel d'arbres (Tunnel d'Apple Grove) identifié comme éléments d'intérêt du SAD Chemin identifié dans les paysages champêtres et les chemins pittoresques du SAD Adoptions par la municipalité d'un règlement sur l'abatage Secteur toujours en zone agricole	Vieillesse et non-renouvellement des arbres Utilisation de sel de déglacage Abandon de la ferme suite au décès d'un des propriétaires Bâtiments sans fonction et non arrimés aux exigences actuelles de l'agriculture

Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favoriseraient ou le maintiendraient	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
					Entretien du site par les propriétaires	Repose sur les moyens et la sensibilité des propriétaires
<p>Vallée du lac Massawippi</p> <p>Classe 3 et 4</p> <p>Limitation des cultures assez sérieuse à grave</p>	<p>Transformations difficilement perceptibles</p>	<p>2</p> <p>Micro-paysage agricole à Hatley</p>	<p>Clôture de perche toujours présente</p> <p>Disparition de la clôture blanche</p> <p>Champs toujours utilisés à des fins agricoles (fauche et culture)</p>	<p>Ancienne terre agricole reprise comme résidence secondaire par des non-agriculteurs</p>	<p>Entente avec agriculteur pour le pâturage, la mise en culture des terres et embauche d'un employé pour l'entretien du site.</p> <p>Secteur agricole dynamique et présence de grands producteurs bovins et laitiers</p> <p>Secteur toujours en zone agricole</p> <p>Secteur identifié comme paysages champêtres, route pittoresque et panoramique et vue panoramique d'intérêt régional du SAD</p>	<p>Changement des pratiques et diminution des espaces de pâturage nécessaires (croissance de l'élevage hors-sol) + augmentation des terres en cultures</p> <p>Inadéquation des installations avec les exigences actuelles posées par l'élevage bovin (Clôture de perche vs clôture électrique plus rapide et plus simple)</p> <p>Repose sur les moyens et la sensibilité des propriétaires</p>

Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
Plateau de Hatley-Ascot Classe 5 Limitation des cultures très sérieuse	Transformations sont difficilement perceptibles	4 Ferme ovine à Sainte-Catherine-de-Hatley	Grange toujours présente Champs toujours fauchés Champ visuel toujours présent Disparition des bâtiments accessoires (laiterie, abris) Absence de pâture	Ancienne terre agricole reprise comme résidence par des non-agriculteurs	Entente avec agriculteur pour le pâturage et la fauche Secteur agricole dynamique et présence de grands producteurs à proximité Secteur toujours en zone agricole Secteur identifié comme route pittoresque et panoramique dans le SAD Investissement important pour restaurer la grange	Grange sans fonction et installation inadéquate pour les exigences actuelles de cette activité Repose sur les moyens et la sensibilité des propriétaires
	Transformations significatives et évidentes	5 Vue panoramique à Sainte-Catherine-de-Hatley	Champ visuel toujours présent. Champs (premier plan) toujours fauchés Enfrichement de plusieurs terres agricoles : Augmentation du couvert forestier et diminution de la superficie des terres agricoles Disparition de plusieurs fermes et bâtiments agricoles	Abandon de l'agriculture et croissance de la population rurale non agricole (Sainte-Catherine-de-Hatley (MRC de Memphrémagog, 2014))	Territoire majoritairement zoné agricole Quelques champs sont toujours fauchés pour le foin par un agriculteur Secteur identifié comme paysage champêtre, route pittoresque et panoramique et vue panoramique d'intérêt régional du SAD	Dynamique d'implantation résidentielle et de reboisement sur d'anciennes terres agricoles Plusieurs acteurs d'échelles décisionnelles différentes impliqués

Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
			Présence de nouvelle construction résidentielle dans les anciennes terres agricoles			
	Transformation du champ visuel	13 Minton Church dans le Canton de Hatley	Disparition du champ visuel Croissance de la végétation Église toujours présente et entretenue (non visible) Activité agricole présente (non visible)	Terre agricole reprise comme résidence secondaire par des non-agriculteurs L'église appartient toujours à la communauté religieuse United	Communauté de la Minton Church toujours présente et active Campagnes de sociofinancement pour l'entretien de l'église Entente avec agriculteur pour le pâturage et la fauche Secteur identifié comme d'intérêt esthétique et visuel, paysages champêtres du SAD	Diminution du nombre d'agriculteurs disponible pour des ententes Le maintien de l'activité agricole repose sur le maintien des attentes entre agriculteur et non-agriculteur Décroissance de la communauté de la religieuse Le maintien de l'église repose sur les fonds des campagnes de sociofinancement

Unité morphologique et qualité des sols	Cas de figure	Sites	Évolution de la dimension physico-spatiale	Évolution de la dimension sociale	Facteurs qui favorisent ou auraient pu favoriser le maintien	Facteurs pouvant conduire ou ayant conduit à la disparition
		<p>15</p> <p>Maison sur la colline à Sainte-Catherine-de-Hatley</p>	<p>Fermeture du champ visuel</p> <p>Enfrichement des terres agricoles</p> <p>Maison toujours présente (non visible)</p> <p>Croissance de la végétation à proximité de la maison (non visible)</p>	<p>Terre agricole reprise comme résidence par des non-agriculteurs</p>	<p>Toujours les mêmes propriétaires depuis la construction</p> <p>Désire de louer les terres</p> <p>Secteur toujours en zones agricoles</p>	<p>Terre à forte topographie difficile à exploiter</p> <p>Désir d'intimité par les propriétaires.</p>

5.5 Discussion

Les exemples présentés auront permis de rendre compte de différents changements survenus au cours des 30 dernières années dans certaines lanières agricoles de la MRC de Memphrémagog. Bien que les sites retenus ne concernent qu'une partie des lanières évoquées dans le troisième chapitre, l'échantillonnage révèle néanmoins quelques caractéristiques dominantes des évolutions documentées.

D'abord, il apparaît que la composition des sols, dans les unités où se trouve la majorité des sites, possède un potentiel très limité pour la mise en culture (classes 4 et 5). À l'exception de la vallée du lac Massawippi où le sol (classe 3) a favorisé la mise en culture des terres et le maintien de l'activité agricole, l'agriculture a généralement connu un important recul au cours des 30 dernières années. Si le maintien de l'agriculture n'est pas exclusif à la vallée du lac Massawippi, il ressort nettement que dans les unités où la limitation des cultures est importante, la présence des paysages agricoles repose dorénavant davantage sur la volonté de maintenir les champs visuels ouverts que sur la fonction agricole de ces territoires (ex. : Ferme ovine à Sainte-Catherine-de-Hatley ; Maison de ferme à Ogden).

Le maintien d'une activité agricole sur ces territoires ou encore d'intervention s'apparentant à du jardinage, s'y expliquerait davantage par l'intérêt paysager que par la qualité des sols. En effet, l'apparition récente de vignobles à l'ouest du lac Memphrémagog ou encore de champs de

lavande sur des sols à limitation très sérieuse dans le Canton-de-Stanstead semblent indiquer que la motivation première, ou du moins exclusive, de ces nouvelles exploitations n'est pas le rendement, mais bien le rapport au paysage. Non seulement inscrit-on cette nouvelle activité dans un paysage valorisé, mais on participe, ce faisant, à la récréation de ce paysage.

Qu'il s'agisse de la vallée du lac Memphrémagog, de la vallée du lac Massawippi, du plateau de Barnston ou du plateau de Hatley-Ascot, le maintien des paysages des lanières agricoles paraît aujourd'hui précaire puisqu'il ne repose plus sur un rapport productif et fonctionnel, mais bien sur un rapport sensible dont le renouvellement n'est aucunement assuré. En ce sens, si plusieurs des paysages présents dans ces unités semblent résulter du *statu quo* de l'agriculture, ils sont pourtant majoritairement le résultat d'entente entre non-agriculteurs et un nombre de plus en plus restreint d'agriculteurs. Les raisons d'être de leur présence sur le territoire ont donc changé. Relevant de changements culturels et sociaux, le maintien d'un certain nombre d'éléments d'intérêt passe désormais par le rapport sensible des nouvelles populations qui habitent et possèdent ces territoires (ex. : compréhension de la portée collective de la vue vers l'Abbaye Saint-Benoît-du-lac à Austin ; désir de maintenir le caractère pittoresque du site à la Ferme ovine de Sainte-Catherine-de-Hatley ; reconnaissance du caractère exceptionnel du micro-paysage agricole à Hatley).

Enfin, si la quasi-totalité des sites se trouve toujours à l'intérieur des secteurs d'intérêt du SAD de la MRC, force est de constater que plusieurs d'entre-deux ont connu une altération significative

de leurs composantes (ex. : Tunnel Knowlton-Landing ; Grange de la famille Jones) voire même sont disparus (ex. : Ancienne grange de la famille Gagné ; Ancienne grange de la famille Gaule ; Ancien tunnel d'arbres et grange Bachelder). Pourtant, que ce soit par sa manière de composer avec les cadres géographiques (ex. : Vue panoramique de Sainte-Catherine-de-Hatley ; Vue vers l'Abbaye Saint-Benoît-du-lac depuis Georgeville ; vue encaissée par le relief de la Remise rouge à Ogden) ou par les ouvrages qu'elle a disséminés sur le territoire (ex. : Micro-paysage agricole à Hatley ; Grange ronde de Mansonville ; Remise rouge à Ogden) l'agriculture a joué un rôle déterminant dans l'émergence du caractère exceptionnel des paysages de Memphrémagog.

L'analyse des résultats présentée dans le sixième chapitre permet de tirer certains constats relatifs à la compréhension de l'évolution des paysages des landes agricoles, des dynamiques qui sous-tendent leurs transformations et de leur trajectoire. Plus largement, cette analyse confirme l'intérêt de l'observatoire de Memphrémagog pour l'étude synchronique et diachronique de ses paysages et ouvre sur certaines réflexions en mode prospectif.

6 – L’observatoire photographique des paysages : un outil pour comprendre et agir sur les territoires agricoles en transformation.

Comme signalé en introduction, les hypothèses étaient qu’en couplant l’observatoire des paysages à des rencontres menées auprès d’acteurs du territoire qui connaissent les sites photographiés et leur histoire, il deviendrait non seulement possible de mieux comprendre les transformations de la dimension physique des paysages, mais aussi d’en révéler les facteurs sociaux et culturels qui leur sont sous-jacents. Plus encore, il a été émis que cette connaissance des dimensions matérielle et sociale est un préalable incontournable à toute démarche visant la protection et la mise en valeur des paysages d’intérêt. Ce chapitre définit la portée véritable d’un observatoire photographique des paysages de même que les exigences posées par sa mise en place. Il offre d’abord un portrait visant à comprendre dans quelles mesures les reprises photographiques permettent de mieux connaître et documenter les trajectoires évolutives des paysages des landes agricoles. Il examine ensuite dans quelles mesures l’observatoire permet d’intégrer les dimensions sociales et culturelles de ces paysages. Enfin, dans une perspective de protection et de mise en valeur des paysages, certaines leçons y sont dégagées à partir du corpus d’informations et des connaissances cumulées.

6.1 L'observatoire photographique des paysages de Memphrémagog, un outil éloquent, mais techniquement perfectible.

D'abord, il faut rappeler que le présent projet de mémoire repose sur un projet de recherche plus large qui est celui de la mise en place d'un observatoire photographique des paysages dans la MRC de Memphrémagog. Afin de bien cerner la portée de cette méthode pour la compréhension de l'évolution des lanières agricoles, il importe de commencer par souligner les limites rencontrées dans la mise en place de cet observatoire.

Les premières limites évidentes sont liées au fait qu'en 1986, les photos n'avaient pas été prises pour être reprises et que, par conséquent, leur localisation n'avait pas été notée avec la précision qu'exige la reprise. Aussi, pendant de longues heures, voire de longues journées, le travail des responsables des reprises s'est-il davantage apparenté à celui de détectives chargés de retrouver « les lieux du crime » qu'à celui de professionnels en paysage. Force est d'admettre que sans la collaboration de résidents certains sites n'auraient pu être retrouvés et qu'en dépit de cette collaboration, les efforts pour en retracer certains autres sont demeurés vains. En géoréférençant systématiquement les reprises photographiques, la reconduction de l'observatoire au cours des années à venir devrait donc être grandement facilitée.

Une seconde limite significative découle du fait que, si en 1986, la pellicule était le support quasi-universel en matière de photographie, ce support avait, 30 ans plus tard, été très largement

déclassé par le numérique. Par-delà l'enjeu de la disponibilité du type d'appareil et de lentilles, ce déclassement a eu pour conséquence d'ajouter significativement au coût et au délai de traitement de la pellicule (prise de photo, impression des diapositives, numérisation). Aussi, dans le projet de l'observatoire, l'utilisation de l'appareil ayant servi aux prises de vue initiales a-t-elle dû être abandonnée rapidement. Le lecteur aura relevé, souvent au premier coup d'œil, une des principales conséquences de ce choix sur les sites du présent mémoire, soit l'existence de différences parfois significatives entre le cadrage des photos initiales et celui des reprises (ex. : Vue panoramique de Sainte-Catherine-de-Hatley). Ces différences, couplées à certaines autres liées par exemples aux dates et aux heures exactes des reprises font en sorte que sur un plan strictement technique, le projet de l'observatoire sur lequel repose le présent mémoire ne répond pas pleinement aux normes mises de l'avant par le ministère de l'Environnement français.

6. 2 L'observatoire photographique comme outil de connaissance des trajectoires évolutives des paysages agricoles

Les trajectoires paysagères identifiées et documentées dans le cadre du présent mémoire sont engendrées par des dynamiques contrastées. Le tunnel d'arbres à Potton et celui d'Applegrove dans le Canton de Stanstead en constituent deux cas de figure.

Dans le premier cas, l'élargissement de la route et son pavage devaient inévitablement entraîner la disparition du tunnel d'arbres. Cette destruction programmée par le ministère des Transports

a été en partie compensée par la plantation de jeunes arbres. La sur largeur de la chaussée ne permettra toutefois pas de reconstituer l'aménagement sacrifié.

Dans le deuxième cas, l'incendie de la grange et des arbres qui la jouxtaient, couplé au vieillissement des autres arbres qui se dressaient en bordure de la route, a irrémédiablement altéré un des tunnels d'arbres les plus significatifs de la région. Que l'incendie ait été accidentel ou provoqué n'aura changé qu'accessoirement la donne, dans la mesure où, en l'absence de plantations destinées à remplacer les arbres condamnés à la disparition, le tunnel serait disparu. Il va toutefois de soi que la destruction de la grange est une perte irréparable.

La disparition des granges et des granges-étables constatée dans le cadre de la recherche relève également de dynamiques diverses. Dans les secteurs agricoles en déclin plus ou moins sévère, cette disparition résulte souvent d'un long processus de détérioration attribuable à la cessation de l'entretien de bâtiments désormais inutiles. Le sauvetage de la grange ronde de Mansonville – un bâtiment exceptionnel – et celui de la grange Manson, démontée, transportée puis reconstruite au cœur de la municipalité d'Austin, montrent que seul un changement de vocation peut contrer une dynamique difficilement parable. Dans les secteurs agricoles plus prospères, notamment sur les plateaux à l'est du lac Memphrémagog, la disparition des granges-étables et d'autres dépendances agricoles est attribuable à la transformation des pratiques culturelles et de stabulation. Les bâtiments traditionnels ne sont tout simplement plus adaptés et très difficilement adaptables (ex. : Ancienne grange de la famille Gagné à Magog).

La fermeture de certains champs visuels témoigne également du recul de l'agriculture. D'emblée associée à la pérennité de la mise en culture des terres agricoles, la présence de champs visuels ouverts dépend désormais en certains milieux de pratiques qui s'apparentent plus à du jardinage – par exemple le fauchage visant à prévenir l'apparition de friches – qu'à de l'agriculture *stricto sensu*. Il s'agit là, pour beaucoup, de l'expression d'un rapport davantage paysager qu'utilitaire au milieu.

Entre-temps, des champs visuels ouverts d'étendues variées sont condamnés à se refermer, tandis que certains points de vue remarquables risquent de disparaître au gré de la croissance des arbres (ex. : Vue vers l'Abbaye Saint-Benoît-du-lac à Austin). Cette fermeture de champs visuels est autrement le résultat de la privatisation des vues. On constate en effet un peu partout l'apparition, au cours des récentes décennies, de haies de grande hauteur ou d'alignements serrés d'arbres dont le but premier est d'assurer la privauté des propriétés. Or, certaines de ces propriétés étaient rattachées à des champs visuels ouverts qui excédaient parfois de beaucoup les limites de celles-ci (ex. : Vue en direction de l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac à Georgeville). Même si elle n'entraîne pas la disparition des champs visuels, une telle création d'écrans végétaux équivaut à un appauvrissement de l'héritage paysager régional.

Le survol proposé des dynamiques spatiales et paysagères révélées par la présente recherche montre que celles-ci sont variées et complexes. Elles relèvent de contingences multiples et se déploient à différentes échelles. Si certaines peuvent être circonscrites localement d'autres

s'inscrivent dans des contextes suprarégionaux, voire nationaux ou internationaux. C'est pourquoi leur prise en charge ne saurait être unidimensionnelle. En d'autres termes, toute mesure ayant pour objectif la valorisation des paysages ne saurait reposer sur les seuls attributs des dits paysages. Elle doit impérativement être adaptée aux dynamiques qui sous-tendent les trajectoires paysagères. Par conséquent, si certaines initiatives peuvent être déployées localement, d'autres devront l'être en tout ou en partie à l'échelle régionale, tandis que certaines autres devront s'inscrire dans une certaine mesure dans un contexte extrarégional ou prendre appui sur des mesures ou des politiques relevant d'autres paliers de gouvernements.

Ainsi, il apparaît que le contexte de la prise en charge des paysages associés à l'agriculture et à la transformation des espaces ruraux est complexe. D'où, on le comprendra, l'intérêt d'une démarche qui cherche à documenter les transformations paysagères et à en expliciter, dans la mesure du possible, les contextes, les causes et les parties prenantes.

6.3 L'observatoire photographique : un outil pour comprendre la part sociale des paysages

La présente étude confirme l'intérêt et le potentiel de l'observatoire afin d'aller au-delà de ce qui est observable en ouvrant sur la part sociale des paysages. Autrement dit, il offre non seulement la possibilité de constater les changements physico-spatial, mais il s'avère également utile afin de comprendre ce qui les a motivés.

L'analyse des sites témoigne de l'interface entre le regard porté sur un territoire et les pratiques qui en découlent. Au-delà du fait de pouvoir trouver réponse à la question suivante : Qu'est-ce qui a changé ? L'utilisation de la méthode générale de l'observatoire combinée aux entrevues a offert la possibilité de comprendre, en partie, les causes sous-jacentes à ces transformations en renseignant sur les habitudes, les valeurs (historiques, patrimoniales, esthétiques, affectives, etc.) des populations associées à certains paysages et les gestes qui sont posés ou non sur un territoire. Ainsi, les entrevues auront-elles permis de comprendre pourquoi plusieurs champs visuels sont toujours présents quelque 30 ans plus tard (fauche esthétique motivée par le maintien du champ visuel jugé d'intérêt collectif: ex. : Maison de ferme à Ogden ; Vue vers l'Abbaye Saint-Benoît-du-lac à Austin), pourquoi plusieurs granges et bâtiments agricoles d'intérêt ponctuent toujours le territoire malgré les changements qu'a connus cette fonction (investissement privé ou collectif pour la reconstruction de granges pour des raisons esthétiques et/ou patrimoniales ex. : Ferme ovine ; Grange de la famille Jones ; Grange ronde de Mansonville ; Remise rouge à Ogden),

pourquoi certains tunnels d'arbres disparus sont aujourd'hui replantés (désir de recréer un effet visuel et renouveau des valeurs environnemental, ex : Tunnel du chemin Knowlton-Landing à Potton) ou encore pourquoi plusieurs des sites d'intérêt ne sont plus présents ou visibles dans la MRC (désir de fermer un champ visuel pour avoir plus d'intimité, ex. : Vue en direction de l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac à Georgeville ; abandon d'un bâtiment jugé inutile, ex. : Ancienne grange de la famille Gagné, etc.)

Si le paysage implique à la fois la compréhension du contexte physico-spatial et social à l'échelle du territoire, la présente étude montre que cette double contextualisation doit également se faire même à l'échelle fine des sites afin qu'il soit possible d'intervenir. Puisque, tel que précédemment mentionné, les transformations relèvent de dynamiques complexes et distinctes, la compréhension du double contexte à l'échelle des sites est nécessaire afin de penser les réalités à venir, de comprendre les demandes émergentes et les demandes latentes qui peuvent orienter les trajectoires évolutives des paysages.

Plus encore, cette compréhension fine du double contexte est nécessaire afin de pouvoir déterminer les priorités d'intervention visant à infléchir certaines trajectoires paysagères non souhaitées (site où il n'y a plus d'entente pour la fauche, bâtiment qui perd sa fonction, restructuration d'une activité, etc.).

Pour élargir la compréhension de la part sociale du paysage, il serait cependant nécessaire de comprendre dans quelle mesure ces comportements sont influencés par des dynamiques de longue date et des traditions de rapport au territoire qui, dans le présent cas, aura été fortement marqué par la villégiature et le tourisme (Beudet et Gagnon, 1999). En effet, en fonction des échelles de constructions sociales du paysage (Luginbühl, 2009), les sites retenus renseignent d'abord et avant tout sur les échelles individuelles et locales et très peu sur les échelles régionale et globale. Si l'analyse d'un site révèle en partie son histoire, celle de ses propriétaires, et offre parfois même des éléments de compréhension du contexte local, la compréhension et l'intégration de l'échelle régionale et globale demande une recherche documentaire et historique préalable à la mise en place d'un observatoire. Dans le cas du présent mémoire, ces lacunes ont toutefois été en partie comblées grâce à la participation de Gérard Beudet au projet de l'observatoire, ce dernier ayant une fine connaissance du territoire et de son histoire, notamment en lien avec la réalisation de l'étude sur les paysages et les ensembles architecturaux de 1986.

L'étude des sites aura également permis de confirmer et d'illustrer différentes tendances sociales présentées au premier chapitre. Ainsi, il a été possible d'identifier clairement la valorisation de certaines aménités paysagères présentes dans les lanières agricoles, telles que les vues panoramiques et les éléments du patrimoine agricole (ex. : granges, clôture de perche, espace de pâturage) tout comme il a été possible d'observer que la recomposition de ces territoires ruraux de la MRC passe par la valorisation des aménités telles que les champs visuels dégagés par l'agriculture liés à une topographie plus accidentée (ex. : Maison sur la colline à Sainte-Catherine-de-Hatley; Maison de ferme à Ogden). Il a aussi été possible d'identifier les conséquences de la

transformation de la pratique agricole ainsi que l'effacement progressif du patrimoine qui s'y rattache. Il apparaît donc que l'observatoire possède un grand pouvoir de sensibilisation en regard des dynamiques présentes sur les lanières agricoles.

En contrepartie en ne faisant que reprendre des photos existantes, plusieurs tendances émergentes lui échappent. Ainsi, tel que mentionné au chapitre trois, malgré l'apparition de nouvelles pratiques viticoles, de cultures maraîchères biologiques, de nouvelles cultures de petits fruits (camerise, chicoutai, sureau, argousier, etc.), de même que l'introduction de nouvelles productions animalières et de productions animalières de niche (vaches Highland, alpagas, etc.) de plantes à fleurs (ex. : lavandes, tournesols, etc.) de plantes mellifères, de production apicole et de bien d'autres initiatives (MRC de Memphrémagog, 2014), les sites retenus parmi les lanières agricoles n'auront pas permis de révéler et d'identifier ce renouvellement des pratiques. Il s'agit là d'une limite importante de la présente démarche. En marge des tendances lourdes associées à la dégradation du patrimoine des lanières agricoles, il apparaît que la montée d'intérêt pour l'achat local, l'alimentation de qualité et les produits biologiques (MRC de Memphrémagog, 2014) aura fait émerger de nouvelles fermes et de nouveaux paysages. S'inspirant à des degrés divers du modèle des micro-fermes bio-intensives, ces nouvelles fermes ne pourront certes occuper tout l'espace que commandaient les lanières agricoles de 1986. Elles ne pourront donc freiner à elles seules la fermeture des champs visuels jadis ouverts par les déboisements. Toutefois, elles viennent témoigner des nouvelles valeurs qui ont pris place et rappellent les liens étroits qui existent entre consommation et qualité des paysages. Si, presque toujours, les caractéristiques des sols, la proximité du marché et la qualité des paysages agissent comme facteurs déterminants

dans la localisation de ces nouvelles fermes, le paysage peut devenir indissociable du produit offert. C'est souvent le cas quand les propriétaires vendent à la ferme ou offrent des visites de la ferme, soit lorsqu'ils proposent au consommateur non seulement un produit agricole, mais aussi et, parfois surtout, un paysage. C'est dire qu'en de tels cas, le choix du lieu n'est pas aléatoire, il s'arrime grandement à la qualité des paysages environnants. Aussi, non seulement vient-on ajouter à la qualité des paysages environnants, mais on invite à en faire l'expérience, à les « consommer » (ex. : vignoble, lavanderie, etc.). Quelle qu'en soit la nature, les nouvelles pratiques culturelles sont appelées à jouer un rôle déterminant dans le maintien et la création du patrimoine paysager de la MRC.

Puisque le paysage ne saurait être donné de manière définitive, toute volonté d'en orienter l'évolution, au gré des trajectoires physico-spatiales et sociales, demande donc de réfléchir à des leviers d'intervention flexibles et évolutifs. Toutefois, sa prise en charge au moyen des outils de planification repose encore largement sur une approche normative et réglementaire. Dans le cas des lanières agricoles, bien que le zonage agricole ait été maintenu, force est de constater que cette mesure n'a pas été suffisante pour infléchir les conséquences de la déprise agricole présente sur plusieurs sites. Dans le même ordre d'idées, l'inclusion du tunnel d'arbre d'Applegrove dans les paysages champêtres et les chemins pittoresques du SAD et la mise en place d'un règlement visant à interdire l'abattage de ses arbres n'auront pas été suffisants afin de le préserver. Dans ces deux cas, la compréhension du rôle des individus dans la création et la transformation des paysages montre que la protection des éléments d'intérêt doit également s'arrimer aux initiatives locales et citoyennes.

6.4 L'observatoire photographique des paysages, un outil pour mettre au jour des pistes d'action éprouvées

En dépit de l'intérêt sans cesse croissant porté aux paysages au cours des 30 dernières années, les instances gouvernementales tardent à mettre de l'avant des outils, des programmes, des politiques aptes à assurer leur protection et leur mise en valeur. Certes, dès le début des années 2000, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel mettait de l'avant le statut de paysage humanisé, statut dont l'adoption fut suivie, en 2013, par son équivalent pour la dimension culturelle, à savoir le statut de paysages culturels patrimoniaux. Or, tel que présenté en introduction, quelque vingt ans plus tard, il n'y a toujours aucun paysage humanisé formellement doté d'un tel statut et tout indique que la contribution de l'un et l'autre statut est appelée à demeurer marginale.

Dans ces circonstances, force est d'admettre que les citoyens, les groupes associatifs, les municipalités tout autant que les MRC se sentent démunis, ne sachant trop comment aborder les enjeux liés à la protection et à la mise en valeur des paysages. Or, en regard de ceux-ci, la présente recherche apporte plusieurs enseignements d'intérêt. À un niveau général d'abord, deux d'entre eux ressortent comme particulièrement significatifs.

D'une part, la présente recherche fait ressortir la complexité de ces enjeux. Si, à l'échelle micro-locale, le maintien de la qualité des paysages est, comme le montrent différents exemples

présentés, souvent assurée par l'engagement d'individus qui acceptent d'en assumer les coûts (ex.: Ferme ovine à Sainte-Catherine-de-Hatley; Remise rouge à Ogden ; Micro-paysage agricole à Hatley; Vue vers l'Abbaye Saint-Benoît-du-Lac à Austin) , aux échelles supérieures, ce maintien ne peut que reposer sur la coordination des interactions entre des intervenants multiples : propriétaires fonciers, ministères divers, municipalités régionales et locales, agence de bassin versant, agences de régulation des marchés, etc. En définitive, s'engager dans une démarche de protection et de mise en valeur des paysages, c'est d'abord et avant tout accepter d'œuvrer dans la complexité.

D'autre part, cette recherche fait également ressortir la grande diversité des contextes d'intervention. Le bâti patrimonial tout autant que les grands paysages ruraux présentent des problématiques et des dynamiques qui diffèrent considérablement les unes des autres. Comme le montrent les exemples présentés, chacun des cas est spécifique puisque chacun résulte d'une dynamique historique qui lui est propre. Aussi, en matière de protection et de mise en valeur des paysages ne saurait-il y avoir d'approche, voire de recette unique. Cela dit, à un niveau plus spécifique il paraît possible de dégager de l'observatoire réalisé, un certain nombre de situations types, situations qui permettent de tirer des pistes d'action éprouvées.

Si divers mécanismes sont aujourd'hui relativement bien connus (ex. : PIIA, les règlements sur l'abatage, le zonage, etc.) ce qui l'est moins et ressort aussi nettement du présent mémoire est l'engagement citoyen. Cet engagement qui dépasse donc la simple « appréciation passive » des

paysages prend différentes formes. Ainsi, à travers le maintien de bâtiments identitaires (ex. : Remise rouge à Ogden), ou la pratique récurrente de fauche paysagère pour assurer le maintien de vues emblématique (ex. : Vue vers l'Abbaye Saint-Benoit-du-Lac à Austin ; Vue vers le Mont Owl's Head), ce sont des individus, des familles qui prennent en charge le maintien de paysages et en assument les coûts. Cet engagement citoyen prend aussi la forme méconnue, mais répandue sur le territoire de la MRC, de maillage entre agriculteurs et non-agriculteurs pour maintenir les paysages agricoles vivants (ex. : Ferme ovine de Sainte-Catherine-de-Hatley). Enfin, la solidarité des collectivités s'exprime tantôt par la tenue de campagnes de socio-financement initiées par des individus ou des groupes (ex. : Minton Church dans le canton de Hatley) ou de nombreuses formes de bénévolat (ex. : Grange ronde de Mansonville). En définitive, en matière de protection et de mise en valeur des paysages, l'engagement citoyen est non seulement bel et bien présent, mais, à l'évidence, il constitue une force vive qui mérite d'être soutenue et alimentée.

À travers l'analyse des sites retenus, il apparaît que l'observatoire permet aussi de bien cerner différents enjeux que posent la protection et la mise en valeur des paysages. Ainsi, différents exemples montrent les limites et la fragilité des actions qui reposent entièrement sur des individus (ex. : Ancienne grange de la famille Gaule). Force est effectivement d'admettre que malgré la sensibilisation et la volonté d'agir, d'aucuns n'ont simplement pas les moyens d'assurer les coûts du maintien ou de la remise en état, le bâti agricole en étant l'illustration la plus probante. D'où l'importance, comme signalé à différentes reprises, de travailler à la mise en place

de mécanismes assurant une juste répartition des coûts (individuels) et des bénéfices (collectifs) liés à la protection et à la mise en valeur des paysages.

Cette recherche fait aussi ressortir clairement certains enjeux liés plus spécifiquement au bâti. D'une part, son maintien dans le temps est très étroitement lié à la capacité d'actualiser les usages. Si cette étude révèle des exemples de réussite (ex. : Grange ronde de Mansonville), il révèle également que certains bâtiments à caractère patrimonial sont clairement, faute d'usage nouveau, en péril (ex. : Grange Boright). Quoiqu'il en soit il ressort tout aussi clairement, à la lumière des exemples présentés, qu'en dépit de tous les efforts, une certaine érosion du patrimoine semble inévitable ce qui peut appauvrir de manière significative un paysage (ex. : Ancienne grange de la famille Gagné ; Ancienne grange de la famille Gaule). Dans ces circonstances, la meilleure façon de contrer cette érosion de manière dynamique est sans doute de s'affairer à trouver de nouvelles pratiques qui permettent de maintenir les composantes de ces territoires.

Enfin, à la lumière de ce qui précède, il ressort que si les municipalités et MRC disposent d'une véritable boîte à outils, elles ne pourront cependant pas, à elles seules, assurer le maintien de la qualité de ce qu'il est convenu d'appeler les « grands paysages ». Or, ces paysages, ceux notamment issus de nombreuses ouvertures visuelles résultant des pratiques agricoles et d'une topographie singulière, sont au cœur de l'identité de la MRC et de son attractivité.

L'exemple de la vue panoramique de Sainte-Catherine-de-Hatley fait bien ressortir la grande diversité d'acteurs et l'importance de certains intervenants de paliers supérieurs dans le maintien de la configuration et de la qualité de tels paysages. En définitive, ces paysages en appellent d'un véritable projet collectif, soit un projet visant à définir un avenir souhaité et construit par le plus grand nombre d'acteurs possibles : citoyens, associations, élus, organismes publics et parapublics.

Conclusion

Les études sur le paysage, qu'il s'agisse d'inventaires ou de réflexions théoriques, ont été marquées par plusieurs avancées significatives au cours des trois dernières décennies. Les dynamiques qui sous-tendent l'évolution des territoires et en refaçonnent la dimension paysagère n'ont toutefois pas reçu toute l'attention que requiert l'inscription du paysage à l'agenda des aménagistes. Le peu de succès rencontré par le statut de paysage humanisé y trouve assurément en partie son explication. La réalisation, au milieu des années 1980, de l'étude visant à introduire des outils de préservation et de mise en valeur des ensembles architecturaux et paysagers de la MRC de Memphrémagog n'en constituait pas moins une initiative ambitieuse pour l'époque. Il faut en effet se rappeler que si l'identification des territoires d'intérêt était requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, rien n'obligeait les MRC à aller au-delà de cette étape. En incluant dans son schéma un certain nombre de propositions formelles d'encadrement des interventions, notamment en matière de déboisement, la MRC se montrait soucieuse de la pérennité d'une partie du patrimoine de la région.

L'étude évoquait par ailleurs, quoique de manière généralement superficielle, certaines dynamiques dont il semblait souhaitable de se préoccuper en raison de leur impact prévisible sur le devenir des paysages. L'identification de celles-ci reposait toutefois davantage sur une connaissance générale — et théorique — des tendances que sur une documentation de la

dimension diachronique de l'évolution paysagère. En d'autres termes, l'étude à l'origine de l'inscription de la donne paysagère dans le schéma d'aménagement proposait une vision passablement statique de la situation.

L'imposant répertoire photographique réalisé en support à ladite étude aura constitué, on le voit bien un peu plus de 30 ans plus tard, une matière première exceptionnelle. La fixation sur pellicule de réalités spatiales de natures et d'échelles variées permet en effet d'inscrire la présente étude dans la mouvance des observatoires paysagers, même si, comme on l'a déjà souligné, c'est en se démarquant à certains égards de l'orthodoxie de cette approche.

La disponibilité de cette ressource a en effet permis de déjouer en partie les défaillances de la mémoire et de révéler des transformations qui échappent à l'observation, aussi attentive soit-elle. Mais elle aura également permis de mettre à contribution la connaissance qu'ont certains résidents de plus ou moins longue date du territoire en les confrontant au passage du temps et à ses conséquences tangibles. Simple coïncidence ou signe des temps, cette sollicitation des souvenirs de certains résidents est survenue au moment même où la Ville de Magog ouvrait à la population la maison Merry, un ambitieux projet dédié à la mémoire citoyenne. Or, comme le révèle la présente étude, l'apport de citoyens engagés est au cœur d'une stratégie paysage, toutes échelles et toutes temporalités confondues. Mais la compréhension des dynamiques que permet un observatoire rend également possible l'identification de l'écheveau d'acteurs

institutionnels et corporatifs dont dépend le devenir des paysages humanisés et partant de répartir les responsabilités.

Cette étude à travers la méthode de l'observatoire dont il est question ici n'a par ailleurs pas pour seule mission de documenter un héritage. Elle vise également à mieux comprendre les dimensions intangibles du rapport au territoire, notamment en regard de la transformation des valeurs et des sensibilités. L'évocation de paysages émergents autorise incidemment une incursion du côté de cette mouvance qui témoigne d'une patrimonialisation qui ne confine pas dans la nostalgie, mais fait des legs du passé autant de leviers d'un rapport renouvelé au territoire.

En permettant de mieux comprendre, dans une perspective dynamique, les rapports utilitaires aussi bien que sensibles au territoire, l'observatoire devrait par conséquent favoriser un renforcement de la dimension paysagère du schéma d'aménagement, aussi bien que des politiques et des programmes qui pourraient lui être rattachés.

L'OPP : des utilités dont il faut tirer profit.

Certaines actions ont déjà été engagées, afin de rendre l'observatoire plus dynamique. D'abord, la méthode et les résultats de la recherche ont été présentés lors de deux Symposiums des paysages organisés par la MRC. L'intérêt multiple que présente cet outil a d'ailleurs été validé lors de ces événements. En effet, les reprises photographiques et les témoignages auront permis de

rendre tangibles et compréhensibles certaines trajectoires paysagères des éléments d'intérêt de la MRC pour un exercice de prospection visant la rédaction du nouveau SAD. Ainsi, les gens présents lors du Symposium de 2019 ont pu faire part de leur préoccupation et de leur aspiration concernant l'évolution des paysages de la MRC.

Si plusieurs opportunités sont déjà présentes, d'autres pourraient s'ajouter. En ce sens, l'observatoire pourrait être utilisé afin de consulter la population sur des projets d'aménagements menés par les instances municipales, gouvernementales ou encore des organismes publics afin d'élargir le spectre des gens qui pourraient retirer des bénéfices de l'utilisation de l'outil. L'idée serait donc de permettre à un plus grand nombre d'acteurs de mobiliser l'observatoire et d'observer, en les contextualisant, les changements à l'œuvre sur le territoire.

Enfin, la méthode et les résultats ont également été colligés à l'intérieur d'un livre⁸ qui a pour but de témoigner des avantages et des limites de cette méthode pour le suivi des paysages. Ce livre devrait permettre d'inspirer d'autres instances et organismes à mettre en place des observatoires des paysages. Qu'elle

⁸ Domon G., Beaudet D., Gauthier K., (2020). L'observatoire photographique de Memphrémagog: connaître et comprendre l'évolution des paysages pour mieux les protéger, les mettre en valeur. Montréal/ Les presses de l'Université de Montréal (sous presse)

Afin d'assurer le suivi de l'observatoire, il serait nécessaire d'actualiser le contenu des unités de paysages qui ont été retenues pour l'étude. D'une part ce suivi permettrait de suivre l'évolution des sites, mais il permettrait également de voir si de nouveaux paysages émergent à l'intérieur des sites d'intérêt déjà identifié.

Pour rendre compte de l'émergence des paysages, phénomène important qui n'a pu, comme souligné précédemment, être pris en compte dans le présent travail, la MRC devrait se montrer attentive aux territoires qui ont peut-être été identifiés en 1986, mais qui n'ont pas été retenus pour la réalisation de la présente étude, aux territoires qui n'avaient pas été retenus à l'époque ainsi qu'aux éléments du territoire actuellement valorisé à travers les différents réseaux sociaux. Ce suivi pourrait également s'arrimer aux différentes demandes de permis de construction, d'autorisation ou de subvention. La MRC, les municipalités et la CPTAQ pourraient utiliser la carte des territoires d'intérêts (MRC, 2009) de manière à localiser les demandes de permis et voir si les projets s'inscrivent à l'intérieur des zones d'intérêt déjà identifiées. Le cas échéant, la constitution des dossiers pour les demandes devrait inclure des simulations visuelles du projet proposé afin de permettre aux instances de planification de comprendre quelles pourraient être les conséquences potentielles d'une intervention sur un paysage et éventuellement de servir de *temps zéro* pour l'observatoire.

En définitive, le présent mémoire aura contribué au développement d'un outil dont les multiples apports potentiels pour la planification et l'aménagement du territoire pourraient sans aucun doute inciter d'autres instances à mettre en place des OPP visant à protéger et mettre en valeur leur territoire.

Références bibliographiques

AAPQ. (2015, octobre). *Paysages agricoles de la MRC de Memphrémagog, Guide des bonnes pratiques*.

https://aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/mrc_guidepaysagesagricoles_4prod.pdf

Beaudet, G. (2013). *Les dessous du printemps étudiant : la relation trouble des Québécois à l'histoire, à l'éducation et au territoire*. Éditions Nota bene.

Beaudet G. et Gagnon, S. (1999). Esquisse d'une géographie structurale du tourisme et de la villégiature : l'exemple du Québec. Dans N. Cazalais, R. Nadeau et G. Beaudet (dir.) *L'espace touristique* (p. 133-195). Presses de l'Université du Québec.

Bertho, R. (2008, 2 décembre). Du territoire au paysage, la Mission photographique de la DATAR et l'Observatoire photographique du paysage. Colloque Photographier le territoire, Paris, France.

<http://classes.bnf.fr/paysages-francais/pdf/Du-territoire-au-paysage.pdf>

Bhutoria, A. (2020). Understanding 'Rural' and Village Society. Dans Ghosh, Mainak, *Perception, Design and Ecology of the Built Environment* (p.519-534). Springer Geography.

Bigando, E. (2013). De l'usage de la photo *elicitation interview* pour appréhender les paysages du quotidien : retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante. *Cybergeog : European Journal of Geography Politique Culture, Représentations, document* 645.

<https://doi.org/10.4000/cybergeog.25919>

Bjørkhaug, H., & Richards, C. A. (2008). Multifunctional agriculture in policy and practice? A comparative analysis of Norway and Australia. *Journal of rural studies*, 24(1), 98-111.

<https://doi:10.1016/j.jrurstud.2007.06.003>

Bouchard, R. (2006). *Y-a-t-il un avenir pour les régions ? Un projet d'occupation du territoire* Montréal. Écosociété.

Boucher, I. (2006, mai). *Cadre d'intervention pour la protection des paysages – Quelques expériences étrangères*. Ministère des Affaires municipales et des régions du Québec.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/observatoire_municipal/veille/cadre_intervention_protection_paysage.pdf

Boutin, D., & Debailleul, G. (1998). Impacts socio-spatiaux des exploitations agricoles sur le milieu rural selon les structures et les systèmes de production. *CREA. Série Recherche*.

Buijs, A. E., Pedroli, B., & Luginbühl, Y. (2006). From hiking through farmland to farming in a leisure landscape: changing social perceptions of the European landscape. *Landscape ecology*, 21(3), 375-389. <https://doi.org/10.1007/s10980-005-5223-2>

Buléon, P., & Di Méo, G. (2005). *L'espace social*. Armand Colin.

Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Chaire UNESCO en paysage et environnement. (2008, 25 février). Accompagner le devenir des paysages québécois : un vecteur incontournable pour la préservation du patrimoine culturel, la mise en valeur des territoires et le développement économique des régions. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le livre vert : un regard neuf sur le patrimoine culturel.

http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/memoires/Qc_Chair_ UNESCO_finale.pdf

Chivallon, C. (2008). L'espace, le réel et l'imaginaire : a-t-on encore besoin de la géographie culturelle ? *Annales de géographie* 660-661(2), 67-89. <https://doi.org/10.3917/ag.660.0067>

Cloke, P. (2006). Conceptualizing rurality. Dans P.Cloke, T. Marsden et P. Mooney, *Handbook of rural studies*. Sage Publications Ltd. <http://dx.doi.org/10.4135/9781848608016>

Conseil de l'Europe. (2000, octobre). *Convention européenne du paysage*. Série des traités européens, n 176. <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>

Courcier, S., et Domon, G. (2009). Le statut de paysage humanisé au Québec. Dans G. Domon (dir.) *Le paysage humanisé au Québec* (p. 21-55). Les Presses de l'Université de Montréal.

CPTAAQ, (1980). Plan provisoire de la zone agricole pour la MRC de Memphrémagog.

Dérior, P. (2008, 6 juin). L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales. Dans *Interdisciplinarité et gestion environnementale : Partage d'expériences autour de la psychologie environnementale*. 1^{re} journée scientifiques ARPEnv, Université de Nîmes, France. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363625/document>

Dicks, L. V., Rose, D. C., Ang, F., Aston, S., Birch, A. N. E., Boatman, N. et Elliott, J. (2019). What agricultural practices are most likely to deliver “sustainable intensification” in the UK?. *Food and Energy Security*, 8 (1). Doi: 10.1002/fes3.148

Di Méo, G. (2007, septembre). Processus de patrimonialisation et construction des territoires. Dans *Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Colloque, Poitiers-Châtelleraut, France.

Domon G., Beaudet D., Gauthier K., (2020). L’observatoire photographique de Memphrémagog: connaître et comprendre l’évolution des paysages pour mieux les protéger, les mettre en valeur. Montréal/ Les presses de l’Université de Montréal (sous presse)

Domon G., Beaudet G. et Joly, M. (2000). Évolution du territoire Laurentidien, Montréal/Isabelle Quentin.

Domon, G., Froment, J., Tremblay, F et Ruiz, J. (2004). *Le paysage comme composante incontournable de la gestion intégrée des ressources et des territoires : problématiques, enjeux et méthodes de prise en compte*. Rapport déposé à la Commission d’étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal.

Domon, G. (2017, janvier). La prise en compte du paysage dans l’aménagement des milieux ruraux québécois : un regard sur les 35 premières années. Dans *La ruralité au Québec depuis les états généraux du monde rural (1991) : entre l’action et la recherche, bilan et perspectives*. 82^e congrès de l’ACFAS, Montréal (mai 2014). https://uqat.ca/chairedesjardins/medias/uploads/misc/Cahier_Chambre_Desjardins_Acfas_2014.pdf

Domon, G. et Poullaouec-Gonidec, P. (2003). L'intégration du temps à la gestion et à la mise en valeur des paysages. Dans Poullaouec-Gonidec, P., Paquette, S et Domon, G. *Les temps du paysage* (p.143-169). Les Presses de l'Université de Montréal.

Domon, G. et Ruiz, J. (2015). La convention européenne des paysages: quels enseignements pour le Québec?. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*. Débats et Perspectives. <https://doi.org/10.4000/vertigo.15367>

Domon, G., Ruiz, J., Paquette, S. et Roy, L. (2011). La recomposition sociodémographique des campagnes québécoises à la croisée des dynamiques agricoles et paysagères. *Revue canadienne de développement régional*, 34 (4), 115-133.

Donadieu, P. (2007). Le paysage. *Économie rurale*, 297-298. <http://journals.openedition.org/economierurale/1916>

Donadieu, P. et Fraval, A. (1996). Des agronomes devant des paysages agricoles. *Paysages et aménagement*, 33.

François, H., Hirczak, M., et Senil, N. (2006). Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Économie Regionale et Urbaine*, (5), 683-700. <https://doi:10.3917/reru.065.0683>

Fleischer, A., et Felsenstein, D. (2000). Support for rural tourism: Does it make a difference?. *Annals of tourism research*, 27(4), 1007-1024. [https://doi.10.1016/S0160-7383\(99\)00126-7](https://doi.10.1016/S0160-7383(99)00126-7)

Gagnon, S. (2007). Attractivité touristique et « sens » géo-anthropologique des territoires. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 26 (2), 5-11. <https://journals.openedition.org/teoros/792>

Gosnell, H., et Abrams, J. (2011). Amenity migration: diverse conceptualizations of drivers, socioeconomic dimensions, and emerging challenges. *GeoJournal*, 76(4), 303-322. <https://doi.10.1007/s10708-009-9295-4>

Guimond, L. (2012). *Lorsque les nouvelles populations rurales rencontrent les plus anciennes : l'expérience géographique au cœur de la nouvelle ruralité au Québec* [thèse de doctorat, Université d'Ottawa]. <http://dx.doi.org/10.20381/ruor-5334>

Guttet, C. (2016). *Pour une meilleure intégration des observatoires photographiques du paysage dans la gouvernance territoriale (ex. : région Bretagne)* [thèse de doctorat, Université de Rennes 2]. <https://www.theses.fr/197171788>

Gumuchian, H. (1991). *Représentations et aménagement du territoire*. Anthropos.

Halfacree, K., et Boyle, P. (1998). Migration, rurality and the post-productivist countryside. Dans Boyle, P. et Halfacree, K. (dir.), *Migration into rural area: Theories and issues* (p. 1-20). Wiley.

Hervieu, B. (2008). *Les orphelins de l'exode rural : essai sur l'agriculture et les campagnes du XXI^e siècle*. Éditions de l'Aube.

Holmes, J. (2008). Impulses towards a multifunctional transition in rural Australia: Interpreting regional dynamics in landscapes, lifestyles and livelihoods. *Landscape Research*, 33(2), 211-223. <https://doi.org/10.1080/01426390801912089>

Jaafar, M., Kayat, K., Tangit, T. M., et Yacob, M. F. (2013). Nature-based rural tourism and its economic benefits: A case study of Kinabalu National Park. *Worldwide Hospitality and Tourism Themes*, 5(4), 342-352.

Jean, B. (2003). La construction sociale de la ruralité. Dans S. Paquette, P. Poullaoues-Gonidec et Domon, G. (dir.), *Les temps du paysage* (p.105-124). Les Presses de L'Université de Montréal.

Jean, B. (1997). *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*. Presses de l'Université du Québec.

Lahoud, P. et Henri, D. (2018). *Paysages gaspésiens : de Lesseps 1927-Lahoud 2017*. Éditions Gid.

Larrère, R. (2002). Nature, campagne et paysage : des différents regards et de leur légitimité. Dans JP. Sylvestre (dir.), *Agriculteurs, ruraux et citoyens les mutations des campagnes française* (p. 193-208). Educagri.

Lee, C. H. (2020). Understanding rural landscape for better resident-led management: Residents' perceptions on rural landscape as everyday landscapes. *Land Use Policy*, 94, 104565. Doi: 10.1016/j.landusepol.2020.104565

Lewis, G. (1998). Rural migration and demographic change. Dans B. Ilbery (dir.), *The Geography of Rural Change* (p.131-160). Harlow Longman.

Little, J. I. (2009). Scenic tourism on the northeastern borderland: Lake Memphremagog's steamboat excursions and resort hotels, 1850–1900. *Journal of Historical Geography*, 35(4), 716-742. <https://doi.org/10.1016/j.jhg.2008.10.001>

Loyer, F. et Doyon, M. (2019). L'appropriation de terres agricoles à des fins de villégiatures : le cas de la municipalité régionale de comté de Memphremagog. *Recherches sociographiques*, 60 (1), 109-136. <https://doi.org/10.7202/1066156>

Luginbühl, Y. (2007). Pour un paysage du paysage. *Économie rurale*. (297-298). <http://journals.openedition.org/economierurale/1931>

Maciejewski, A. (2003). *D'après Notman. Regards sur Montréal. Un siècle plus tard*. Willowdale/Firefly Books. Musée McCord.

Martouzet, D. (2002). *Normes et valeurs en aménagement-urbanisme, limites de la rationalité et nécessité de prise en compte du multi-niveaux* [dossier de synthèse d'habilitation à diriger des recherches, Université de Bordeaux III].

Melé, P. (2008). Introduction : Territoires d'action et qualifications de l'espace. Dans Melé, P. et Larrue, C. (dir.) *Territoires d'action* (p.15-45). L'Harmattan.

Mercier, G. (2002). La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(129), 357-392. <https://doi.org/10.7202/023059ar>

McGranahan, D. A. (2008). Landscape influence on recent rural migration in the US. *Landscape and Urban Planning*, 85(3-4), 228-240. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2007.12.001>

Ménard, M. (2015, 18 juillet). Memphrémagog, même combat. *La Presse*. https://plus.lapresse.ca/screens/fd2c52d5-2358-4c87-ac88-92983340f5e3_7C_loTTiEUTmoTB.html

Ministère de l'Environnement français (2008). *Itinéraires photographiques. Méthode de l'observatoire photographique du paysage*.

Mocquet, F. (2016). L'Observatoire photographique national du paysage : archive rétrospective et prospective des territoires. *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, (31), 51-64. <https://doi.org/10.4000/lha.589>

Mormont, M. et Mougnot, C. (2002). Sociabilité rurale et action environnementale. Dans JP. Sylvestre (dir.), *Agriculteurs, ruraux et citadins les mutations des campagnes française* (p. 171-191). Educagri.

MRC de Memphrémagog (2016, 17 février). *Politique culturelle*. https://www.mrcmemphremagog.com/download/Politiques/Politique_culturelle_2016-2020.pdf

MRC de Memphrémagog. (2014, septembre). *Plan de développement de la zone agricole*. http://www.mrcmemphremagog.com/download/PDZA/PDZA_MRC_Memphremagog_VF_basse.pdf

MRC de Memphrémagog (2009, avril). *Schéma d'aménagement et de développement, Premier projet*.

https://www.mrcmemphremagog.com/download/Schema/PSAD_premier_projet_v2009.pdf

MRC de Memphrémagog. (1986). *Schéma d'aménagement et de développement*.

Murdoch, J. et Pratt, A. C. (1993). Rural studies: modernism, postmodernism and the post-rural. *Journal of rural studies* 9(4), 411-427.

Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS* 1 (1), 1-21.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e édition). Armand Collin.

Paquette, S. (2007). Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement. *Économie rurale* (297-298), 41-54.

<https://doi.org/10.4000/economierurale.1972>

Paquette, S. et Domon, G. (2001). Trends in rural landscape development and sociodemographic recomposition in southern Quebec (Canada). *Landscape and urban planning*, 55(4), 215-238.

[https://doi.org/10.1016/S0169-2046\(01\)00154-2](https://doi.org/10.1016/S0169-2046(01)00154-2)

Paquette, S. et Domon, G. (2003). Changing ruralities, changing landscapes: exploring social recomposition using a multi-scale approach. *Journal of rural studies*, 19(4), 425-444.

[https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(03\)00006-8](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(03)00006-8)

Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P. et Domon, G. (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec : lire, comprendre et valoriser le paysage*. Ministère de la Culture, de la Communication et de la Condition féminine.

Paquot, T. (2016). *Le paysage*. Éditions la Découverte.

Paysages estriens. (2007). *Chartes des Paysages estriens*. <https://paysagesestriens.org/la-charte-des-paysages-estriens>

Perrier-Cornet, P. et Hervieu, B. (2002). Campagnes françaises multifonctionnelles : les enjeux de la gestion de l'espace rural. *Economie et Humanisme*, 362 (18-23). http://www.revue-economie-et-humanisme.eu/bdf/docs/r362_18_campagnesmultifonction.pdf

Perrier-Cornet, P. et Hervieu, B. (2002). Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble. Dans Perrier-Cornet, P. (dir.), *Repenser les campagnes* (p.9-31). Éditions de l'Aube – DATAR.

Pinson, D. (2018). L'urbanisme, ou le refoulement de la normativité. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*. (39-40). <https://doi.org/10.4000/tem.4507>

Pinto-Correia, T. et Godinho, S. (2014). Changing Agriculture—Changing Landscapes: What is Going on in the High Valued Montado. Dans Ortiz-Miranda, D., Moragues-Faus, A. et Arnalte-Alegre, E., *Agriculture in Mediterranean Europe: Between old and new paradigms* (p. 75-90). Emerald Group Publishing Limited.

Plania. (2013, mai). *Diagnostic des paysages de la MRC de Memphremagog*. http://www.mrcmemphremagog.com/download/culture/Rapport_final_paysages_MRC_Memphremagog.pdf

Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et Paquette, S. (2005). Le paysage, un concept en débat. Dans Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et Paquette, S. (dir.), *Paysages en perspective*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Prud'Homme, C. (2004). Guide du paysage : Pour des paysages reflets des collectivités. *Continuité*, (100), 30-33. <https://id.erudit.org/iderudit/15649ac>

Raffestin, C. (1980). *Pour une Géographie du Pouvoir*. ENS éditions.

Robinson, R. A. et Sutherland, W. J. (2002). Post-war changes in arable farming and biodiversity in Great Britain. *Journal of applied Ecology*, 39(1), 157-176. <https://doi.org/10.1046/j.1365-2664.2002.00695.x>

Roy, L., Paquette, S. et Domon, G. (2005). La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique. *Recherches sociographiques*, 46 (1), 35-65. <https://doi.org/10.7202/012089ar>

Rosenqvist, O. (2020). Deconstruction and hermeneutical space as keys to understanding the rural. *Journal of Rural Studies*, 75, 132-142. Doi: 10.1016/j.jrurstud.2020.01.015

Ruiz, J. et Domon, G. (2005). Paysages de l'agriculture en mutation. Dans Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G. et Paquette, S. (dir.), *Paysages en perspective*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Ruiz, J. et Domon, G. (2014). *Agriculture et paysage : aménager autrement les territoires ruraux*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Simard, M. (2011). Transformation des campagnes et nouvelles populations rurales au Québec et en France : une introduction. *Revue canadienne des sciences régionales*, 34 (4), 105-114.

Smith, D. P. et Phillips, D. A. (2001). Socio-cultural representations of greentrified Pennine rurality. *Journal of rural studies*, 17(4), 457-469. [https://doi.org/10.1016/S0743-0167\(01\)00014-6](https://doi.org/10.1016/S0743-0167(01)00014-6)

SOTAR. (1986). *Étude visant à traduire des outils de préservation et de mise en valeur des ensembles architecturaux et paysagers de la MRC de Memphrémagog*.

Stoate, C., Báldi, A., Beja, P., Boatman, N. D., Herzon, I., Van Doorn, A., ... et Ramwell, C. (2009). Ecological impacts of early 21st century agricultural change in Europe—a review. *Journal of environmental management*, 91(1), 22-46. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2009.07.005>

Sylvestre, J. P. (2002). *Agriculteurs, ruraux et citadins: les mutations des campagnes françaises*. Educagri.

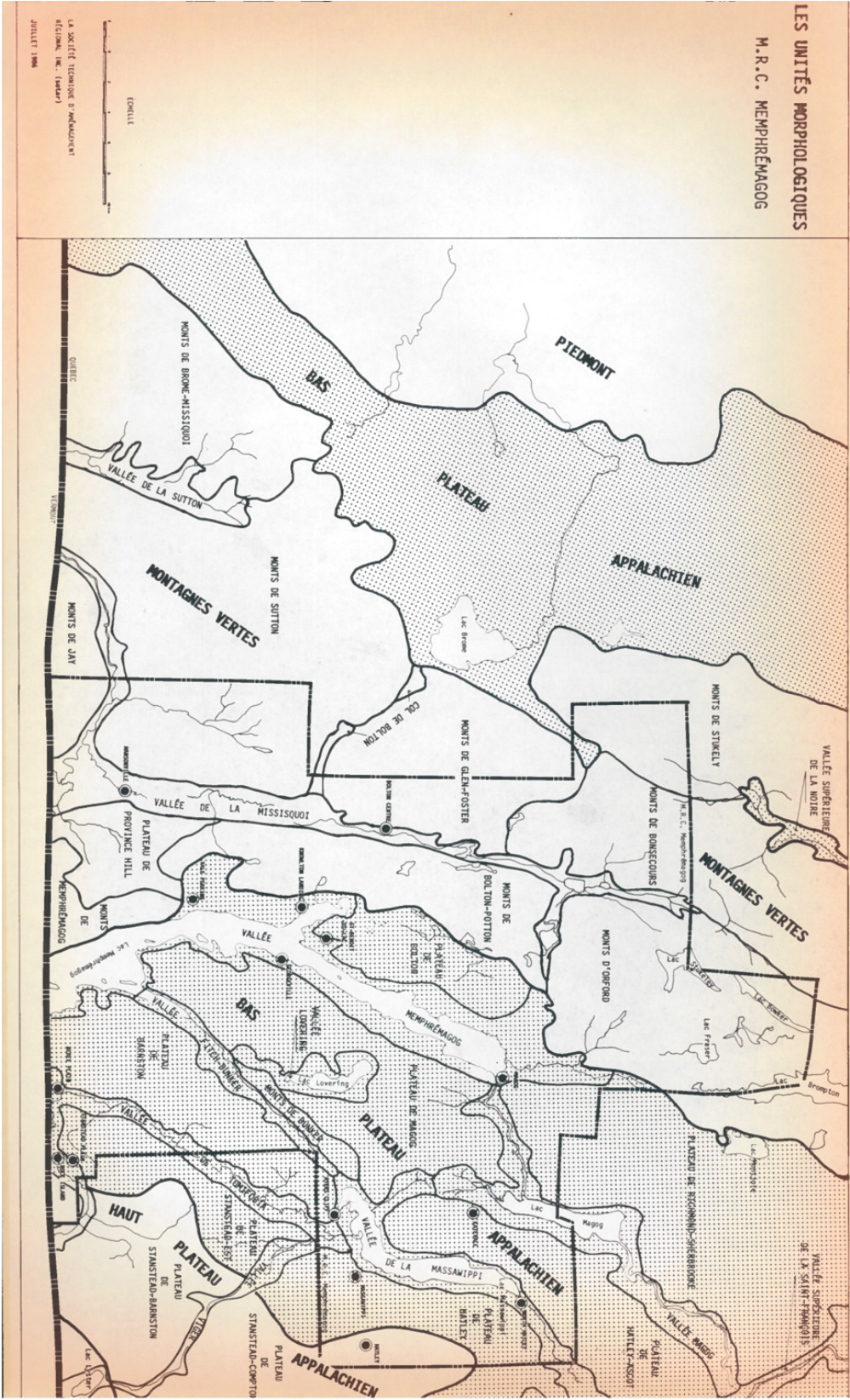
Thurlow, J., Dorosh, P. et Davis, B. (2019). Demographic Change, Agriculture, and Rural Poverty. Dans C. Campanhola et S.Pandev, *Sustainable Food and Agriculture* (p.31-53). Academic Press. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-812134-4.00003-0>

Vachon, B. (2020, 18 février). Zonage agricole : regard critique pour des ajustements. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/202001/05/01-5255754-zonage-agricole-regard-critique-pour-des-ajustements.php>

Vukomanovic, J. et Orr, B. (2014). Landscape aesthetics and the scenic drivers of amenity migration in the new west: Naturalness, visual scale, and complexity. *Land*, 3 (2), 390-413. <https://doi.org/10.3390/land3020390>

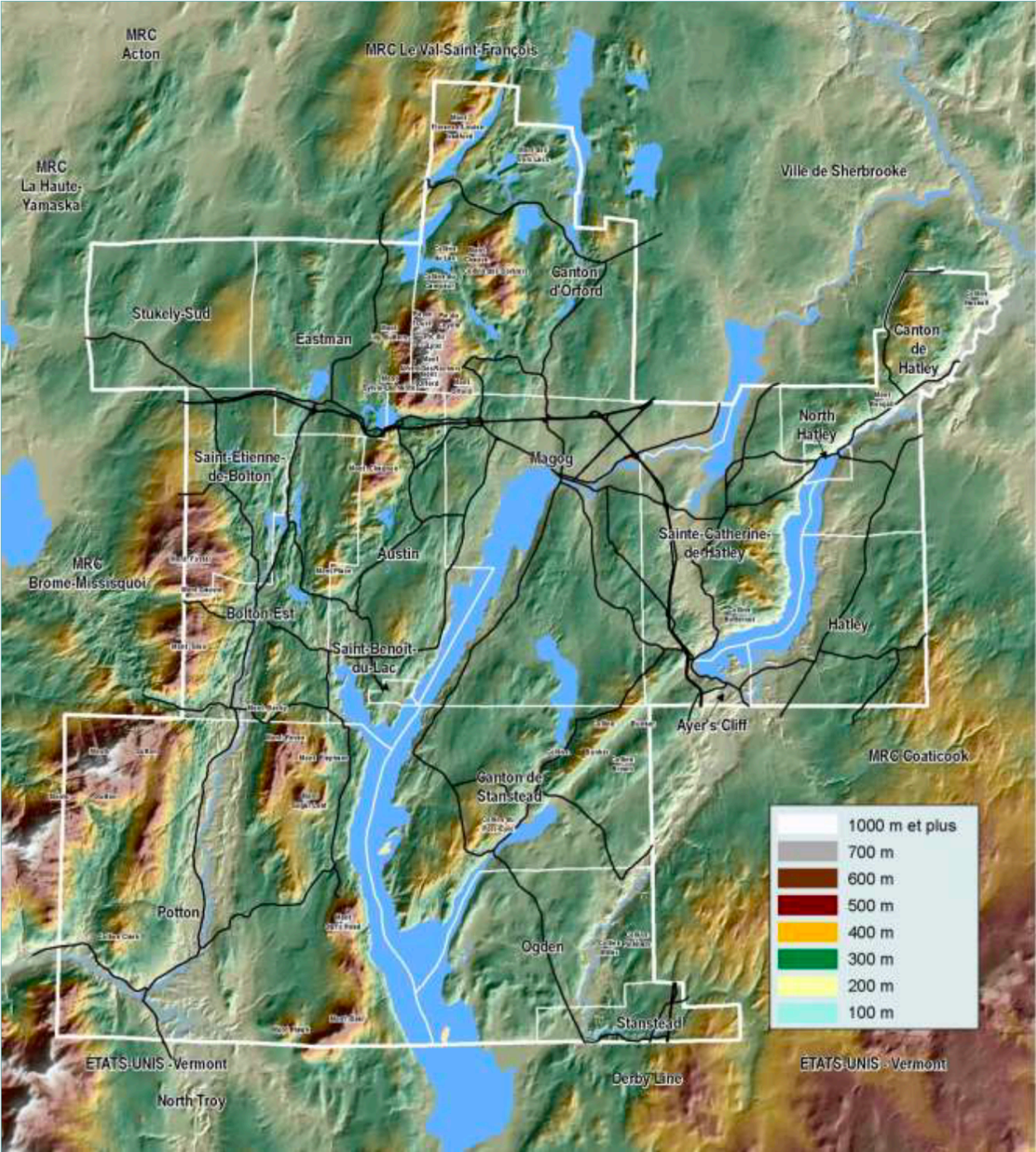
Wilson, G. A. (2008). From 'weak' to 'strong' multifunctionality: Conceptualising farm-level multifunctional transitional pathways. *Journal of rural studies*, 24(3), 367-383. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2007.12.010>

Annexe 1 : Unités morphologiques de Memphrémagog



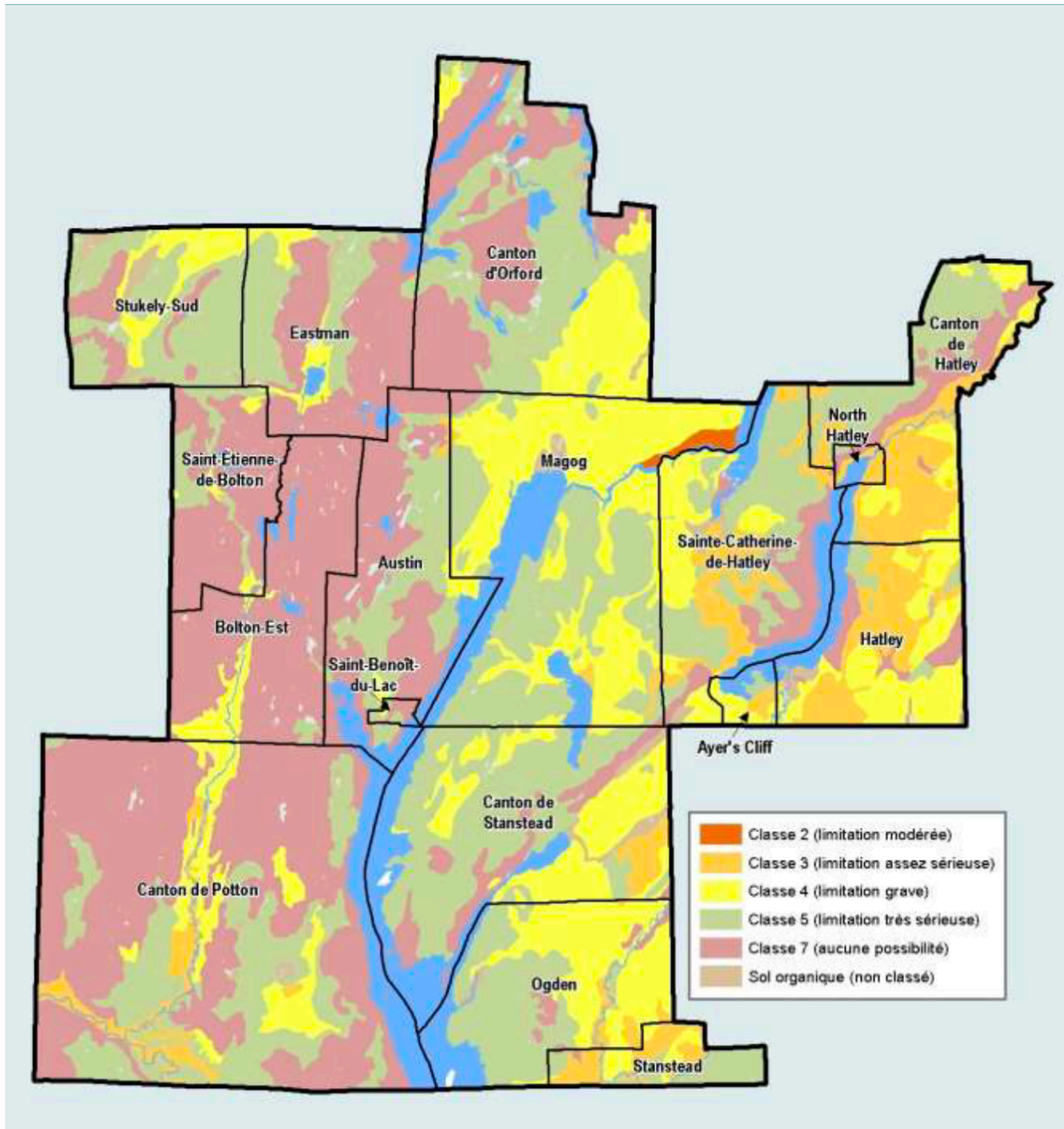
(SOTAR, 1986)

Annexe 2 : Élévation sur le territoire de la MRC de Memphrémagog



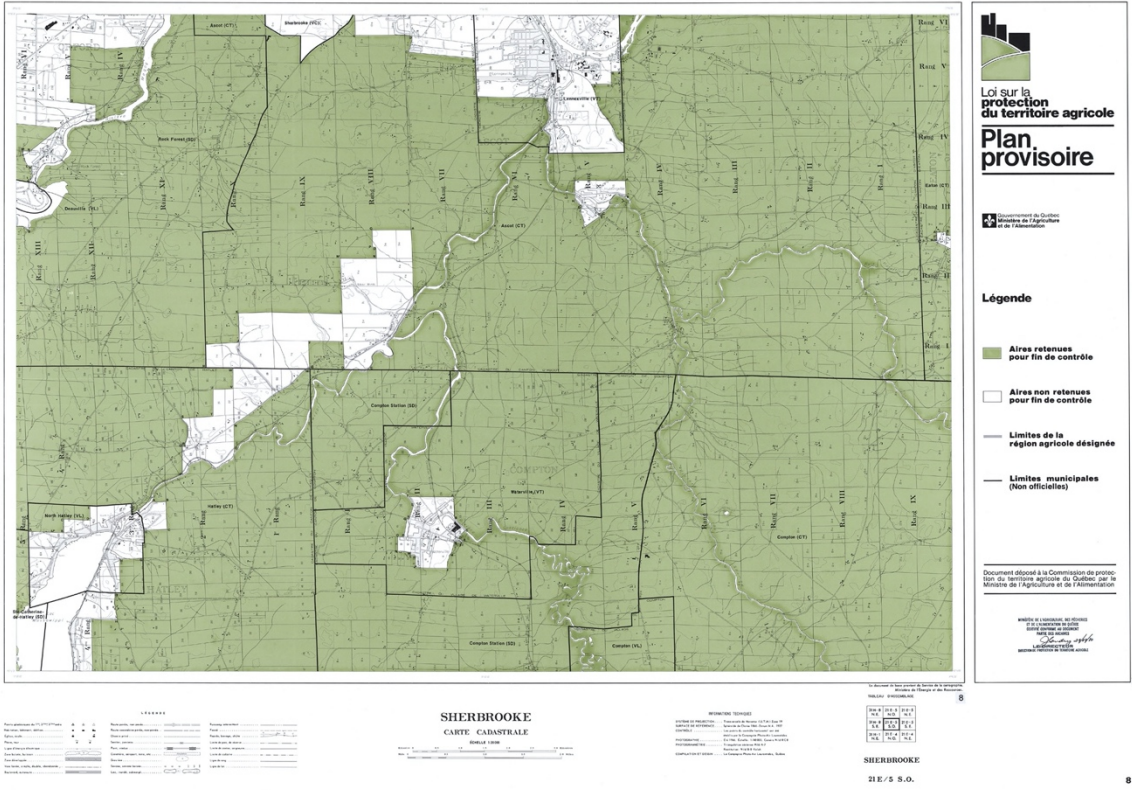
(MRC de Memphrémagog, 2014)

Annexe 3 : Potentiel agricole des sols pour les grandes cultures



(MRC de Memphrémagog, 2014)

Annexe 4: Plan provisoire de la zone agricole pour la MRC de Memphrémagog (1980)





Loi sur la protection du territoire agricole
Plan provisoire

Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Légende

- Aires retenues pour fin de contrôle
- Aires non retenues pour fin de contrôle
- Limites de la région agricole désignée
- Limites municipales (Non officielles)

Document déposé à la Commission de planification du territoire agricole du Québec par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Échelle 1:50 000

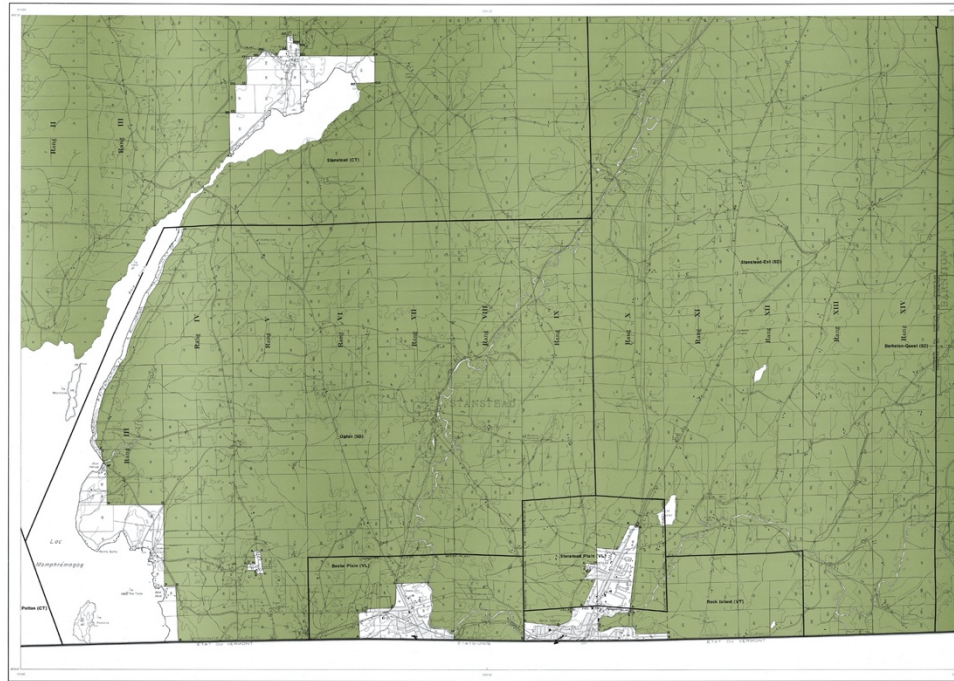
MEMPHRÉMAGOG
 CARTE CADASTRALE
 ÉCHELLE 1:50 000

SYMBOLIQUE GÉNÉRALE

SYMBOLIQUE TOPOGRAPHIQUE

31 01-01-2000 - 0001

77



Loi sur la protection du territoire agricole
Plan provisoire

Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Légende

- Aires retenues pour fin de contrôle
- Aires non retenues pour fin de contrôle
- Limites de la région agricole désignée
- Limites municipales (Non officielles)

Document déposé à la Commission de planification du territoire agricole du Québec par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Échelle 1:50 000

MEMPHRÉMAGOG
 CARTE CADASTRALE
 ÉCHELLE 1:50 000

SYMBOLIQUE GÉNÉRALE

SYMBOLIQUE TOPOGRAPHIQUE

MEMPHRÉMAGOG

31 01 / S.E.

78



ORFORD
CARTE CADASTRALE

ÉCHELLE : 1:50 000

31 H - 08 - 200 - 0301

Loi sur la protection du territoire agricole

Plan provisoire

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Légende

- Aires retenues pour fin de contrôle
- Aires non retenues pour fin de contrôle
- Limites de la région agricole désignée
- Limites municipales (Non officielles)

Document déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Ministre et secrétaire du Régime
11, rue des Parcs
Québec (Québec)
G1R 5K6
Téléphone : 514 987-2500
Site Web : www.mda.gouv.qc.ca



ORFORD
CARTE CADASTRALE

ÉCHELLE : 1:50 000

31 H - 8 - S.E.

Loi sur la protection du territoire agricole

Plan provisoire

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Légende

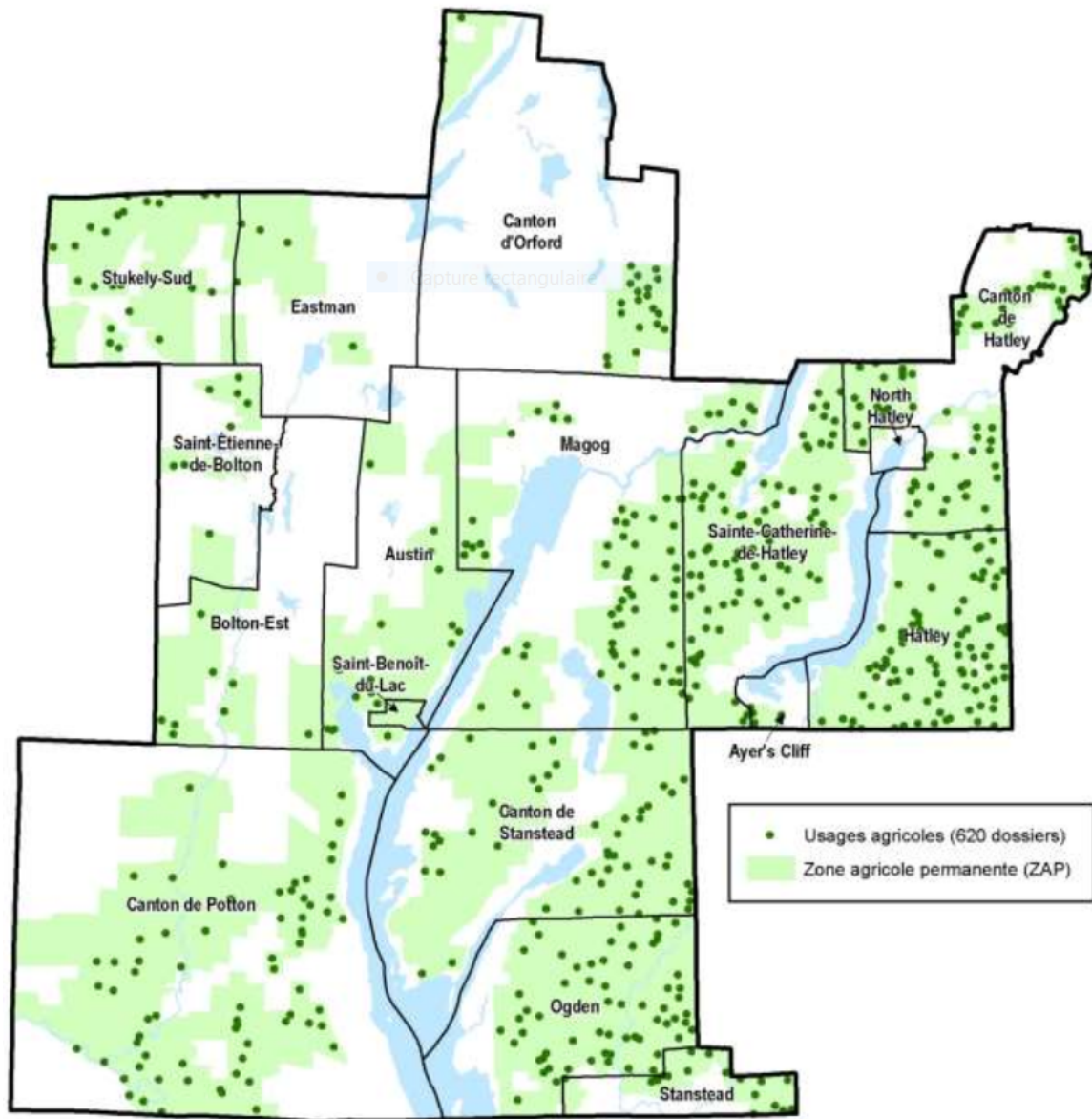
- Aires retenues pour fin de contrôle
- Aires non retenues pour fin de contrôle
- Limites de la région agricole désignée
- Limites municipales (Non officielles)

Document déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Ministre et secrétaire du Régime
11, rue des Parcs
Québec (Québec)
G1R 5K6
Téléphone : 514 987-2500
Site Web : www.mda.gouv.qc.ca

(CPTAQ, 2020)

Annexe 5 : Zone agricole permanente et usages agricoles dans la MRC de Memphrémagog.



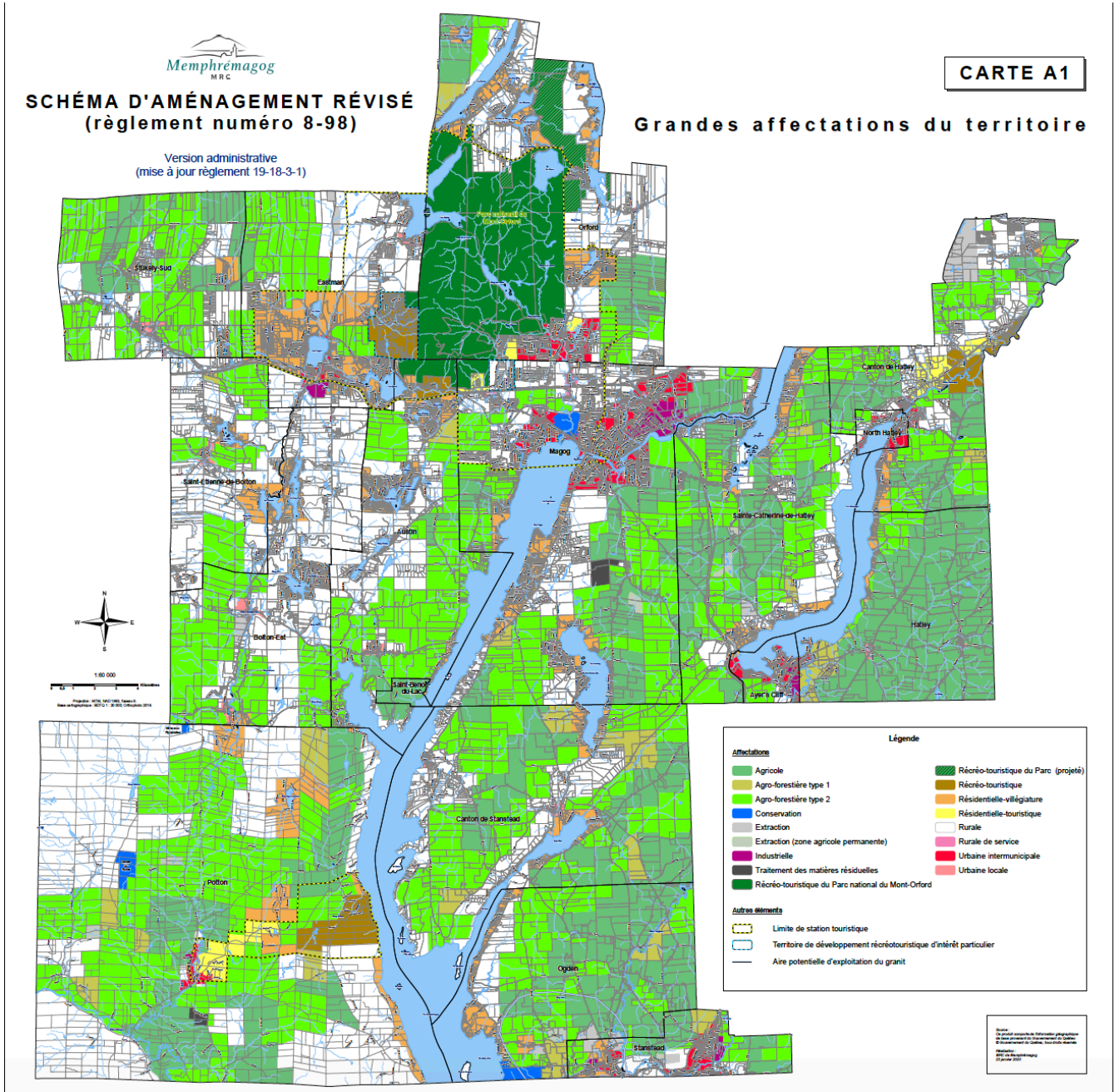
(MRC de Memphrémagog, 2014)

Annexe 6 : Définition et distribution des classes de potentiel de sol de la MRC de Memphrémagog.

Classe	Description de la classe		Superficie en terre de la MRC occupée par la classe	
			(ha)	(%)
1	Sols ne comportant aucune limitation importante à la production agricole.		---	---
2	Sols présentant des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigeant l'application de pratiques de conservation ordinaires.		270	0,2
3	Sols présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.		10 091,10	7,7
4	Sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales.		28 580,60	21,7
5	Sols présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture de plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorés.		44 575,50	33,9
6	Sols uniquement aptes à la culture de plantes fourragères vivaces, mais ne présentant aucune possibilité d'y réaliser des travaux d'amélioration.		---	---
7	Sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent.		46 100,70	35,1
0	Sols organiques (non classés selon leur potentiel).		1 888,20	1,4

(MRC de Memphrémagog, 2014)

Annexe 7 : Grandes affectations du territoire de la MRC de Memphrémagog.



(MRC de Memphrémagog, 2014)

Annexe 8 : Approbation par le comité plurifacultaire d'éthique de la recherche.



Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche

23 avril 2018

Monsieur Karl Gauthier
Candidat à la maîtrise
Faculté de l'aménagement - École d'urbanisme et d'architecture de paysage

OBJET: Approbation éthique

M. Karl Gauthier,

Le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPER) a étudié le projet de recherche intitulé « Évolution des paysages de la MRC de Memphrémagog » et a délivré le certificat d'éthique demandé suite à la satisfaction des exigences précédemment émises.

Notez qu'il y apparaît une mention relative à un suivi annuel et que le certificat comporte une date de fin de validité. En effet, afin de répondre aux exigences éthiques en vigueur au Canada et à l'Université de Montréal, nous devons exercer un suivi annuel auprès des chercheurs et étudiants-chercheurs.

De manière à rendre ce processus le plus simple possible et afin d'en tirer pour tous le plus grand profit, nous avons élaboré un court questionnaire qui vous permettra à la fois de satisfaire aux exigences du suivi et de nous faire part de vos commentaires et de vos besoins en matière d'éthique en cours de recherche. Ce questionnaire de suivi devra être rempli annuellement jusqu'à la fin du projet et pourra nous être retourné par courriel. La validité de l'approbation éthique est conditionnelle à ce suivi. Sur réception du dernier rapport de suivi en fin de projet, votre dossier sera clos.

Il est entendu que cela ne modifie en rien l'obligation pour le chercheur, tel qu'indiqué sur le certificat d'éthique, de signaler au CPER tout incident grave dès qu'il survient ou de lui faire part de tout changement anticipé au protocole de recherche.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Jean Poupart, Président
Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPER)
Université de Montréal

JP/RS/rs

c.c. Gestion des certificats, BRDV

Gérald Domon, professeur titulaire, Faculté de l'aménagement - École d'urbanisme et d'architecture
paysage

Gérard Beaudet, professeur titulaire, Faculté de l'aménagement - École d'urbanisme et d'architecture de
paysage

Clémence Bourget

p.j. Certificat CPER-18-034-D

adresse postale

3333 Queen-Mary, bureau 220-5
cper@umontreal.ca
www.cper.umontreal.ca

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPR), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	Évolution des paysages de la MRC de Memphrémagog
Étudiant requérant	Karl Gauthier Candidat à la maîtrise, Faculté de l'aménagement - École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal
Financement	
Organisme	MRC Memphrémagog
Programme	Contrat
Titre de l'octroi si différent	--
Numéro d'octroi	--
Chercheur principal	--
No de compte	--
Approbation reconnue	
Approbation émise par	non
Certificat:	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CPR qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CPR.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CPR.

Jean Poupart, Président
Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche
Université de Montréal

23 avril 2018
Date de délivrance

1 mai 2019
Date de fin de validité

Annexe 9 : Message d'approche

Bonjour,

Je suis étudiant à la maîtrise en aménagement à l'Université de Montréal et je fais présentement mon mémoire sur l'évolution du territoire de la MRC de Memphrémagog. Pour ce faire, j'utilise les photographies d'une étude portant sur les paysages réalisés en 1986 que je revisite aujourd'hui. Ces photographies offrent l'opportunité de dresser un état des lieux qui, il y a 30 ans, présentaient un intérêt particulier pour la MRC. Cette étude se fait en collaboration avec la Chaire en paysage de l'Université de Montréal et la MRC de Memphrémagog.

Je suis présentement à la recherche de participants résidents ou fréquentant le territoire de la MRC de Memphrémagog afin de réaliser des entrevues pour obtenir de l'information sur l'évolution de ces sites. L'entretien est d'une durée d'environ 30-45 minutes et il peut avoir lieu où cela vous convient.

Si vous avez des questions ou/et si vous êtes intéressé par cette étude, merci de me contacter par courriel : karl.gauthier@umontreal.ca ou par téléphone au

Je vous remercie,

Karl Gauthier

Annexe 10 : Formulaire de consentement



Il est également à considérer que la nature factuelle et précise des témoignages pourrait permettre votre identification malgré votre refus d'identification. De plus, le registre des propriétés foncières est une information publique disponible au sein des municipalités locales. Il est donc possible pour tout citoyens d'identifier le propriétaire de l'un des sites sans toutefois savoir qui exactement à participer à la réalisation de la recherche.

Vos informations personnelles seront codées et resteront confidentiels. Les données recueillies seront conservées pendant 7 ans dans un tiroir fermé à clé, situé dans la résidence du chercheur. Elles seront aussi conservées sur l'ordinateur du chercheur durant la même période, protégées par un mot de passe que seul le chercheur connaîtra. Seuls le chercheur étudiant et les codirecteurs auront accès aux données recueillies. Une fois la période de conservation échu, les documents seront détruits.

6. Compensation

Aucune compensation n'est prévue pour la participation à cette étude.

7. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

8. Diffusion des résultats

Si vous acceptez de participer à la présente recherche, une lettre vous sera envoyée par courriel afin de vous transmettre les conclusions principales de la recherche, lorsque celle-ci sera terminée. Si vous le désirez, l'ensemble de la recherche contenue dans le mémoire pourra aussi vous être transmis par courriel.

Les résultats de cette recherche feront également l'objet d'une publication par la MRC sous forme d'un guide portant sur la démarche de la mise en place d'un observatoire des paysages.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- J'atteste être âgé de 18 ans ou plus.

Ce projet a été approuvé par le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal.

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

« Évolution des paysages de la MRC de Memphrémagog »

Chercheur étudiant :	Karl Gauthier, étudiant à la Maîtrise, École d'Urbanisme et d'Architecture de paysage, Université de Montréal
Directeur de recherche :	Gérald Domon, professeur agrégé, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal Gérard Beaudet, École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal

Cette recherche est financée par la MRC de Memphrémagog et la Chaire en paysage de l'Université de Montréal.

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à mieux comprendre les éléments sous-jacents à la transformation des paysages de la MRC de Memphrémagog.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à accorder une entrevue au chercheur étudiant qui vous demandera ce que vous savez à propos des changements survenus sur un site photographié pour lequel vous avez manifesté connaître de l'information. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription et devrait durer environ 30-45 minutes. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweur, selon vos disponibilités.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Il est possible cependant que certaines questions puissent raviver des souvenirs liés à une expérience désagréable. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Il n'y a pas d'avantage particulier à participer à ce projet. Vous contribuerez cependant à une meilleure compréhension des changements survenus sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.

5. Confidentialité

Pour des fins de crédibilité de l'information présentée, votre prénom pourrait apparaître au sein du mémoire sous l'unique condition de votre approbation préalable. Vous pouvez également choisir de ne pas être identifiés. Le cas échéant la recherche mentionnera uniquement que vous êtes résident de Memphrémagog.

Ce projet a été approuvé par le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal.

Ajuster l'entête au présent projet

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.
- Je consens à ce que mon Prénom soit explicitement mentionné lors de la diffusion des résultats de la recherche
 - OUI
 - NON

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur étudiant

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature du chercheur étudiant: _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à l'étude, ou pour vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Karl Gauthier au numéro de téléphone _____ à l'adresse courriel karl.gauthier@umontreal.ca

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche par courriel à l'adresse CPER@umontreal.ca ou par téléphone au _____ ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone _____ ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (**l'ombudsman accepte les appels à frais virés**).

Une copie du présent formulaire m'a été remise.

Ce projet a été approuvé par le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal.